



# CONTRAT DE VILLE

## 2015-2020

# LINTERCOM LISIEUX PAYS D'AUGE NORMANDIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**LINTERCOM**  
LISIEUX · PAYS D'AUGE · NORMANDIE





# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1) PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>A) Présentation du territoire.....</b>	<b>4</b>
<b>B) Portrait sociodémographique du quartier de Hauteville.....</b>	<b>9</b>
<b>C) Etat des lieux de la politique de la ville.....</b>	<b>23</b>
<b>D) Les stratégies territoriales .....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 2) ORGANISATION/GOUVERNANCE .....</b>	<b>33</b>
<b>A) Modalités de pilotage .....</b>	<b>33</b>
<b>B) L'ingénierie.....</b>	<b>39</b>
<b>C) La participation des habitants .....</b>	<b>41</b>
<b>PARTIE 3) DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE.....</b>	<b>43</b>
<b>A) Méthodologie d'élaboration du contrat de ville .....</b>	<b>43</b>
<b>B) Diagnostic participatif .....</b>	<b>45</b>
<b>C) Les axes et objectifs stratégiques .....</b>	<b>64</b>
<b>D) Les objectifs opérationnels et les pistes d'actions.....</b>	<b>65</b>
<b>PARTIE 4) SUIVI ET EVALUATION .....</b>	<b>109</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>133</b>
<b>A) Principes généraux du conseil citoyen.....</b>	<b>133</b>
<b>B) L'annexe financière .....</b>	<b>136</b>
<b>C) Les conventions d'application du contrat de ville .....</b>	<b>137</b>
<b>D) Engagements des partenaires.....</b>	<b>138</b>

# PARTIE 1) PRESENTATION GENERALE

## A) Présentation du territoire

### ✓ Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie

Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013, est né de la fusion entre la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge et la Communauté de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge. Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale situé en Basse-Normandie, à la limite Est du département du Calvados, à une trentaine de kilomètres au sud de Honfleur, à 50 kms de la préfecture de Caen.

Lintercom regroupe 33 communes sur 313,6 km<sup>2</sup> et compte 40 536 habitants (2010).



Concernant l'aménagement du territoire, Lintercom fait partie des territoires couverts par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine (approuvée en Conseil d'Etat en juillet 2006) et à une échelle locale par le SCoT Sud Pays d'Auge (approuvé par le Comité Syndical en avril 2011).

Le territoire de Lintercom est au cœur d'un réseau ferroviaire de qualité qui lui permet d'être à 1h35 de la capitale et d'être également bien raccordée à deux villes d'importances régionale : Caen et Rouen. Une halte reliant Lisieux à Deauville-Trouville, vient compléter l'offre ferroviaire. De plus, Lisieux pourrait bénéficier de la desserte du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). Le réseau routier est dominé par la D613 reliant Evreux et Caen ainsi que par la D579 qui raccorde Lisieux à l'A13.

## ✓ Ville de Lisieux

Lisieux, deuxième ville du Calvados – après la capitale régionale, Caen, et juste devant Hérouville-Saint-Clair – affiche une démographie constamment en baisse depuis 1975 (sa population s'établit, en 2009, à 21.826 habitants), contrairement à celle du département qui progresse (de 648.299 en 1999 à 680.908 habitants en 2009).

Capitale du Pays d'Auge, Lisieux est une ville qui compte près de 22 000 habitants. Ville touristique de renommée internationale, Lisieux est avant tout, au niveau régional, une ville centre qui à ce titre concentre des équipements structurants et des activités administratives, économiques et commerciales dont la zone de chalandise dépasse largement son agglomération.

La sous-préfecture de Lisieux, s'affiche donc comme le pôle urbain central du Pays d'Auge. Ce statut en fait un élément clé de l'organisation territoriale de l'Est du territoire du Calvados avec des équipements de premier ordre (voir encadré ci-après) : hôpital, établissements universitaires, équipements sportifs et culturels mais aussi avec un statut distinct de la préfecture puisque Lisieux dispose de sa propre circonscription judiciaire avec un tribunal d'instance, de grande instance, de commerce et un conseil des prud'hommes.

## Les Equipements

### Equipements scolaires et Universitaires :

- 1 IUT
- 1 Institut de formation aux soins infirmiers
- 6 Lycées dont 3 privés
- 5 Collèges dont 2 privés
- 11 élémentaires dont 3 privées
- 12 maternelles dont 3 privées
- 1 Centre d'informations et d'orientation

### Equipements sportifs et culturels :

Ils sont intégrés au fonctionnement global de la ville et permettent, par une implantation diffuse, de faire rayonner le centre-ville et de développer une action de proximité dans les quartiers.

### Equipements gérés par Lintercom :

- 1 médiathèque
- 1 école nationale de musique et de danse
- 1 musée
- 1 école d'arts
- 1 centre nautique

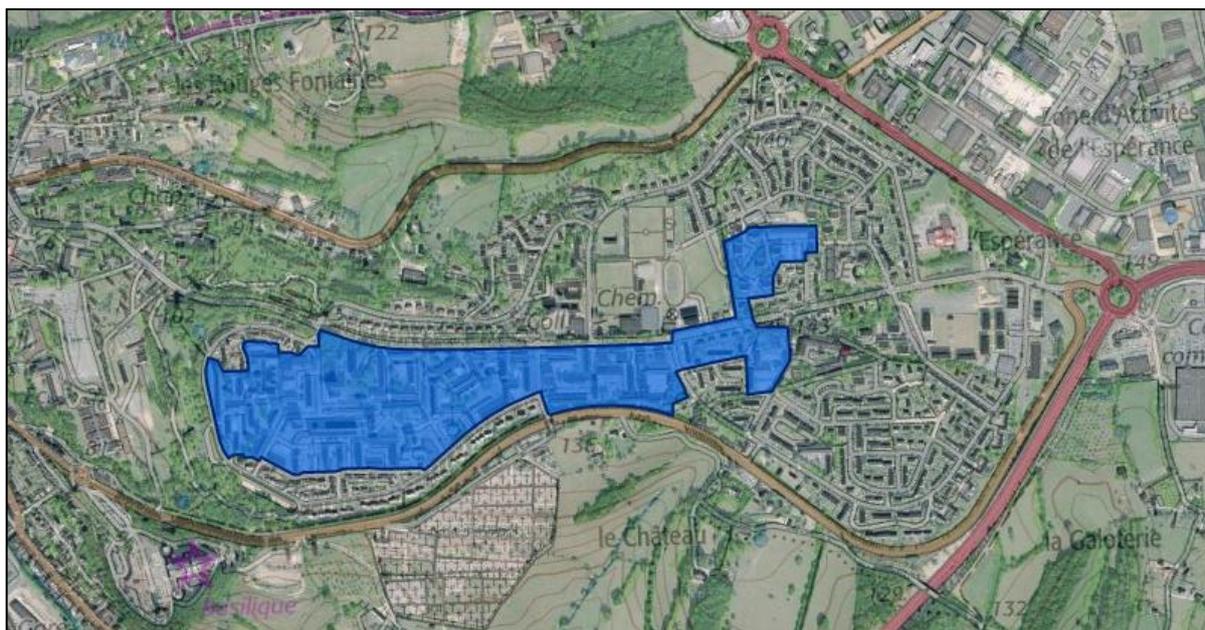
### Equipements gérés par la Ville :

- 5 gymnases et 3 stades
- 1 salle multi activités (mise en service début 2011)
- 1 mur d'escalade (mis en service début 2011)
- 2 équipements de proximité (anciens bassins d'apprentissage)
- 1 piste de cyclisme
- 1 piste de rollers skate et 1 skate parc
- 6 courts de tennis
- 1 stand de tir
- 1 parcours sportif et 1 parcours de course à pied et d'orientation (automne 2010)
- 3 maisons de quartiers, un point information jeunesse et un espace numérique
- 1 Maison des jeunes et de la culture ainsi qu'un centre socioculturel CAF
- 1 théâtre
- 2 cinémas (gestionnaire privé)

La ville est de plus, dotée d'une maison de la petite enfance, d'un foyer de jeunes travailleurs et d'une maison des addictions ainsi que d'un camping.

Cependant, le territoire de Lisieux connaît un développement économique, social et urbain contrasté. Des mouvements d'urbanisation successifs ont forgé des entités urbaines diverses et disparates. Le centre-ville historique est sorti de ses enceintes au profit de faubourgs industriels autour de la gare au Sud puis de la vallée de la Touques au Nord. Après la seconde guerre mondiale, la ville, dont le centre a largement été détruit, a été reconstruite : la juxtaposition de petits quartiers mêlant habitat et activités a laissé place à une logique fonctionnaliste de spécialisation des espaces. Cette logique a largement marqué l'espace et le tissu urbain : grands immeubles de la reconstruction avec commerces en rez-de-chaussée et entrées inversées dans le centre ; infrastructures routières où les anciennes enceintes deviennent des boulevards dédiés au transit ; zones de développement économique en périphérie de la ville favorisant le délaissement des locaux d'activités dans les faubourgs... Ces caractéristiques continuent de marquer l'espace social et urbain de l'agglomération. Les quartiers périphériques de la ville de Lisieux connaissent des difficultés socio – économiques. Leur développement passe par une implication soutenue depuis 2000 dans les différents dispositifs de Cohésion Sociale.

✓ LE QUARTIER PRIORITAIRE : HAUTEVILLE



Le quartier prioritaire se situe au cœur de Hauteville et compte 3680 habitants pour un revenu médian de 8600 euros. Le territoire du quartier vécu correspond à l'intégralité du quartier de Hauteville (7 578 habitants sur 21 826 lexoviens en 2009). Il se délimite au Nord, au Sud et à l'Est via le réseau routier, et à l'Ouest via la ceinture verte de l'Arboretum qui marque une césure (en plus de la topographie) avec le centre-ville. Il comporte de nombreux équipements majoritairement de proximité mais également de portée intercommunale (voir carte page suivante)

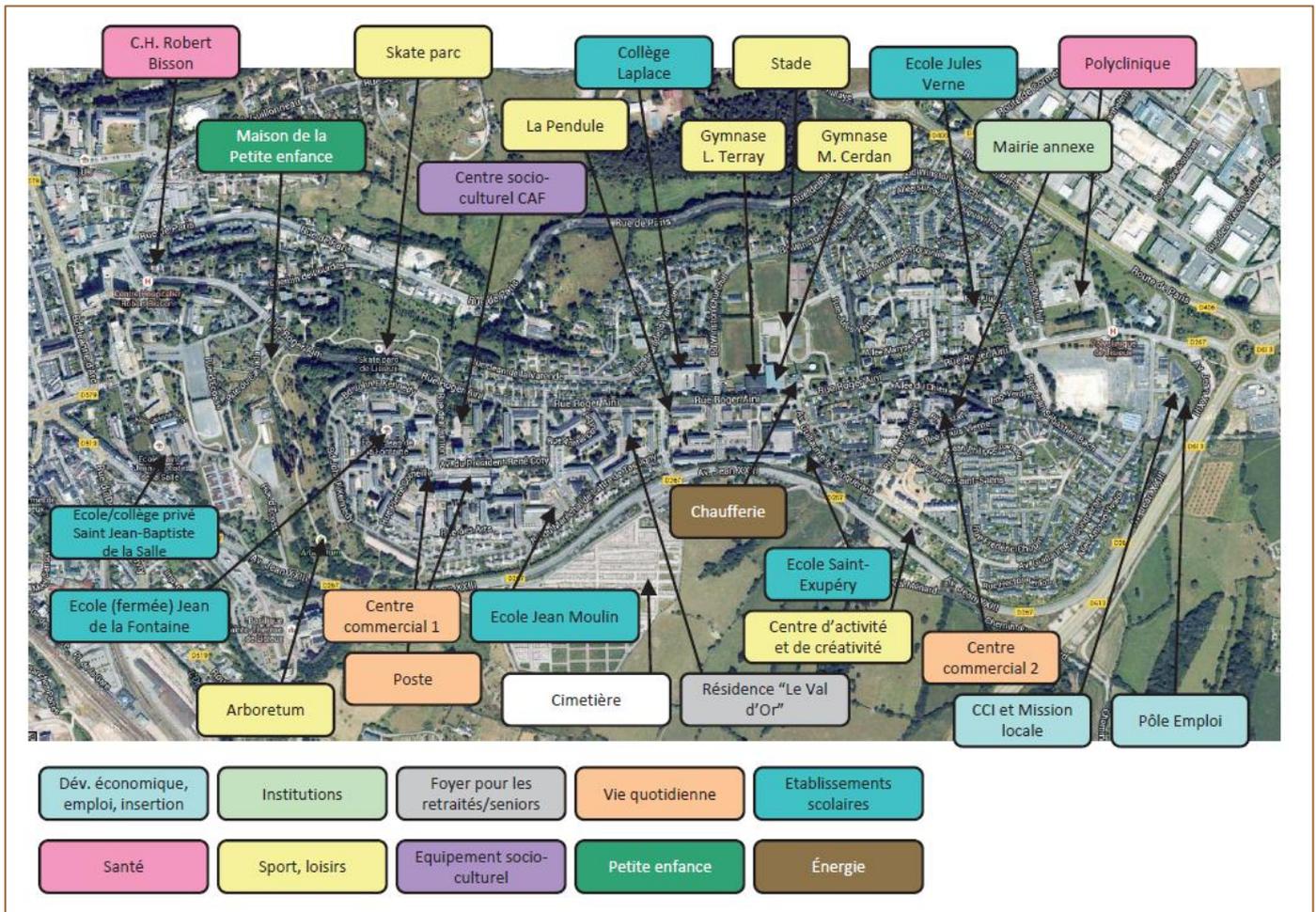
Tout d'abord sur le volet urbain et le fonctionnement du quartier, Hauteville peut être qualifié de « presque-ville » en raison de son nombre d'habitants et de son organisation (présence

d'équipements sportifs, scolaires, administratifs et ses deux centres commerciaux). Son tissu urbain est dominé par la présence de grands ensembles. Hauteville comporte 60% des logements sociaux de la ville de Lisieux.

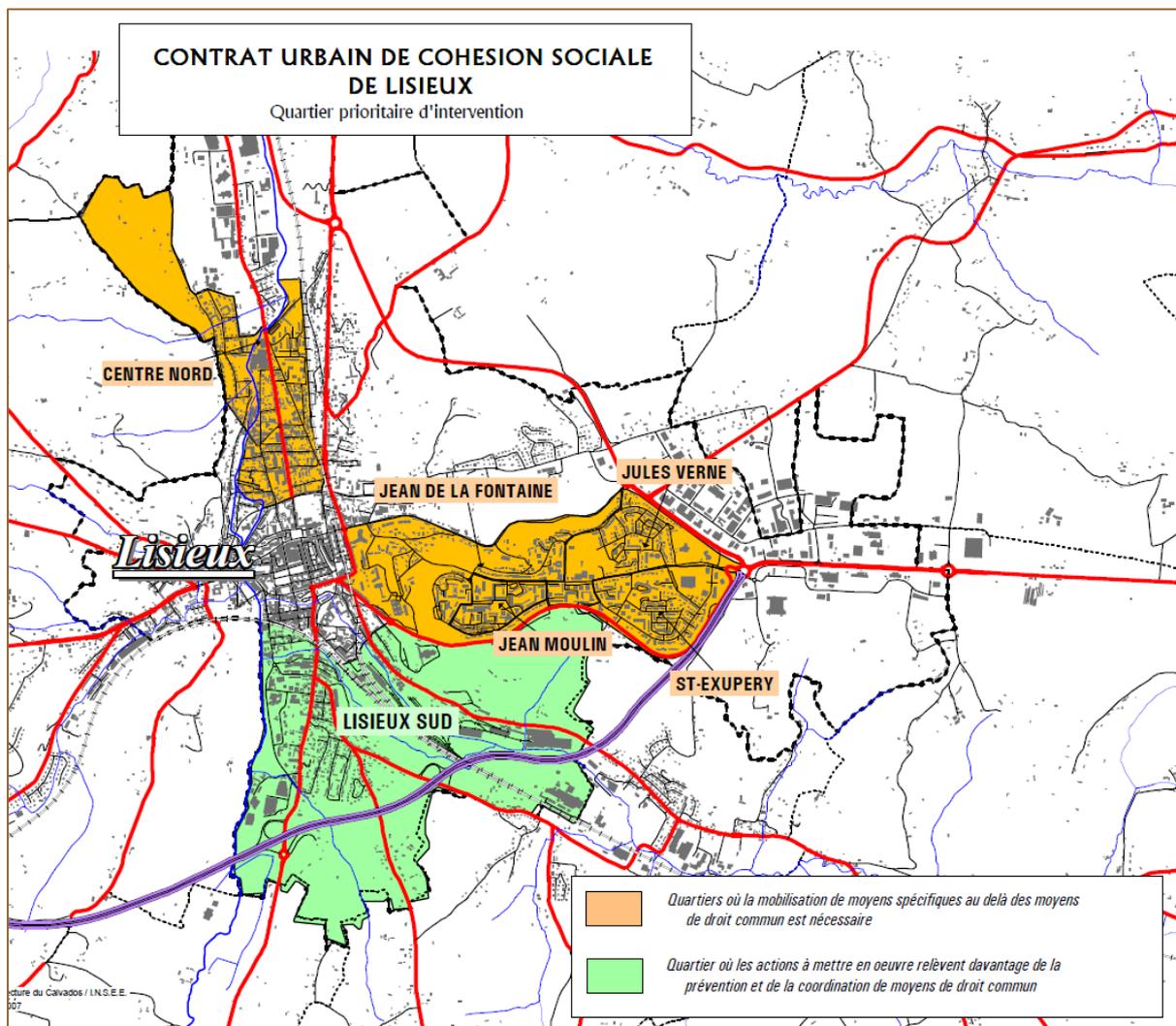
Les gabarits, les façades des immeubles paraissent peu attractifs et certains nécessitent des interventions lourdes de réhabilitation. Le positionnement de ces immeubles est parfois en contradiction par rapport aux espaces publics. En effet, les espaces privés destinés à assurer les usages de base des prolongements des logements (stationnement, espace de détente et de loisirs, usages domestiques...) sont parfois absents.

On remarque un fort enclavement et une organisation urbaine perfectible avec des sous-ensembles retournés sur eux-mêmes, et des stationnements automobiles anarchiques. Certains espaces publics incomplètement aménagés font figure d'espaces résiduels. Les circulations internes du quartier sont compliquées et les déplacements aléatoires notamment pour les non-résidents. Il faut souligner également l'existence de copropriétés auprès d'immeubles qui ne facilitent pas la gestion et l'amélioration des espaces.

Ensuite, sur le volet social, Hauteville souffre d'une concentration de personnes en difficultés, une misère sociale, une image dégradée en matière de délinquance, et un sentiment d'insécurité est souvent présent parmi la population. Des épiphénomènes (abusivement médiatisés) participent aussi à la dégradation de son image : incendies, cambriolages, vols à la roulotte, dégradations etc...



✓ LES QUARTIERS DE VEILLE : LES QUARTIERS NORD, SUD ET CITE ADELINE



**Le Quartier Nord : (ancien quartier prioritaire de catégorie 2)**

L'extension urbaine, au Nord de la Ville, a suivi la Vallée de la Touques.

Plusieurs sous-quartiers se succèdent : le quartier Delaunay, le site de l'ancienne usine Knorr Dahl, le quartier Paul Doumer et l'extension correspondant aux zones d'activités. Près de 5700 habitants résident dans cette partie de la Ville.

**Le Quartier Sud et la Cité Adeline: (ancien quartier prioritaire de catégorie 3)**

La problématique est très complexe en raison de la diversité des tissus, des typologies et de la présence de nombreuses coupures et enclaves (remblais SNCF, secteurs urbains en mutation, friches...). Ces coupures engendrent des dysfonctionnements urbains importants au sein des quartiers et dans ses liaisons avec le centre-ville.

Des difficultés sont repérées sur certains secteurs particuliers, notamment la Cité Adeline, les 4 Sonnettes, Saint Hippolyte, Creton.

## B) Portrait sociodémographique du quartier de Hauteville

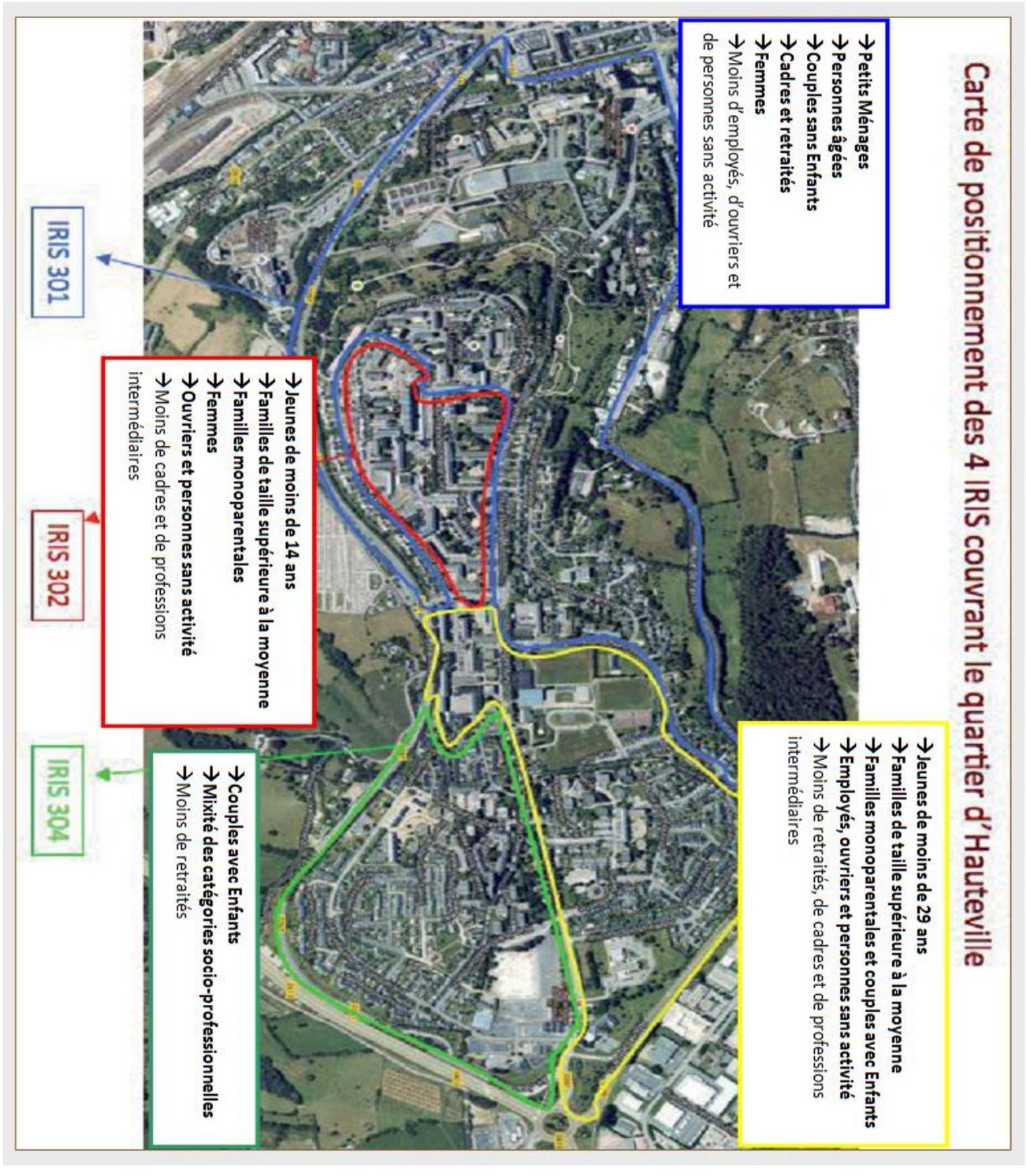
### PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE PAR SECTEURS

IRIS 301 : Secteur Jean de La Fontaine

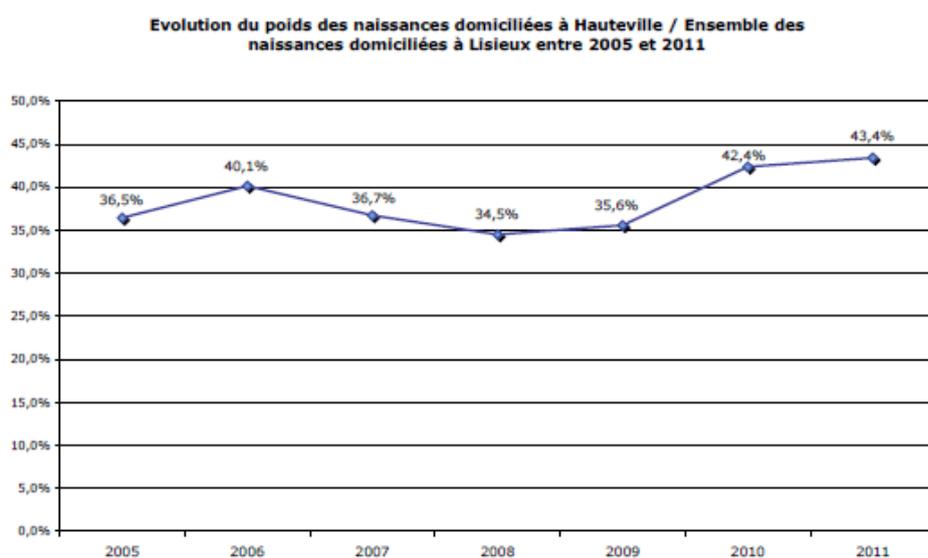
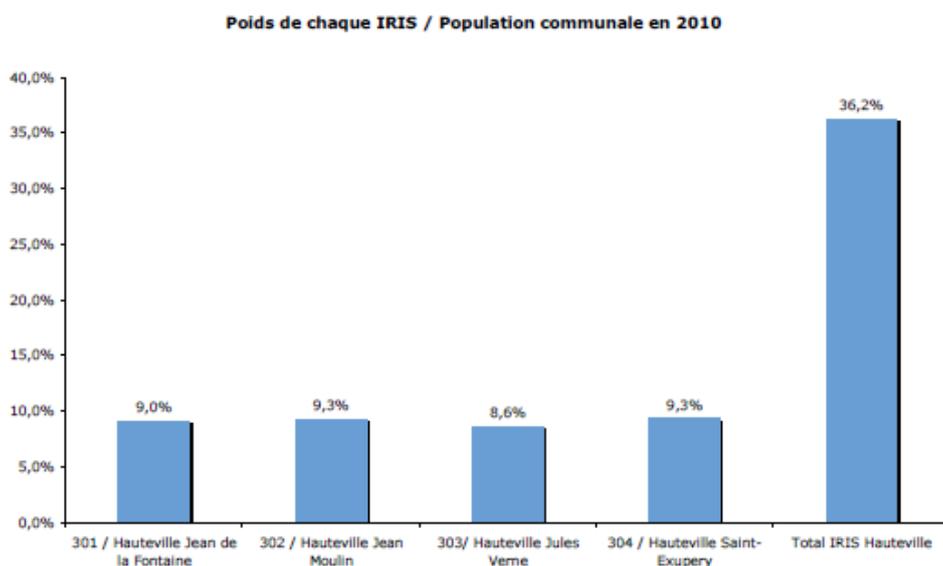
IRIS 302 : Secteur Jean Moulin

IRIS 303 : Secteur Jules Vernes

IRIS 304 : Secteur Saint Exupéry



- ✓ Une part importante au niveau communal couplé à un taux de natalité relativement élevé

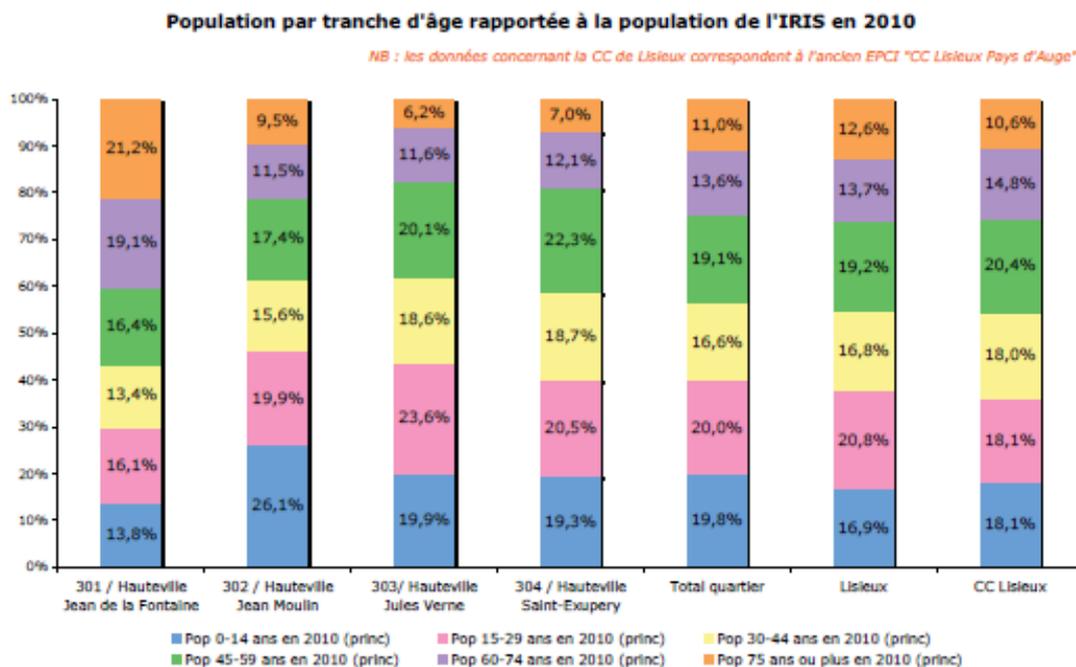


La population des 4 IRIS d'Hauteville représente 36,2% de la population lexovienne. Les 4 IRIS couvrent chacun environ  $\frac{1}{4}$  de la population totale du quartier, avec une densité de population plus importante sur l'IRIS 302 et 304.

Comme on le constate, les naissances domiciliées à Hauteville n'ont jamais représenté, depuis 2005, moins d'un tiers des naissances domiciliées à Lisieux.

Sur la période récente (2010 et 2011), les naissances issues de ménages de Hauteville représentent respectivement 42,4% et 43,4% des naissances lexoviennes.

- ✓ Une population jeune avec une forte présence des moins de 14 ans sur le périmètre du quartier prioritaire

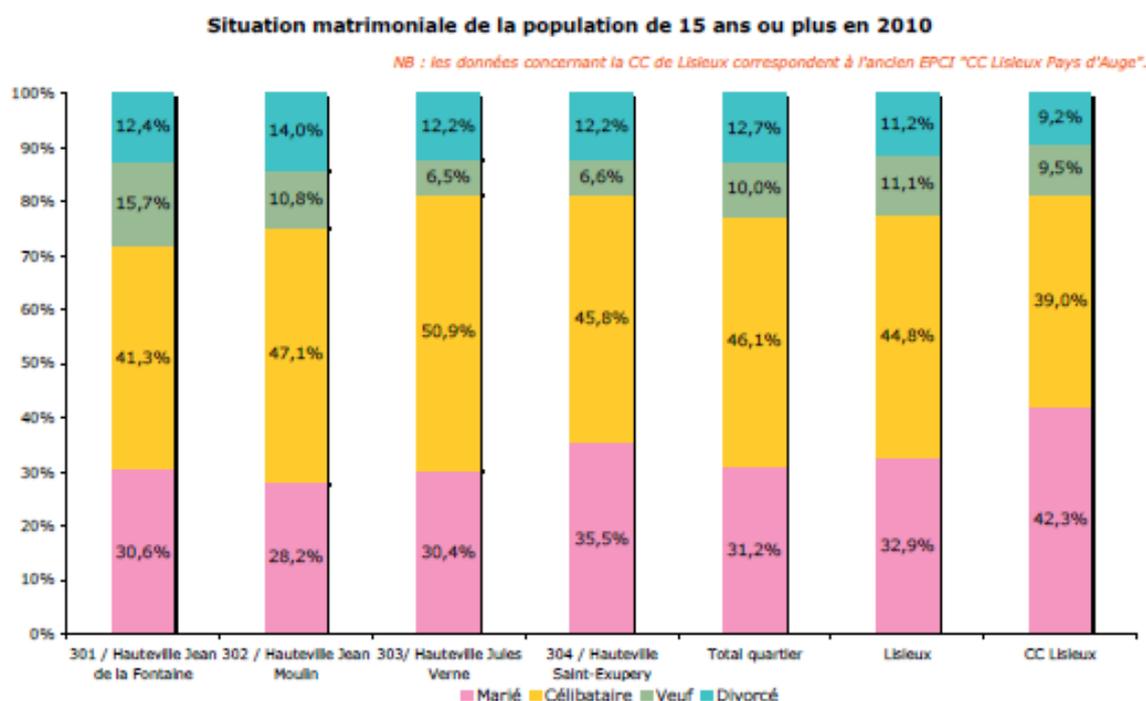


Hauteville s'inscrit dans les grandes caractéristiques de la population lexovienne et de la population de l'agglomération, avec toutefois une part légèrement plus importante de la population de moins de 29 ans (39,8% sur le quartier contre 37,7% à Lisieux et 36,2% sur l'agglomération) et une part légèrement plus faible de la population de plus de 60 ans (24,6% contre 26,3% à l'échelle de la ville et 25,4% dans l'agglomération).

On remarque néanmoins des différences notables selon l'IRIS considéré. Sur l'IRIS 301, la population de plus de 60 ans est sensiblement plus représentée (40,3%) que sur les autres IRIS de Hauteville (24,6%) mais aussi que sur la ville (26,1%) ou l'agglomération (25,4%). Ceci s'explique en partie en raison de la maison de retraite présente sur le secteur.

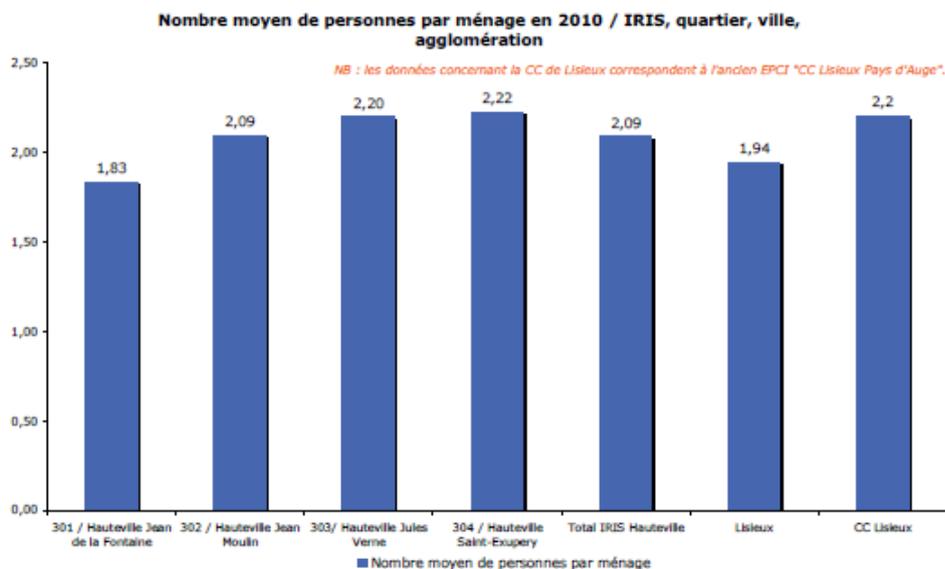
L'IRIS 302, se caractérise quant à lui par la jeunesse de sa population avec 26% de moins de 14 ans contre 16,9% au niveau communal.

- ✓ Des situations matrimoniales proches du « standard » communal, avec une part importante de célibataires



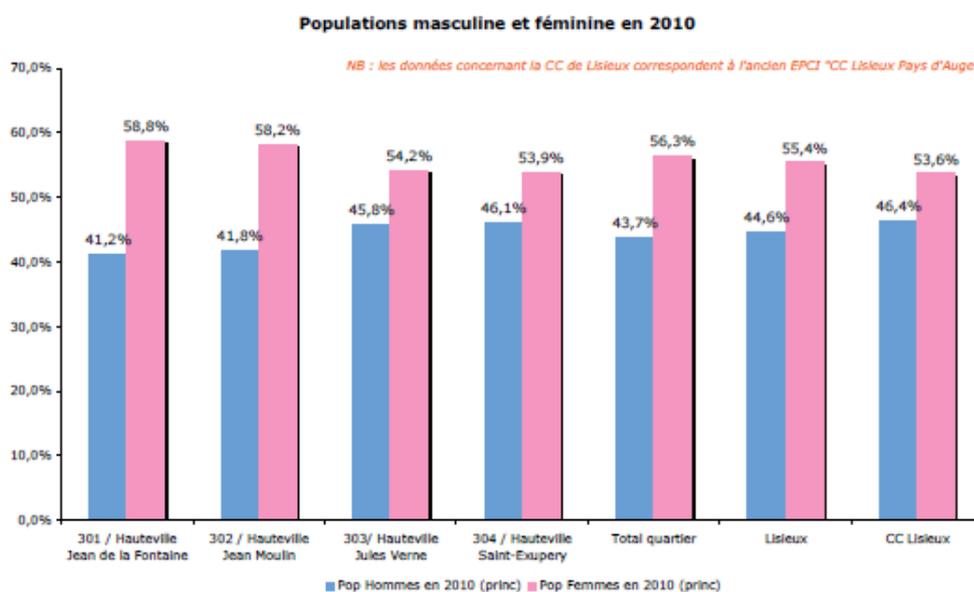
46,1% de la population d'Hauteville de 15 ans ou plus se déclarent célibataires en 2010, contre 31,2% de personnes mariées, se rapprochant en cela de la moyenne communale (44,8% de célibataires et 32,9% de personnes mariées), elle-même éloignée des caractéristiques du territoire intercommunal (42,3% de personnes mariées, 39% de célibataires). On remarquera néanmoins que la part de célibataires est plus importante sur les IRIS 303 (50,9%) et 302 (47,1%), de personnes mariées sur l'IRIS 304 (35,5%). Les personnes veuves ou divorcées sont sensiblement plus importantes sur les IRIS 301 et 302 (28,1% et 24,8% contre « seulement » 18,7% sur l'IRIS 303 et 18,8% sur l'IRIS 304).

- ✓ Un nombre moyen de personnes par ménage légèrement plus élevé



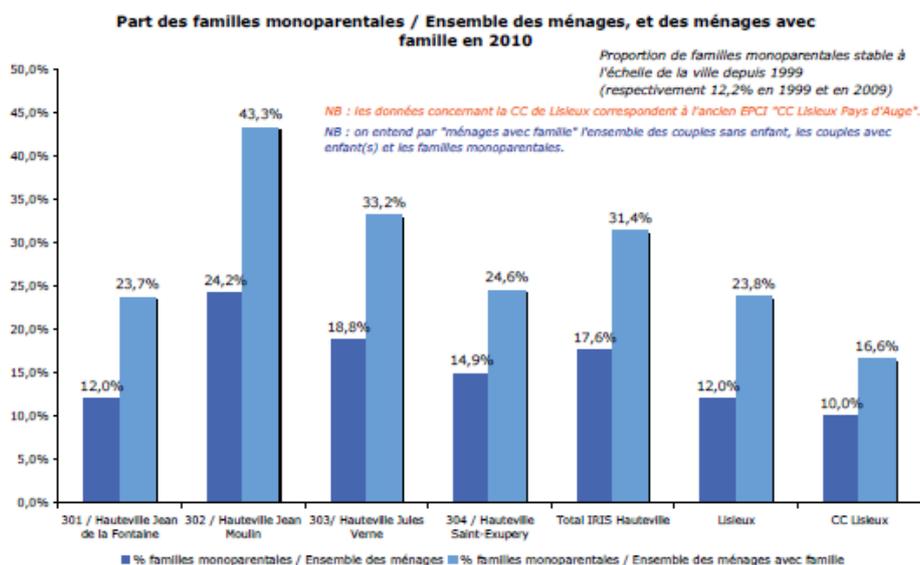
On relève 2,2 personnes par ménage sur les IRIS 303 et 304, ce qui les situe au niveau de la moyenne intercommunale et au-dessus de la moyenne communale. Avec 1,83 personne en moyenne, l'IRIS 301 se situe en dessous de la moyenne observée à l'échelle de la ville.

- ✓ Une population féminine importante sur le quartier mais proche de la moyenne communale



La population d'Hauteville est, en moyenne, légèrement plus féminine que l'ensemble de la ville et du territoire de la CC Lisieux Pays d'Auge (56,3% contre respectivement 55,4% et 53,6%). Les IRIS 301 et 302 se distinguent en la matière : 58,8% de la population de l'IRIS 301 et 58,2% de la population de l'IRIS 302 est féminine.

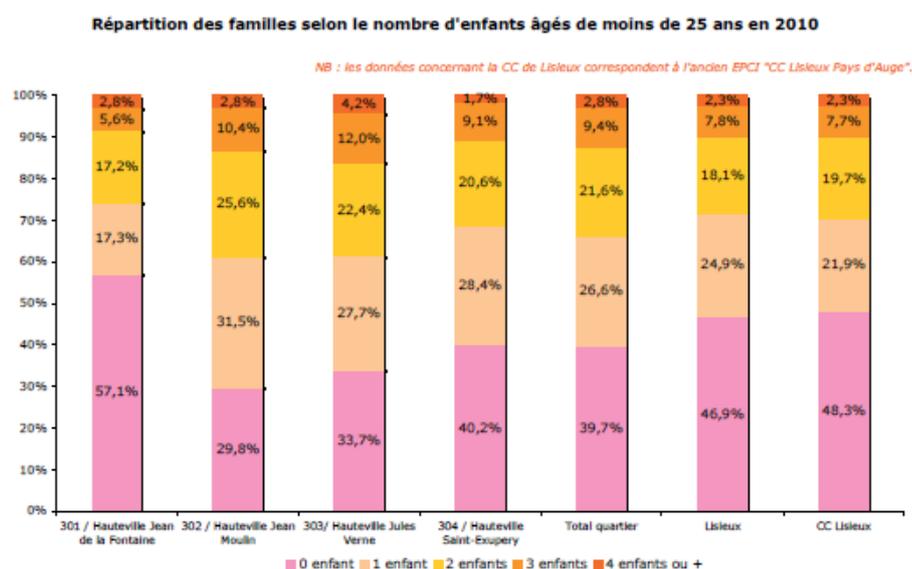
- ✓ Une part plus importante de familles monoparentales à Hauteville qu'à l'échelle communale et intercommunale en particulier sur le périmètre du quartier prioritaire



À l'échelle d'Hauteville, 17,6% des ménages et 31,4% des ménages avec famille sont des familles monoparentales. C'est nettement plus élevé que la moyenne lexovienne (respectivement 12% et 23,8%) et intercommunale (respectivement 10% et 16,6%).

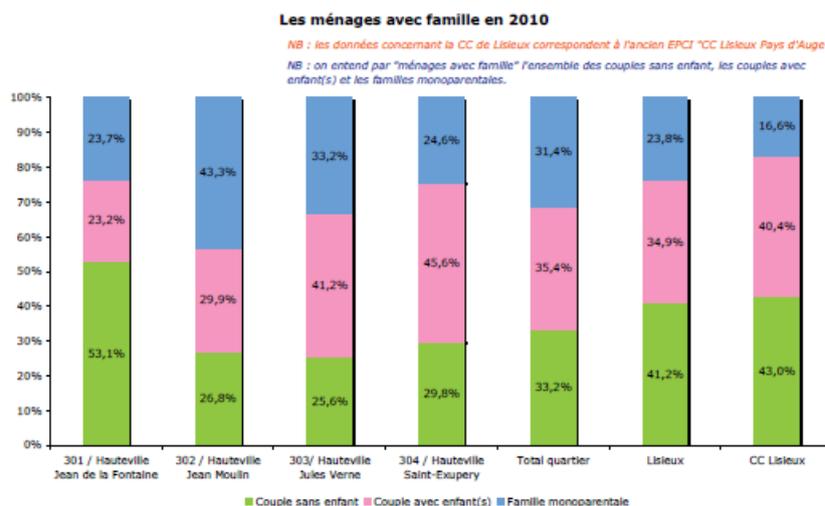
Les familles monoparentales sont nettement plus représentées sur les IRIS « centraux », en particulier sur l'IRIS 302, où près d'1 ménage sur 4 et 43,3% des ménages avec famille est une famille monoparentale (18,8% et 33,2% sur l'IRIS 303).

- ✓ Une forte représentation des « petites » familles à l'échelle du quartier et de la ville



39,7% de l'ensemble des ménages avec famille d'Hauteville n'ont pas d'enfant de moins de 25 ans. C'est particulièrement le cas sur l'IRIS 301 (57,1%). Les IRIS 302 et 303 se caractérisent par la part relativement plus importante de « grandes » familles : respectivement 13,2% et 16,2% d'entre elles sont composées d'au moins 3 enfants de moins de 25 ans.

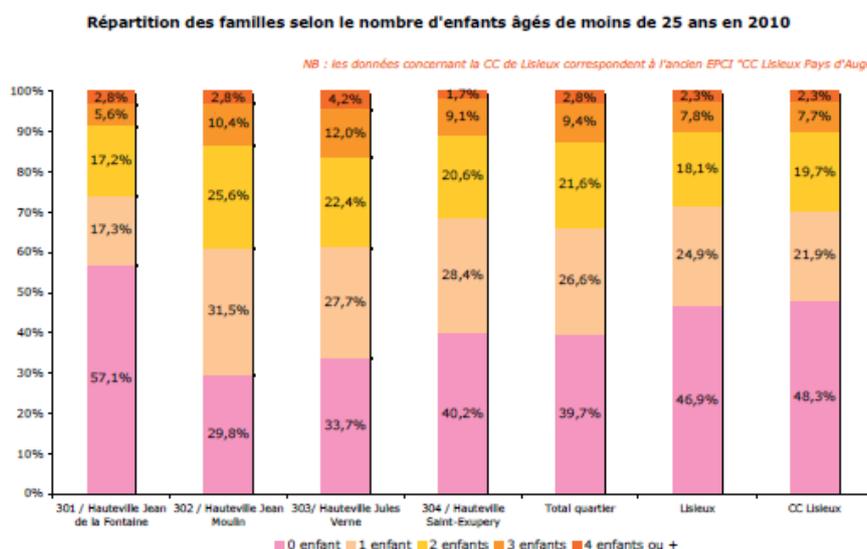
- ✓ Un quartier « équilibré » entre couples sans ou avec enfant(s) et familles monoparentales, avec néanmoins des différences notables selon l'IRIS



1/3 des ménages avec famille d'Hauteville sont des couples sans enfant. Comme on le constate, les couples sans enfant sont majoritaires (53,1%) parmi les ménages avec famille sur l'IRIS 301, tandis que les familles monoparentales sont les plus représentées sur l'IRIS 302 (43,3%) et que les couples avec enfant(s) sont les plus représentés sur les IRIS 303 et 304 (respectivement 41,2% et 45,6% de l'ensemble des ménages avec famille).

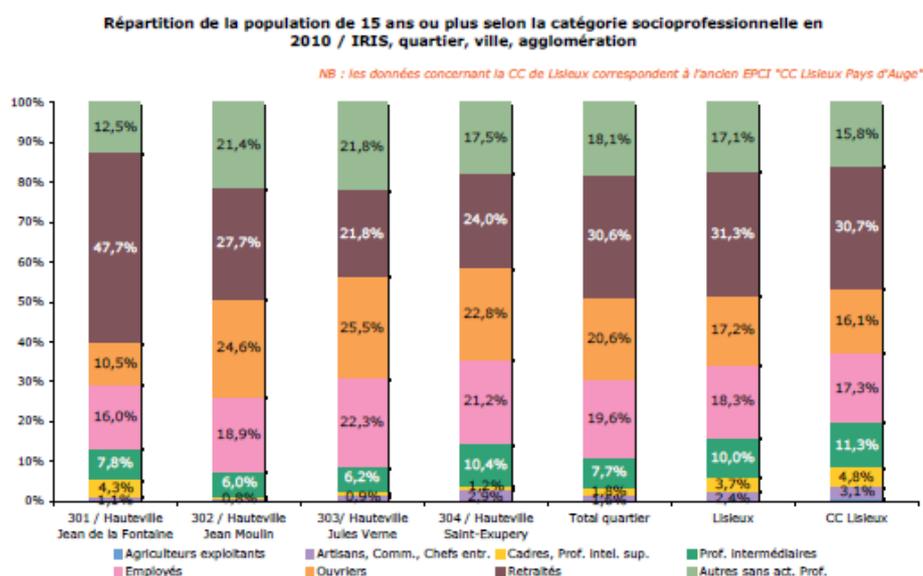
Le quartier, et chaque IRIS pris séparément, se singularise de la situation observée à la fois à l'échelle communale et intercommunale.

- ✓ Une forte représentation des « petites » familles à l'échelle du quartier et de la ville



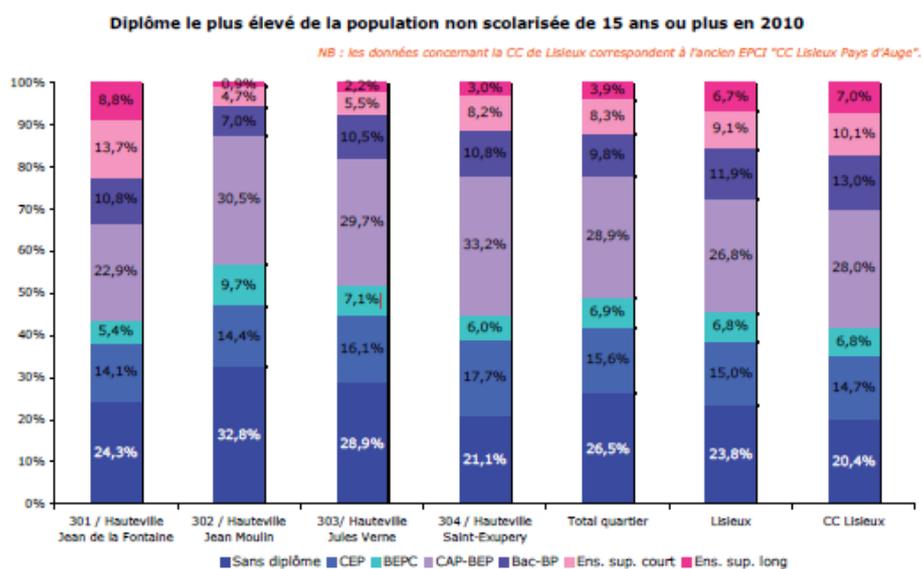
39,7% de l'ensemble des ménages avec famille d'Hauteville n'ont pas d'enfant de moins de 25 ans. C'est particulièrement le cas sur l'IRIS 301 (57,1%). Les IRIS 302 et 303 se caractérisent par la part relativement plus importante de « grandes » familles : respectivement 13,2% et 16,2% d'entre elles sont composées d'au moins 3 enfants de moins de 25 ans.

- ✓ Une part importante de retraités à l'échelle du quartier, s'inscrivant dans les moyennes communale et intercommunale.



30,6% de la population de 15 ans et plus est retraitée (31,3% à Lisieux, 30,7% à l'échelle intercommunale). Cette caractéristique est particulièrement marquée sur l'IRIS 301 (47,1%). Elle est donc logiquement atténuée sur les autres IRIS.

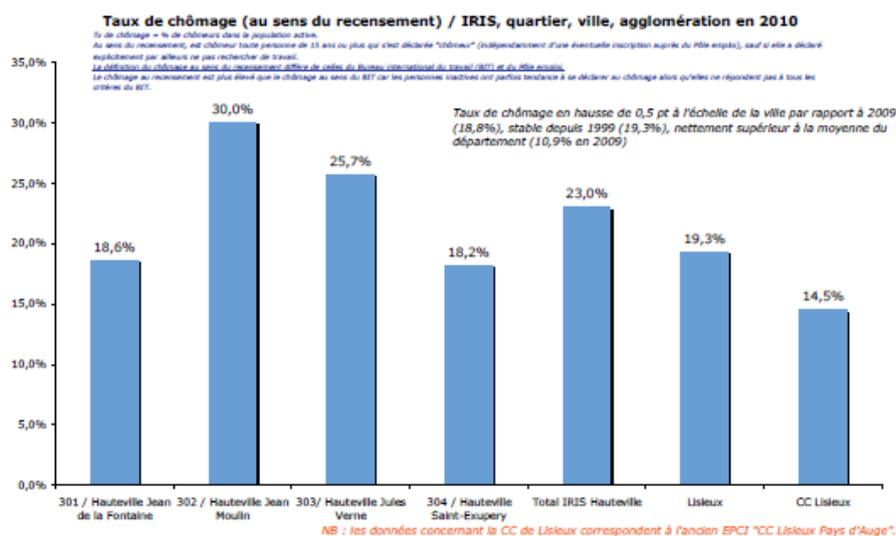
- ✓ Des niveaux de qualification en léger retrait par rapport à ceux de Lisieux et de l'agglomération.



Sans surprise, les niveaux de qualification les plus faibles se retrouvent sur Jean Moulin et Jules Verne, dans une moindre mesure.

À noter qu'ils sont nettement plus élevés sur Jean de la Fontaine où la population est majoritairement plus âgée.

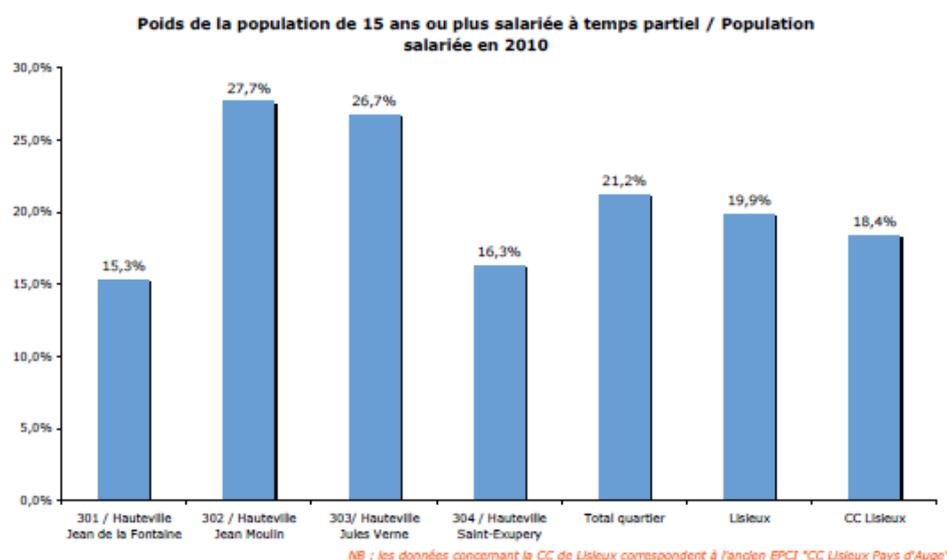
- ✓ Un taux de chômage plus élevé qu'aux échelles de Lisieux et de la Communauté de communes, en particulier sur le quartier prioritaire



23% des habitants d'Hauteville se sont déclarés au chômage en 2010, contre 19,3% à Lisieux (stable par rapport à 1999 mais en hausse par rapport à 2009 – 18,8%) et 14,5% « seulement » sur le territoire intercommunal.

Les IRIS 302 et 303 se caractérisent par un taux de chômage plus élevé que la moyenne du quartier (respectivement 30% et 25,7%), les IRIS 301 et 304 ayant un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne communale.

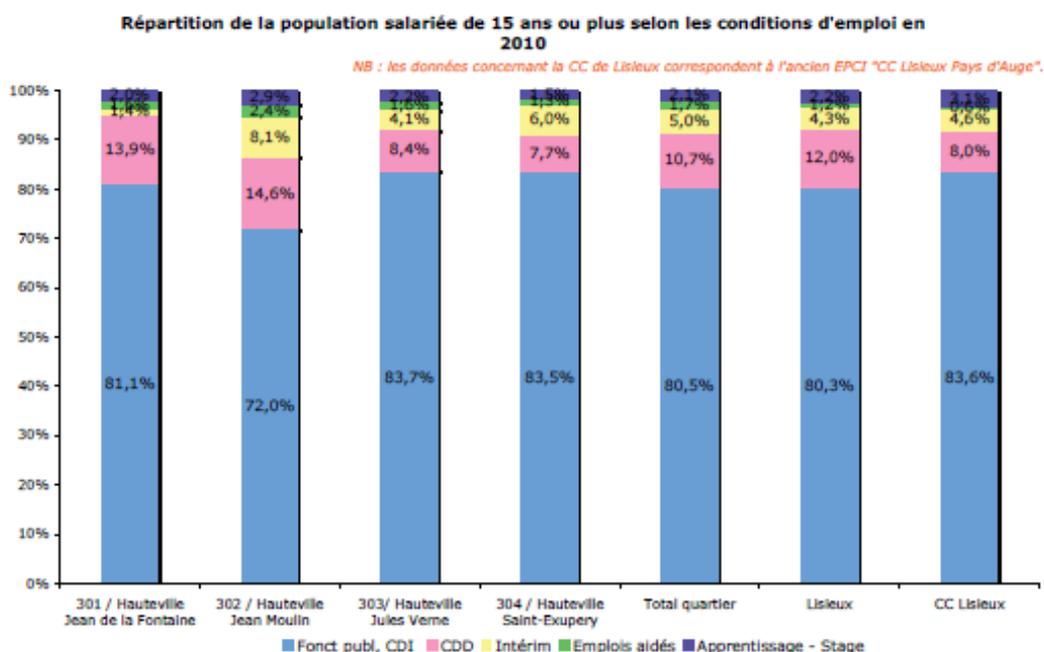
- ✓ Les salariés du quartier prioritaire sont plus concernés par le travail à temps partiel



Comme on le constate, 21,2% de la population salariée d'Hauteville travaille à temps partiel. Celui-ci concerne principalement les salariés des

IRIS 302 (27,7%) et 303 (26,7%), les IRIS 301 et 304 se situant en dessous des moyennes communale et intercommunale.

- ✓ Une majorité de salariés en CDI, à l'image de la Ville et de LINTERCOM, mais une part plus importante de salariés «précaires» sur le quartier prioritaire



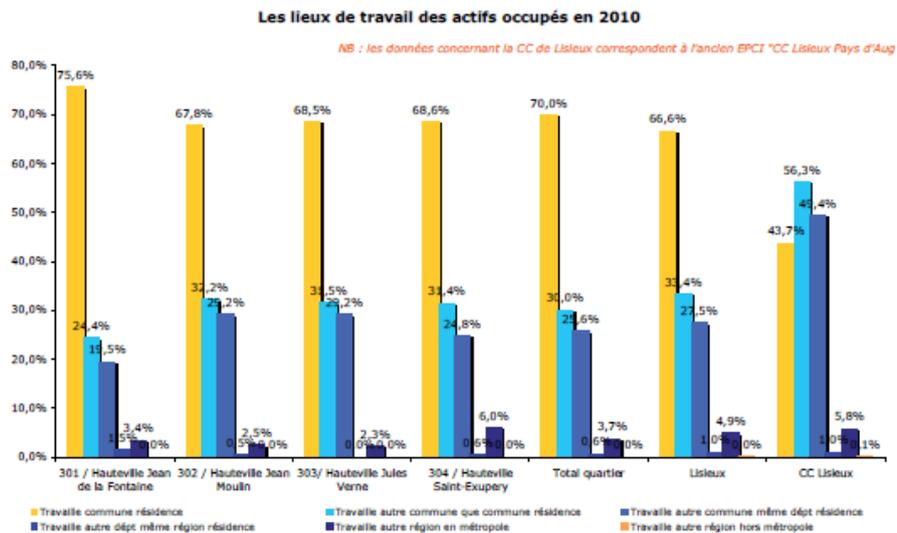
80,5% de la population salariée de 15 ans et plus d'Hauteville a un emploi stable, ce qui la place à hauteur de la moyenne lexovienne.

On constate là encore que l'IRIS 302 est celui où la part d'emploi stable est la plus faible (72%) et, par conséquent, que la proportion d'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stage) est la plus forte (28% de l'ensemble de la population salariée).

A noter que le premier employeur de Lisieux est l'hôpital, suivi par d'autres établissements d'emploi public : mairie, Sous-Préfecture, Tribunaux, Communauté de communes, services fiscaux ....

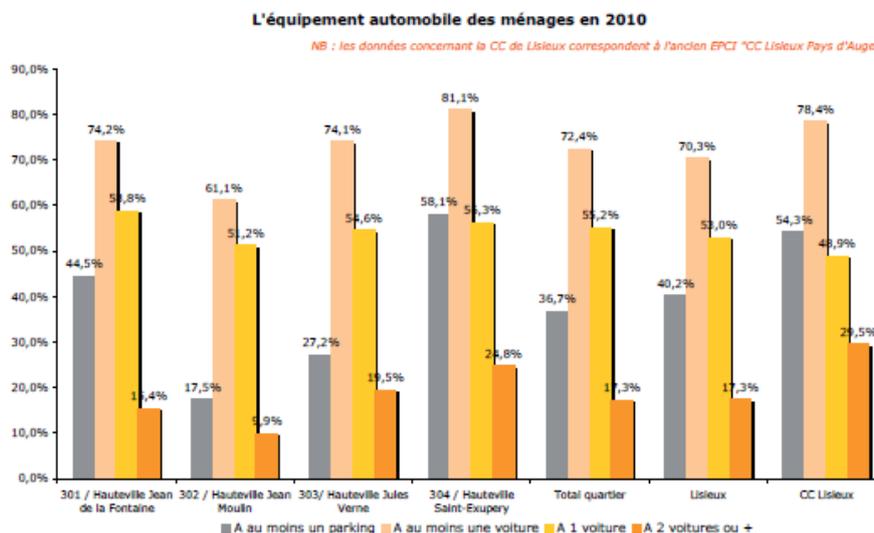
Les emplois industriels sont plutôt situés dans des PME sur les zones d'activités ou à proximité de Lisieux mais qui n'excèdent pas 200 à 300 salariés.

✓ Des salariés travaillant principalement à Lisieux



Les salariés d'Hauteville, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle de la ville (66,6%), travaillent très majoritairement (70%) à Lisieux, à l'inverse des salariés du territoire intercommunal qui, majoritairement (56,3%), quittent leur commune de résidence pour travailler. Sur l'IRIS 301, seulement 1 salarié sur 4 travaille hors de Lisieux.

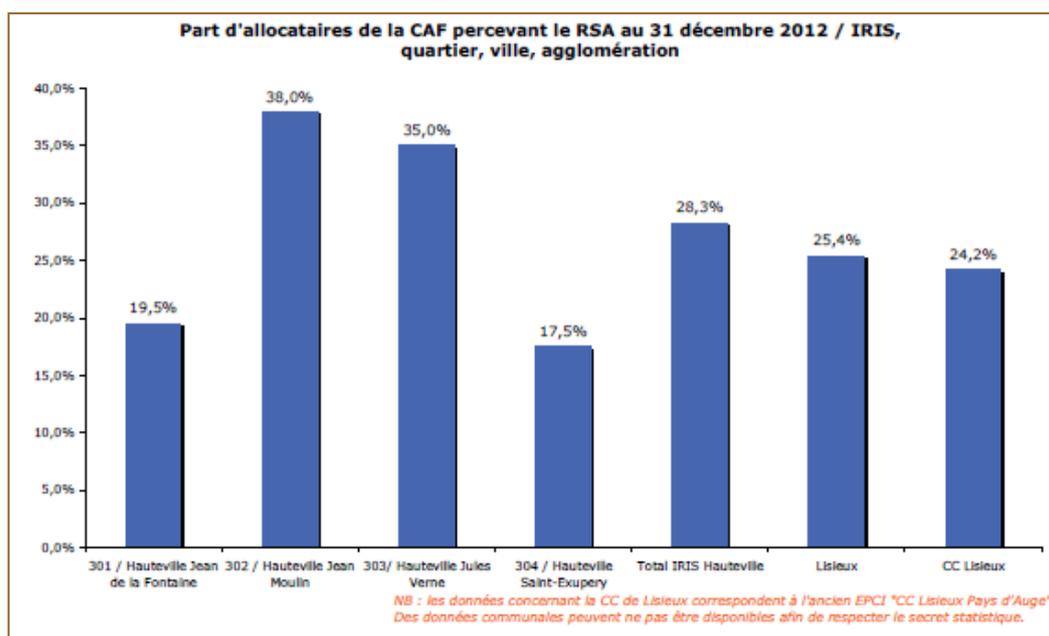
✓ Un niveau de motorisation approchant la moyenne communale



72,4% des ménages d'Hauteville disposent d'au moins un véhicule, ce qui place le quartier légèrement au-dessus de la moyenne communale (70,3%). 36,7% disposent d'au moins une place de parking.

Les ménages de l'IRIS 304 sont les plus motorisés (81,1% d'entre eux ont au moins une voiture, 58,1% ont au moins une place de stationnement). Les habitants de l'IRIS 302 étant les moins motorisés (61,1% d'entre eux ont au moins une voiture, seuls 17,5% d'entre eux ayant une place de parking).

- ✓ De faibles revenus composés d'une part importante de prestations sociales sur le périmètre du quartier prioritaire

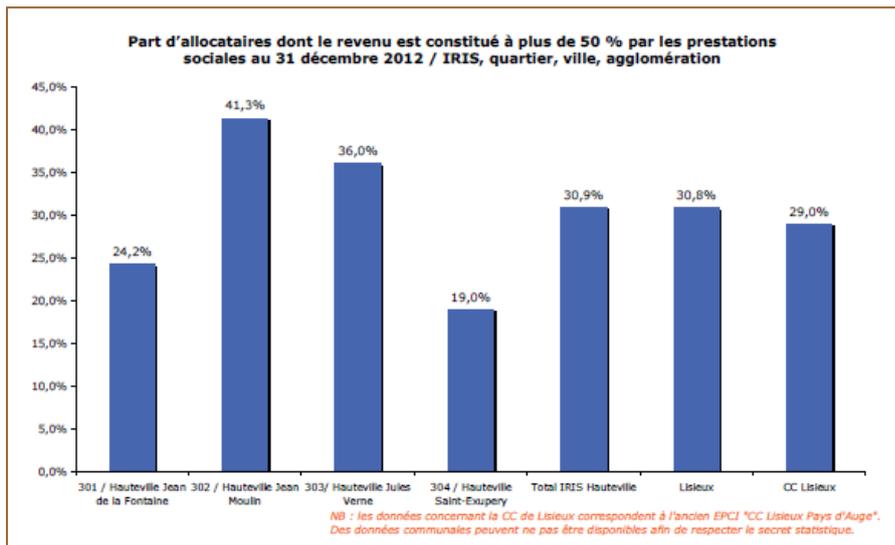


8,3% des allocataires CAF d'Hauteville percevaient, au 31 décembre 2012, le RSA, soit un taux supérieur à la moyenne communale (25,4%) et intercommunale (24,2%). C'est particulièrement le cas des allocataires des IRIS 302 et 303 (respectivement 38% et 35% d'entre eux le perçoivent), les taux sur les IRIS 301 et 304 étant inférieurs (respectivement 19,5% et 17,5%) aux moyennes communale et intercommunale.

Selon les données de la CAF du Calvados, du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2012 :

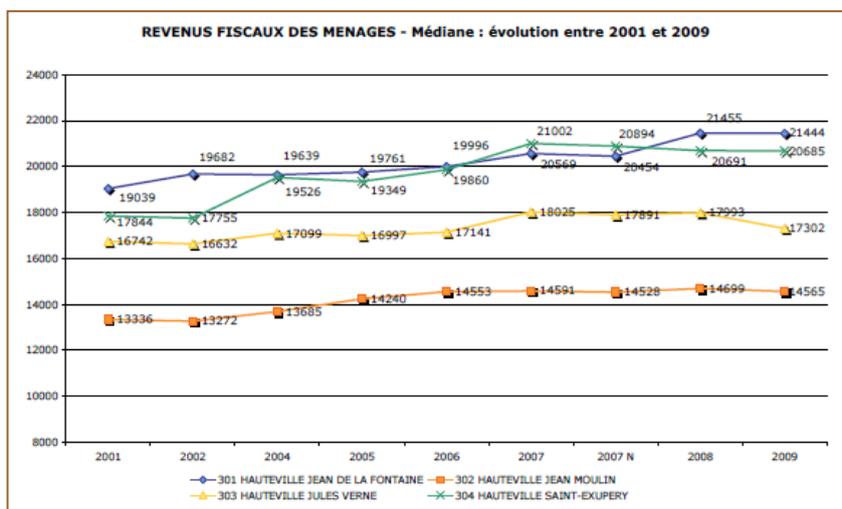
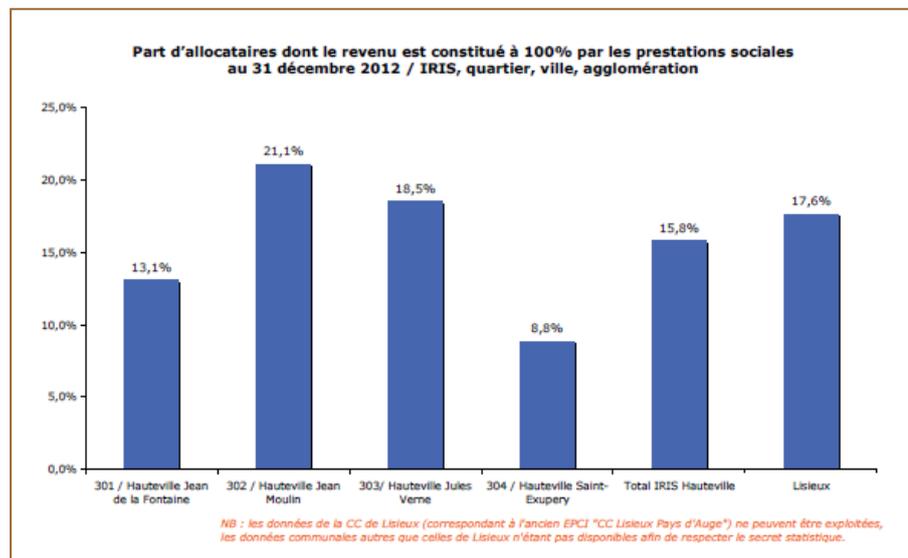
- ✓ Le nombre d'allocataires progresse sur les IRIS 301 (467 < 509) et beaucoup sur l'IRIS 302 (496 < 634), mais reste stable sur les IRIS 303 (496 – 499) et 304 (463 – 471),
- ✓ Le nombre d'allocataires « RSA socle » progresse sur l'IRIS 302 (140 < 152), l'IRIS 303 (88 < 105) et l'IRIS 304 (24 < 39), mais reste stable sur l' IRIS 301 (55 < 59),
- ✓ Le nombre d'allocataires « RSA activité » baisse sur l'IRIS 302 (54 > 48), l'IRIS 303 (56 < 49), l'IRIS 304 (37 > 32) et l' IRIS 301 (30 > 21),

Dans la logique de ce qui précède, les allocataires du périmètre du quartier prioritaire sont ceux où les parts de prestations sociales dans les ressources sont les plus élevées :



41,3% des allocataires de l'IRIS 302 et 36% des allocataires de l'IRIS 303 ont des ressources composées à plus de 50% par les prestations sociales,

21,2% des allocataires de l'IRIS 302 et 18,5% des allocataires de l'IRIS 303 ont des ressources constituées à 100% par les prestations sociales.



La valeur médiane des revenus des ménages des IRIS 301 et 304 est relativement élevée en 2009, tandis que celles de l'IRIS 303, et surtout de l'IRIS 302, sont, bien qu'en progression, nettement en retrait.

# PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

## L'ESSENTIEL

- Une part importante de la population communale et un taux de natalité relativement élevé
- Une population jeune avec une forte présence des moins de 14 ans dans le cœur du périmètre du quartier prioritaire
- Des situations matrimoniales moyennes proches du « standard » communal, avec une part importante de célibataires
- Une population féminine importante sur le quartier mais proche de la moyenne communale
- Un nombre moyen de personnes par ménage légèrement plus élevé sur Hauteville
- Une part plus importante de familles monoparentales à Hauteville qu'à l'échelle communale et intercommunale en particulier sur le périmètre du quartier prioritaire
- Un quartier « équilibré » entre couples sans ou avec enfant(s) et familles monoparentales avec des différences à l'échelle de l'IRIS
- Une forte représentation des « petites » familles à l'échelle du quartier et de la ville, avec néanmoins des variations à l'IRIS
- Une répartition de la population selon les catégories socio-professionnelles, s'inscrivant dans les moyennes communale et intercommunale, avec néanmoins des différences notables selon l'IRIS.
- De faibles revenus composés d'une part importante de prestations sociales sur le périmètre du quartier prioritaire

## C) Etat des lieux de la politique de la ville

- ✓ Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du Quartier Nord des Villes de Lisieux et de Saint Désir

Une convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de renouvellement des quartiers Nord de Lisieux et de Saint-Désir a été signée le 27 septembre 2007 par :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Basse Normandie, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département du Calvados
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- La Commune de Lisieux
- La Commune de Saint Désir
- L'Association Foncière Logement
- La Caisse des Dépôts et Consignations



- Le Conseil Régional de Basse Normandie
- L'OPAC du Calvados (devenu Calvados Habitat)
- La SA HLM HPE (devenue Partélios Habitat)

Elle engageait, l'ensemble des maîtres d'ouvrage et co-financeurs à investir respectivement :

- 5 008 085 euros pour l'ANRU (14%)
- 4 649 565 euros pour la ville (13%)
- 3 826 123 euros pour le Conseil Régional (11%)
- 19 927 437 euros pour les bailleurs sociaux (57%) (Calvados Habitat, Partélios Habitat)

- 245 918 pour la CDC (1%)
- 509 594 d'autres financements (1%)
- 1 000 000 euros pour le Conseil Départemental (3%) (tiers non signataire de la convention ANRU)

Ce programme représentait, au moment de la signature de la convention, un coût total prévisionnel de 35 166 720 euros TTC (base de financement prévisionnel, qui inclut les frais d'ingénierie).

Le projet global s'est appuyé sur le bilan des opérations menées sur la période du contrat de Ville tout en partant des dysfonctionnements des Quartiers Nord :

- Une logique de fonctionnement en impasse : la réalisation successive des programmes de logements a contribué à renforcer l'isolement des groupes résidentiels.
- Des îlots fonctionnels ne s'intégrant pas dans un schéma d'organisation générale de quartier
- Des îlots (principalement situés sur le secteur Doumer – Cité Jardin) qui souffrent de dégradations, ce qui entraîne une dévalorisation de l'image du quartier

Les principes directeurs et les orientations d'aménagement ont donc été définis en tenant compte de ces problématiques et en s'appuyant sur les premières actions engagées :

- Redimensionner la trame viaire et recomposer les voiries internes et d'accès pour ouvrir les quartiers
- Diversifier l'offre de logements
- Redimensionner les îlots pour en faire des unités de vie résidentielles et procéder à la hiérarchisation des espaces

L'ensemble des moyens mobilisés a permis :

- De renouveler l'offre de ce quartier d'habitat social en démolissant 155 logements et en reconstruisant 156 logements neufs
- De réhabiliter les logements sociaux conservés sur le site (72 logements) ainsi que de réaliser un travail de résidentialisation (250 logements)
- D'aménager et de créer des espaces publics
- De réaliser un équipement structurant : la salle multi-activités
- D'effectuer les études préalables et les expertises nécessaires
- De financer le pilotage stratégique et opérationnel du projet

La ville et les partenaires ont adoptés des chartes de relogement et d'insertion mais également signé le 4 février 2010 la Charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité afin d'accompagner le projet. Cette démarche s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine du quartier nord de Lisieux et de la ville de Saint-Désir mis en œuvre de 2007 à 2012.

Le diagnostic a permis de définir 5 orientations stratégiques, sur lesquelles repose la GUSP, déclinées en programme d'actions :

- Accompagnement des habitants tout au long du projet

- Clarification du fonctionnement du quartier
- Amélioration de la gestion des espaces
- Instauration de l'apport volontaire pour la gestion des déchets
- Respect et appréhension des espaces

✓ Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement économique et social repose en grande partie sur le CUCS décliné en 5 thématiques et sur les dispositifs publics en vigueur sur ces quartiers.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL PAR THEMATIQUE
EDUCATION ET CULTURE	66 000 €	37 500 €	37 245 €	38 200 €	22 000 €	14 966 €	3 698 €	18 000 €	237 609 €
SANTE	6 500 €	1 000 €	2 700 €	2 870 €	1 900 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €	18 970 €
PREVENTION, LIEN SOCIAL ET ACCES AUX DROITS	36 000 €	36 500 €	34 500 €	31 800 €	23 440 €	51 089 €	20 830 €	20 389 €	254 548 €
ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION	15 000 €	22 500 €	35 500 €	28 000 €	20 500 €	9 000 €	24 000 €	14 600 €	169 100 €
LOGEMENT ET PILOTAGE	19 367 €	11 000 €	23 400 €	33 000 €	17 500 €	6 000 €	6 500 €	0 €	116 767 €
<b>TOTAL ANNUEL GLOBAL</b>	<b>142 867 €</b>	<b>108 500 €</b>	<b>133 345 €</b>	<b>133 870 €</b>	<b>85 340 €</b>	<b>82 055 €</b>	<b>56 528 €</b>	<b>54 489 €</b>	<b>796 994 €</b>

Le tableau ci-dessus synthétise les fonds alloués par thématique de 2007 à 2014.

On remarque que l'enveloppe attribuée par l'Acse au titre du CUCS s'est largement amoindrie au fil des années. Les thématiques de l'éducation et de la culture ainsi que celles de la prévention, du lien social et de l'accès aux droits mais aussi dans une moindre mesure celle du développement économique ont absorbé une majeure partie du financement afin de répondre aux priorités de l'Acse.

Cependant, lorsque les financements sur les thématiques « Prévention, lien social et accès aux droits » et « développement économique » ont été distribués de façon égale au fil des années, ceux destinés à la thématique « éducation et culture » se sont trouvés progressivement diminués (parallèlement à l'enveloppe globale), la principale explication étant que le relais spécifique était pris par le PRE sur cette thématique. La thématique « santé » est celle qui a le moins bénéficié de financement dans le cadre de la politique de la ville.

Autre point à souligner, certaines actions ont été cofinancées au titre du PRU et du CUCS ; c'est le cas des ateliers graphs, des visites théâtralisées mais également de l'étude de requalification urbaine

✓ Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le PRE est un dispositif d'accompagnement individualisé, agissant en surcroît du droit commun, qui vise à apporter un soutien éducatif, social, périscolaire, culturel, et sanitaire aux enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités. Depuis 2006, le PRE de Lisieux

est présent sur les quartiers de Hauteville (76% des parcours en 2014), Delaunay, Doumer (17%) et Trevett (7%). Le dispositif permet une approche globale et concertée de la situation de l'enfant par une équipe de partenaires concourant à la réussite éducative. Le tableau ci-dessous synthétise les fonds alloués de 2010 à 2014.

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>CGET (ex ACSé)</b>	230 000	177 800	170 959	156 486	136 473
<b>Ville</b>	0	0	0	5 000	10 000*
<b>Total</b>	<b>230 000</b>	<b>177 800</b>	<b>170 959</b>	<b>161 486</b>	<b>146 473</b>
TOTAL enfants accompagnés	171	306	261	277	277
Dont Accompagnement individuel	95	101	115	110	119

\* (dont 5 000 € de report de l'année 2013)

Le programme de réussite éducative propose un accompagnement individualisé visant à lever les freins à la réussite éducative de l'enfant par une approche multi factorielle. Le parcours proposé va agir sur différents axes : la parentalité (30% des parcours en 2014), la scolarité (33%), la santé (15%) ou l'ouverture vers l'extérieur (21%).

## D) Les stratégies territoriales

### ✓ Le projet de territoire intercommunal

Le projet de territoire intercommunal est actuellement en cours de formulation. Sur le volet urbain, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) est également en cours d'élaboration dans le respect des orientations et principes édictés par le SCOT Sud Pays d'Auge. Le territoire dispose cependant d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a permis la formulation d'une vision prospective du territoire et d'une stratégie de développement.

Le territoire de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie doit affirmer sa place dans la Normandie, dans l'Estuaire et ainsi assurer sa fonction d'hinterland agricole, industriel, touristique et de services.

Cette ambition s'appuie sur plusieurs enjeux fondamentaux :

- Cultiver le positionnement de la ville de Lisieux : place urbaine cœur du Pays d'Auge et au centre de la Normandie,
- Porter l'ambition du territoire et sa volonté de saisir l'opportunité de l'amélioration des liaisons ferroviaires pour construire un projet,
- Travailler un projet qui correspond aux qualités de la population notamment marquée par une accélération du vieillissement et une difficulté récurrente dans les « villes moyennes » qui est celle de former et de conserver des jeunes actifs sur son territoire,
- S'ouvrir aux partenaires du Pays d'Auge, des Normandie, pour tisser un réseau.

Qui doivent trouver leur réponse à travers les objectifs suivants :

- renforcer les fonctions économiques du territoire : commerces, industries, tourisme,
- faire de la gare un levier pour le développement économique,
- proposer une offre efficace de transports en commun et de modes doux (vélo, piéton),
- rendre Lisieux, et plus particulièrement son centre-ville, plus attractif.

L'atteinte de ces objectifs s'inscrit dans un cadre général de cohésion territoriale garante d'une gestion économe de l'espace et de l'attractivité du territoire pour les habitants, les investisseurs et les visiteurs.

L'ambition de Lintercom pour l'aménagement et le développement de son territoire se traduit à travers trois axes forts :

### **1 - Dessiner le territoire de demain**

Viser à un développement équilibré du territoire en renforçant les pôles avec une priorité donnée au fond de vallée lexovien qui s'organise du Nord au Sud le long des deux principaux

cours d'eau que sont la Touques et l'Orbiquet mais aussi en renforçant les pôles relais ou d'équilibre identifiés dans le SCoT comme pouvant, de part leur poids démographique et leur offre de services voire de commerces, assurer un rôle de relais entre la ville centre et les communes rurales. Cette volonté de renforcer les pôles répond à un double enjeu :

- assurer un développement de notre territoire plus économe en foncier ;
- assurer la pérennité des pôles existants afin de maintenir voire de renforcer la proximité de l'offre de services et de commerces et ainsi assurer aux habitants une meilleure qualité de vie.

Au coeur de ce système de fond de vallée, la ville centre Lisieux a évidemment un rôle prépondérant à jouer en ce qu'elle regroupe à la fois l'essentiel de la population du territoire, mais aussi la majorité de ses entreprises, de ses commerces, de ses services et ses principaux équipements structurants.

Au sein même de la ville centre, trois quartiers sont au cœur des enjeux de développement et d'attractivité du territoire :

- le centre-ville
- le quartier de la gare
- Hauteville

## **2 - Unir les territoires de demain**

Les caractéristiques naturelles et paysagères constituent le fondement même de notre territoire et de son organisation.

Pour s'assurer un développement équilibré en accord avec l'identité du territoire, Lintercom devra s'assurer de :

- affirmer le rôle structurant des vallées,
- défendre une agriculture augeronne à haute valeur naturelle,
- mettre en valeur la trame verte et bleue en développant sa multifonctionnalité,
- rendre compatible ses projets avec les dynamiques naturelles.

Lintercom se doit également d'offrir à ses habitants un système de transport efficace, adapté aux besoins et durable en veillant à :

- penser la ville des piétons et des cyclistes
- assurer la complémentarité entre tous les modes de transports et l'intermodalité
- inscrire l'alternative modale dans l'espace et dans le temps
- se doter des outils et des moyens pour un projet cohérent de territoire et de mobilité

Le développement numérique est un enjeu pour l'accueil de nouvelles populations (en zone rurale notamment) mais aussi pour le dynamisme économique du territoire d'où la volonté de Lintercom de :

- soutenir la politique numérique en zone rurale,
- faire du quartier gare une priorité de la politique numérique.

### 3 - Vivre et accueillir dans le Pays d'Auge

*Favoriser l'investissement et les retombées économiques pour le territoire.* L'enjeu majeur dans ce domaine est de maintenir une offre à la fois diversifiée et équilibrée en veillant tout particulièrement à l'équilibre entre l'offre de centre-ville et celle de la périphérie en :

- fléchant l'implantation des nouvelles entreprises et donner une visibilité aux investisseurs,
- donnant une identité aux différentes zones de développement économique pour mieux gérer le foncier et favoriser les synergies entre les entreprises
- diversifiant l'offre foncière et immobilière tant en localisation qu'en surface.
- replaçant l'activité dans la ville : espaces délaissés et sous utilisés sont autant de potentielles zones pour l'activité économique notamment à vocation tertiaire

Le tourisme est un levier fort pour l'emploi et la reconnaissance de la qualité du territoire. Outre ses points forts (Cerza, basilique, paysages, produits agricoles, patrimoine bâti) il est important de construire une destination touristique complète qui orienterait le visiteur sur un séjour prolongé en cœur du Pays d'Auge. L'enjeu réside donc dans :

- la mise en complémentarité des offres touristiques de l'ensemble du Pays d'Auge.
- la mise en valeur de certains potentiels encore trop peu exploités (autour de l'eau et du cheval notamment).

L'agriculture reste un élément identitaire et une branche économique à part entière. Pour pérenniser cette activité, il importe avant tout de lui donner les meilleures conditions d'exercice en :

- préservant son capital foncier
- redoublant d'attention sur le maintien des terres permettant les cultures AOC/AOP et celles qui bénéficient d'un potentiel d'épandage.
- ouvrant à la diversification en construisant une filière touristique forte qui peut jouer sur la commercialisation des produits et la diversification des activités des exploitants.

*Améliorer le parc existant, limiter la consommation foncière :*

La politique de l'habitat de Lintercom relève de deux enjeux majeurs :

- répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs,
- garantir une production de logements plus économe en foncier.

Pour répondre à ces enjeux, notre politique intercommunale de l'habitat (PLH en cours d'élaboration) s'appuiera sur :

- une politique d'aménagement du territoire pour définir les capacités d'accueil,
- la maîtrise du foncier pour conserver des capacités de développement,
- la lutte contre la vacance pour répondre à la demande en logements (équilibre entre construction neuve et parc ancien vacant, mise aux normes du parc privé ancien de la reconstruction à Lisieux),

- une intervention autour de la gare de Lisieux et des faubourgs (amélioration du parc, mobilisation des friches et du potentiel foncier,...),
- la requalification du parc de Hauteville et la valorisation de sa localisation dans la ville,
- le maintien de l'offre sociale pour répondre à la demande en particulier dans le centre-ville,
- l'aide à la solvabilisation des opérations en particulier des jeunes ménages.
- l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population.
- la performance énergétique : un chantier transversal.

✓ L'Agenda 21 du Pays d'auge expansion

Fortement encouragé et soutenu par l'État (DIREN puis DREAL) et la Région dans l'élaboration d'un Agenda 21, le Pays y a trouvé également une suite logique à l'action qu'il mène depuis plus de 15 ans et à sa charte de développement durable de 2004.

Les 19 projets retenus permettent au Pays d'Auge, avec l'aide de ses partenaires et financeurs, d'anticiper les grands défis du XXIème siècle au premier rang desquels l'adaptation de son modèle de développement aux crises écologiques et économiques mondiales. Dans la continuité des actions engagées par Pays d'Auge Expansion, ils intensifient les efforts entrepris en faveur d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement (Pôle d'excellence rurale), d'économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables (programme LEADER) ou encore des nouvelles technologies de l'information et de la communication (télécentres et télétravail).

**Innover en s'appuyant sur les atouts du pays d'Auge**

- Développer le télétravail et les téléservices
- Lutter contre la diminution de la surface agricole utile
- Développer les circuits alimentaires de proximité
- Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable
- Promouvoir le Pays d'Auge, terre d'histoire et d'avenir

**Porter des projets structurants avec les collectivités**

- Développer une filière bois-énergie
- Rénover le patrimoine bâti traditionnel
- Développer les sentiers de randonnée
- Consolider et pérenniser l'offre de santé
- Renforcer et promouvoir l'offre touristique

**Conduire les dispositifs valorisant notre identité et notre cadre de vie**

- Pôle d'Excellence Rurale "lait, viande, pomme : le Pays d'Auge par excellence"
- Pôle d'Excellence Rurale "Métiers d'art et patrimoine : transmission des savoir-faire"
- Leader "Maîtrise de l'énergie"
- Label "Pays d'art et d'histoire"
- Etude "Haut-débit NTIC"

## **Animer le territoire et décider de son avenir**

- Conforter l'existence et le rôle du Pays
- Renforcer la gouvernance du Pays
- Anticiper les opportunités de l'estuaire de la Seine et du Grand Paris
- Suivre et évaluer l'Agenda 21

Le contrat de ville devra dans ces déclinaisons opérationnelles notamment (Gestion Urbaine de Proximité, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, etc.) contribuer à la réalisation de ces objectifs stratégiques.

### ✓ Le Contrat Local de Sécurité de la Ville de Lisieux (CLS)

Depuis 1991, la Ville de Lisieux s'est engagée activement avec l'Etat dans une politique de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. La création du Conseil communal de prévention de la délinquance en 1991, le premier Contrat Local de Sécurité signé le 5 février 1998 et l'installation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance le 24 juin 2003 ont contribué à la mobilisation de l'ensemble des partenaires engagés quotidiennement dans la sécurité des citoyens et ont favorisé le développement d'actions ciblées et innovantes.

Le programme d'actions complémentaire de prévention de la délinquance d'avril 2006 a permis de définir les priorités locales en la matière et quelques actions complémentaires en s'appuyant sur les programmes déjà existants, notamment la convention thématique « prévention de la délinquance et sécurité » du Contrat de Ville 2000-2006 et le Programme de Réussite Educative (PRE) 2006-2009 ainsi que les éléments de la circulaire interministérielle du 16 août 2006 relative à la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Compte tenu du diagnostic local de sécurité établi par l'ensemble des partenaires concernés et des actions engagées dans le cadre des programmes existants (PRE, PRU, CUCS, etc...), les orientations stratégiques du CLS de nouvelle génération, signé en 2007, ont été déclinées de la façon suivante :

### **ORIENTATION N °1 : Développer la citoyenneté et apporter les réponses de proximité à la délinquance**

L'accompagnement des habitants dans leur quartier est l'une des priorités. S'il existe un tissu associatif fort, il manque néanmoins d'encadrement et de personnes ressources. L'action au sein même des quartiers est un préalable à l'insertion des jeunes et adultes dans la ville. Les institutions et le manque d'informations dans les quartiers est une faiblesse repérée. La proximité et le développement d'actions au cœur des quartiers doivent favoriser la prévention de la délinquance.

## **ORIENTATION N°2 : Prévenir et traiter la délinquance des jeunes**

Les statistiques ont fait apparaître, il y a quelques années, une part importante des jeunes dans la délinquance sur Lisieux. D'autre part, la population des quartiers prioritaires est une population jeune souvent témoin d'une délinquance familiale ou de clan, et manquant d'encadrement. La délinquance des jeunes reste préoccupante et doit être traitée prioritairement.

## **ORIENTATION N°3 : Informer et accompagner les victimes, et agir sur les violences contre les personnes dont les violences intrafamiliales**

Les victimes hésitent parfois à déposer plainte, ce qui empêchera la poursuite de l'auteur qui pourra récidiver. Le traitement de la délinquance passe aussi par le dépôt de plainte. La victime dans son parcours manque parfois d'information et de conseils. Le suivi et l'information des victimes existent déjà et doivent être poursuivis et renforcés ; c'est une des priorités affichées par les partenaires.

## **ORIENTATION N°4 : Prévenir les comportements à risques**

L'analyse de la sociologie des quartiers montre que l'alcool et les stupéfiants sont souvent des facteurs facilitant le passage à l'acte et la commission de l'infraction ; l'augmentation d'autres infractions comme celles à la législation des stupéfiants ainsi que les conduites sous l'empire d'un état alcoolique illustrent cette difficulté. Prévenir et traiter les comportements à risques doit permettre d'infléchir la délinquance dans les quartiers.

## **ORIENTATION N° 5 : renforcer la prévention de la récidive**

La récidive peut être l'échec d'une réponse pénale classique, ou souvent d'un manque de prise en charge après avoir effectué la peine. Le retour dans les quartiers de délinquants jeunes peut engendrer des récidives et la reconduction de délits, accompagnées d'une nouvelle stigmatisation de ces quartiers. La prévention de la récidive doit être prise en charge.

## **ORIENTATION N° 6 : Améliorer les moyens généraux de lutte contre la délinquance**

L'une des priorités de la Ville de Lisieux est aussi d'avoir une présence policière plus soutenue à certains moments de l'année, en particulier durant la période estivale et ponctuellement durant l'année pour pouvoir effectuer des interventions plus marquées et plus ciblées en ville. En ce sens la présence de renforts de la Police Nationale est nécessaire.

## PARTIE 2) ORGANISATION/GOUVERNANCE

### A) Le pilotage stratégique

#### ✓ Le comité de pilotage du Contrat de ville

Il s'agira de mettre en place une instance décisionnelle qui :

- veillera à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Contrat de ville,
- validera la programmation annuelle de l'appel à projets Contrat de ville,
- suivra l'état d'avancement des programmes spécifiques de la politique de la ville (PRE, NPNRU)
- assurera la bonne mise en œuvre des conventions opérationnelles annexes au Contrat de ville (charte de relogement, charte Insertion, GUSP, Charte inter bailleurs etc.),
- établira des choix stratégiques liés au projet urbain,
- validera les programmes d'actions urbaines et sociales,
- décidera d'éventuelles adaptations du projet,
- statuera sur l'évaluation des dispositifs.

Il sera co-présidé par le Président de LINTERCOM ou son représentant, le Maire de Lisieux ou son représentant, le Sous-Préfet de Lisieux.

Sa composition est la suivante :

- Des représentants élus de LINTERCOM,
- Des représentants élus de la Ville de Lisieux,
- Mme la Députée de la 3e circonscription du Calvados,
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants du Conseil Citoyen,
- Des représentants des services de la DDCS, DRAC de la DDTM et de la DIRECCTE
- Des représentants des services de l'Etat signataires du contrat de ville (ARS, DASEN, Procureur de la République)
- Du délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ou son représentant,
- Du chef de cabinet du Préfet
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Des représentants de Pôle Emploi,
- Des représentants de la Mission Locale,
- Des représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Territoires,

La fréquence des réunions se fera en fonction de l'avancement du projet et de l'opportunité de la rencontre. Il pourra se réunir a minima une fois par an.

Les ordres du jour sont préparés et annoncés à l'avance. Des relevés de décisions sont systématiquement rédigés et envoyés aux participants.

✓ Le comité technique du Contrat de ville

Le comité technique aura pour rôle de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage et donc de :

- mettre en œuvre les orientations du contrat de ville,
- suivre et élaborer la programmation du Contrat de ville,
- suivre l'état d'avancement du NPNRU,
- favoriser la bonne coordination des actions des partenaires,
- faire le point sur les conventions opérationnelles annexes au Contrat de ville (charte de relogement, charte Insertion, GUSP, Charte interbailleurs etc.),
- préparer les points d'arbitrage à proposer au comité de pilotage.

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants de la DDTM du Calvados, de la DDCS, de la PJJ et de la DIRECCTE, DRAC
- Des représentants des services de l'Etat signataires du contrat de ville (ARS, DASEN, Procureur de la République)
- Des représentants de la Police Nationale
- Du chef de cabinet du Préfet
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des représentants du Conseil Citoyen.
- Des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Des représentants de Pôle Emploi,
- Des représentants de la Mission Locale,
- Des représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Territoires,

Le comité technique pourra faire intervenir tout autre acteur ressource en fonction de l'ordre du jour.

Les ordres du jour sont préparés et annoncés à l'avance. Des relevés de décisions sont systématiquement rédigés et envoyés aux participants.

✓ Equipe interministérielle

Dans le Calvados, une équipe interministérielle départementale des services de l'Etat a été installée en juin 2013.

Présidée par Mme La Secrétaire Générale de la Préfecture et composée des référents « politique de la ville » désignés dans les services de l'Etat (Préfecture, DDCS, DDTM, DIRECCTE, Justice, DRJSCS, DRFIP, PJJ, DRAC, Education Nationale, ARS, DDSP), cette équipe a pour mission d'élaborer le point de vue de l'Etat sur la situation des quartiers, participer à la négociation des contrats de ville, élaborer et évaluer les engagements de l'Etat dans ces contrats.

En 2014, elle a mené une réflexion sur les moyens de droit commun de l'Etat et la déclinaison des conventions interministérielles. Le travail de l'équipe interministérielle, conduit par la DDCS, a abouti à l'élaboration d'un point de vue de l'Etat à partir des priorités des services et des projets de territoire des collectivités concernées.

L'équipe se réunit en tant que de besoin, à raison de deux à trois fois par an.

✓ Les groupes de travail thématiques

Les 5 groupes de travail thématiques (voir ci-dessous) auront pour objectif de :

- suivre la programmation du Contrat de ville,
- suivre l'état d'avancement des programmes spécifiques de la politique de la ville (NPNRU, PRE)
- proposer des pistes d'actions pour la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville
- Suivi de l'évaluation

La composition des 5 groupes de travail est la suivante :

**Développement social**

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants des services de la DDCS et de l'ARS
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des représentants du Centre Socio-Culturel
- Des représentants du Service d'Action Préventive
- Des délégués de quartier de Hauteville
- Des représentants du Conseil Citoyen.

## **Réussite Educative**

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants des services de la DDCS et de l'ARS
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants de l'Education Nationale (REP)
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des représentants du Centre Socio-Culturel
- Des représentants du Service d'Action Préventive
- Des représentants des établissements scolaires du quartier
- Du coordonnateur du Programme de Réussite Educative
- Des délégués de quartier de Hauteville
- Des représentants du Conseil Citoyen.

## **Prévention de la délinquance, citoyenneté et lutte contre le sentiment d'insécurité**

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants des services de la PJJ
- Des représentants du SPIP
- Des représentants de l'Education Nationale (REP)
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants de la Police Nationale
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants du Service d'Action Préventive
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des représentants d'associations référentes
- Des délégués de quartier de Hauteville
- Des représentants du Conseil Citoyen.

## **Développement de l'activité économique et de l'emploi**

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants des services de la DIRECCTE
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,

- Des représentants du Centre Socio-Culturel
- Des représentants du Service d'Action Préventive
- Des représentants du Pôle Emploi
- Des représentants de la Mission Locale
- Des représentants de la CCI
- Des représentants d'associations référentes
- Des délégués de quartier de Hauteville
- Des représentants du Conseil Citoyen.

### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

Il sera composé a minima :

- Des représentants des services de LINTERCOM
- Des représentants des services de la Ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-Préfecture de Lisieux,
- Des représentants des services de la DDTM
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville
- Des représentants de la Police Nationale
- Des représentants du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Des représentants du Conseil Départemental du Calvados,
- Des représentants des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Des délégués de quartier de Hauteville
- Des représentants du Conseil Citoyen.

En complément et pour une meilleure opérationnalité, sont mises en place des instances dédiées au Programme de Réussite Educative (PRE) et au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

### **INSTANCES DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)**

#### ✓ Le comité de direction du NPNRU

Ce projet d'intérêt national nécessite un lieu décisionnel qui puisse se réunir rapidement afin de décider selon les orientations du Comité de pilotage. Aussi, est-il proposé de créer un comité de direction composé des représentants des maîtres d'ouvrages en présence du délégué territorial de l'ANRU ou son représentant soit :

- Des représentants élus de LINTERCOM,
- Des représentants élus de la Ville de Lisieux,
- Des représentants de la Sous-Préfecture
- Des représentants de la Direction Générale des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- Du délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ou son représentant,
- Des représentants de la DDTM.

Les ordres du jour sont préparés et annoncés à l'avance. Des relevés de décisions sont systématiquement rédigés et envoyés aux participants ainsi qu'aux membres du comité de pilotage du Contrat de ville.

✓ Le comité de suivi opérationnel du NPNRU

Un comité de suivi sera mis en place afin de :

- établir l'état d'avancement du NPNRU,
- piloter la programmation urbaine et sociale du projet,
- suivre les études techniques liées au projet,
- coordonner les différentes interventions des maîtres d'ouvrage et partenaires,
- suivre les demandes de subventions des maîtres d'ouvrage,
- mettre en œuvre les conventions opérationnelles (insertion, relogement, GUSP).

Ce comité est une instance technique qui regroupera les représentants des maîtres d'ouvrage, le porteur de projet et les financeurs. Tout partenaire technique pourra également être associé.

## **INSTANCES DEDIEES AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)**

Le PRE est porté par une structure indépendante : la Caisse des Ecoles. Le PRE s'appuiera sur :

✓ Equipe pluridisciplinaire de soutien

L'équipe pluridisciplinaire aura pour objectif de :

- Etablir un diagnostic précis des situations et notamment sur la pertinence de leur entrée dans le dispositif, les solutions envisagées ainsi que les difficultés qui pourront être rencontrées.
- Mobiliser les ressources disponibles localement en réponse aux problématiques individuelles rencontrées, et en activant les actions éducatives à mettre en œuvre en veillant à l'articulation et à la mise en cohérence avec l'existant
- Assurer le suivi des accompagnements en dressant un bilan périodique des actions impulsées
- Réaliser un diagnostic et une évaluation partagée du dispositif
- Proposer de nouvelles pistes de travail et l'engagement de nouvelles démarches en réponse aux problématiques repérées

Il sera composé à minima :

- 2 éducateurs (Conseil Départemental + AEMO)
- 1 assistante sociale (scolaire)
- 1 coordonnatrice du Réseau d'Éducation Prioritaire
- 1 responsable de la maison de la petite enfance
- 1 responsable du centre socioculturel CAF
- Des représentants des différents centres de loisirs et local jeunes du service jeunesse de la ville

- La coordonnatrice du PRE
- L'assistante du PRE

✓ Conseil Consultatif de Réussite Educative (CCRE)

Le Conseil Consultatif de Réussite Educative aura pour objectif de :

- Valider les dossiers et les orientations à présenter au Comité d'Administration

Il sera composé à minima :

- Des représentants de l'Education Nationale
- Des représentants de la CAF
- Des représentants du Conseil Départemental
- Des représentants de la DDCS
- Des représentants de la Sous-Préfecture
- Des représentants Elus de la Ville de Lisieux
- Des représentants du Service Politiques de la ville de la Ville de Lisieux
- Des représentants du Service Enseignement de la ville de Lisieux
- Des représentants des familles
- Des représentants des associations référentes

✓ Comité d'Administration

Le Conseil d'administration aura pour objectif de :

- Valider les propositions, décider des orientations et voter le budget

Il sera composé à minima :

- Des représentants de la Caisse des Ecoles
- Des représentants de l'Education Nationale
- Des représentants des Sociétaires
- Des représentants des Elus de la ville de Lisieux
- Des représentants de la Sous-préfecture

## **B) Le pilotage opérationnel**

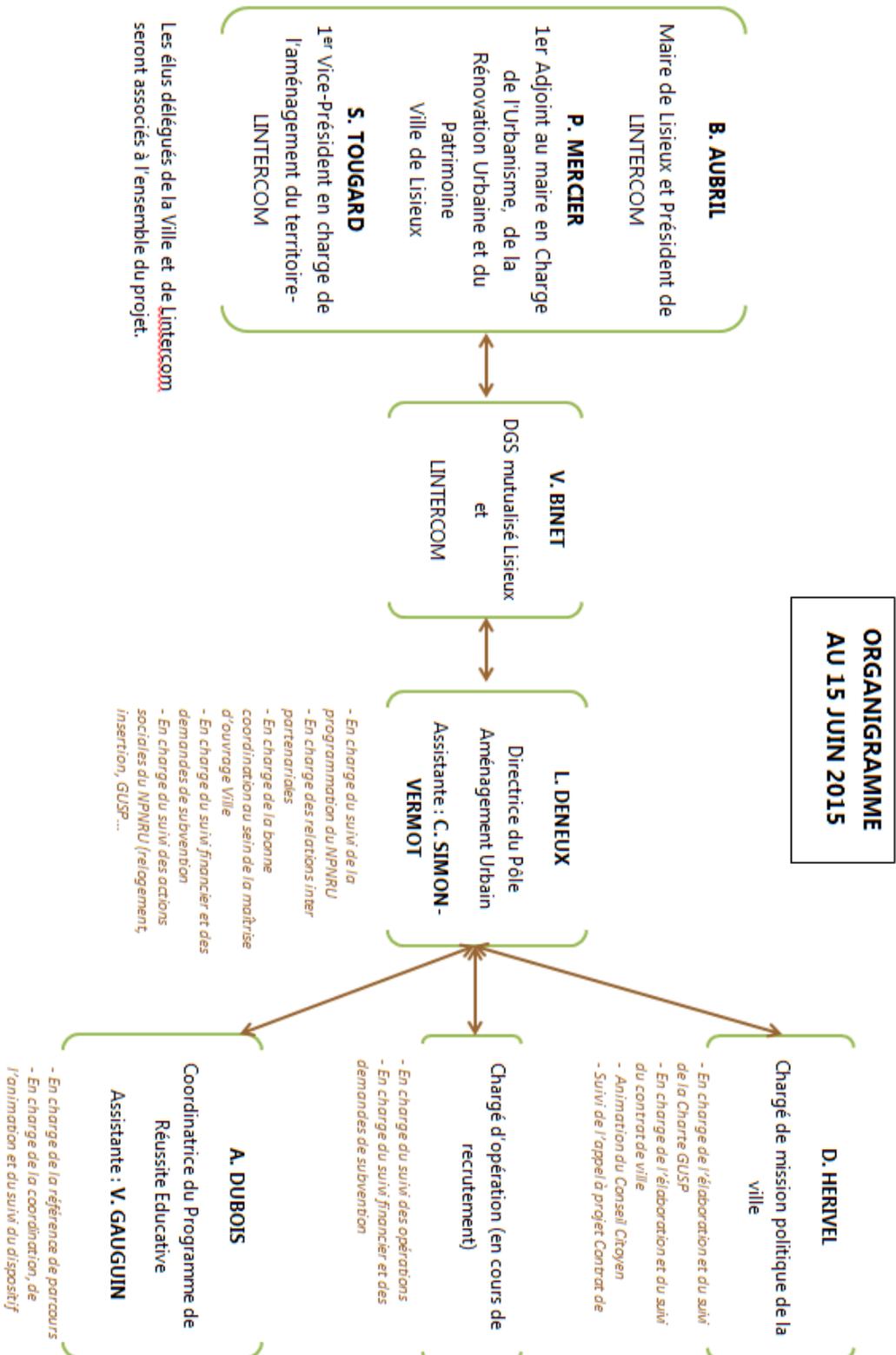
LINTERCOM n'ayant pas la compétence Politique de la ville, le portage opérationnel de la politique de la ville sera confié à la ville de Lisieux.

L'équipe projet pilotée par le Maire de Lisieux ou son représentant et le Président de LINTERCOM ou son représentant sera rattachée au Directeur Général des Services mutualisé Ville de Lisieux LINTERCOM.

La Directrice du Pôle Aménagement Urbain, forte de son expérience sur le Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Nord de Lisieux et de Saint Désir et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, s'appuiera sur :

- un chargé de mission politique de la ville
- un chargé d'opération
- une coordinatrice du programme de réussite éducative et de son assistante

Les partenaires seront associés à l'ensemble de la démarche de la conception à la réalisation. En plus des instances décisionnelles, et en fonction des besoins du projet, des groupes de travail thématiques seront mis en place. Le conseil citoyen sera également associé aux différents groupes de travail.



## C) L'association des habitants et des usagers du projet

Afin de co-construire le projet de renouvellement urbain et le contrat de ville, la ville de Lisieux s'appuiera sur :

- ✓ Le conseil citoyen :

Le conseil citoyen de Hauteville a été constitué dans le respect de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ainsi qu'en s'appuyant sur les règles établies par le Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au travers du cadre de référence du conseil citoyen. Pour la ville de Lisieux, le conseil citoyen a donc été constitué en s'appuyant sur les règles suivantes :

- Règle 1 : Le conseil citoyen doit être représenté en majorité par des habitants.
- Règle 2 : Au sein du collège habitant, une majorité doit être tirée au sort.
- Règle 3 : Le tirage au sort a été réalisé à partir du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) de l'INSEE afin de permettre aux non-inscrits aux listes électorales de pouvoir potentiellement y participer.
- Règle 4 : Le conseil citoyen doit être le plus mixte possible et le plus représentatif de la population du périmètre du quartier prioritaire (le tirage au sort a donc été réalisé en sectorisant le quartier)
- Règle 5 : Le conseil citoyen est paritaire

<b>CONSEIL CITOYEN : 24 MEMBRES (12 femmes ; 12 hommes)</b>						
<b>13 Membres du Collège Habitants</b>		<b>11 Membres du Collège Acteurs Locaux</b>				
7 membres Tirés au sort	6 membres Volontaires	4 membres Associations	2 membres Commerçants	2 membres Parents d'Elèves	1 membre Collectif d'Habitants	2 membres Délégués de classe de 3 <sup>ème</sup>

Il a pour rôle de :

- ✓ Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels. A cet effet, le conseil citoyen a pour objectif de favoriser la participation des habitants et des acteurs non-institutionnels du quartier de Hauteville en cherchant à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels. L'objectif étant de favoriser la reconnaissance d'un dialogue mutuel en cherchant la construction d'une vision commune.
- ✓ Être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville. Le conseil citoyen contribue à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville (du diagnostic à l'évaluation finale) et sur tous les volets du contrat (PRE, NPNRU, CLSPD etc.). Pour permettre cette implication, des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage des contrats de ville et pourront communiquer régulièrement aux différents acteurs leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.
- ✓ Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Des représentants du Conseil citoyen participeront aux différentes instances du Contrat de ville. Ils seront associés de la conception à la réalisation du projet.

✓ Les groupes d'échanges territorialisés

Il existe 4 groupes d'échanges (Hauteville, centre-ville, quartiers Sud et Nord). Ces groupes se réunissent 2 fois par an.

Constitués d'habitants du quartier concerné, ils permettent d'informer les habitants sur les actions menées au sein du quartier mais c'est également un lieu d'échanges. La ville de Lisieux pourra s'appuyer sur ces groupes déjà constitués pour les associer à toutes les phases du projet. Ils serviront également d'appui pour relayer les informations aux autres habitants.

✓ Les cellules de quartier sur la thématique de l'insécurité

Ces groupes constitués de partenaires et d'habitants émanent du CLSPD. Ils se réunissent 2 fois par an dans chaque quartier périphérique (une seule fois dans le centre-ville) sur la thématique de la sécurité. La direction de projet pourra ainsi s'appuyer sur ces groupes.

✓ Des groupes de travail habitants

Des ateliers de travail spécifiques habitants pourront être créés en fonction des thématiques traitées dans le cadre de la conception du projet notamment sur le volet urbain et en particulier sur les questions de la résidentialisation.

La ville de Lisieux s'appuiera également sur le travail des agents de développement social du Centre Socio-Culturel CAF qui accompagneront des initiatives pour, avec et de la population. Une convention de gestion entre la CAF et la ville de Lisieux prévoit spécifiquement cette contribution.

✓ La maison du projet, un relais majeur pour les actions de concertation

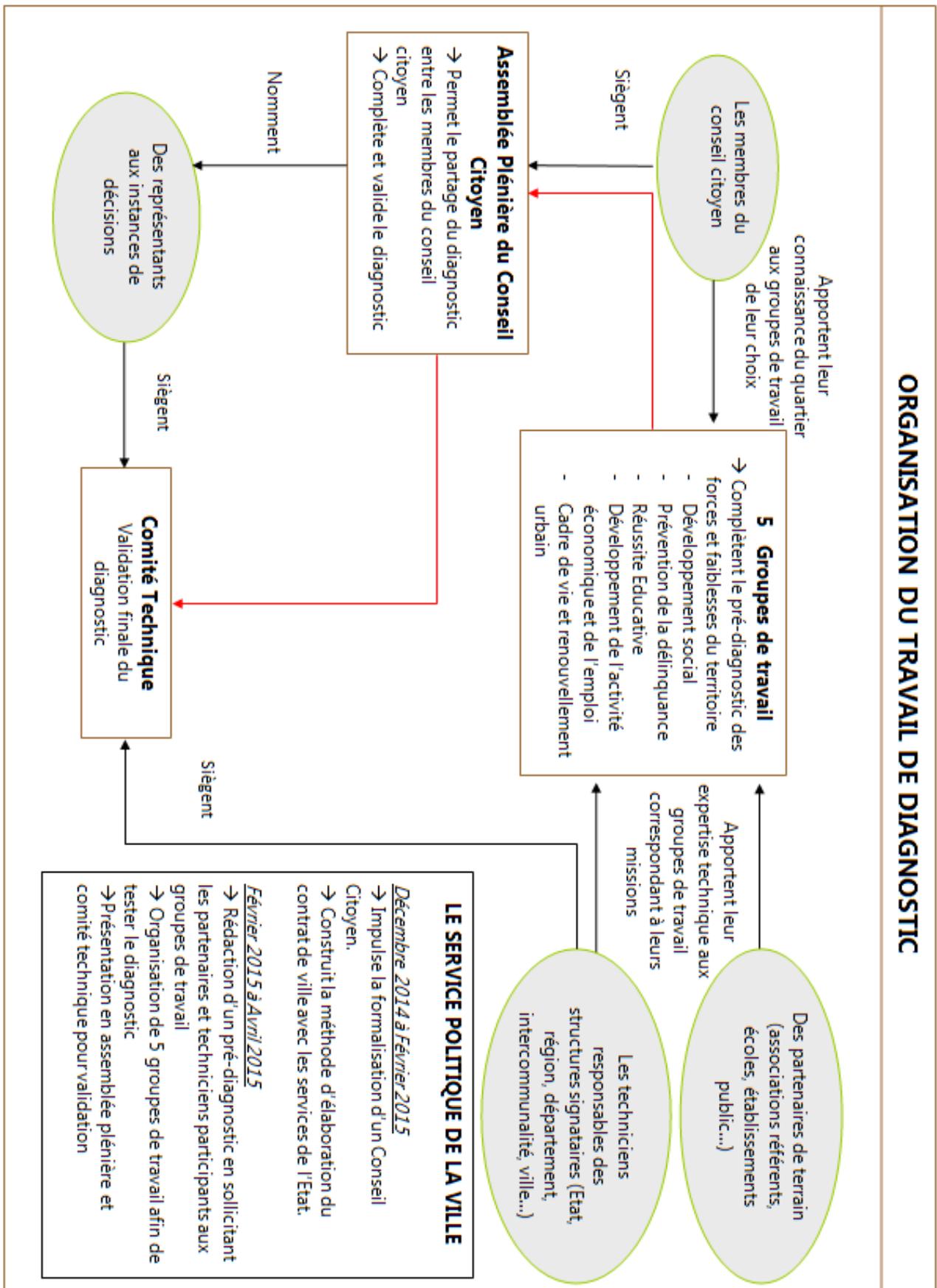
Enfin, conformément à la loi du 21 février 2014, une maison du projet à destination des habitants, des associations et des acteurs économiques sera créée sur le secteur Ouest du quartier de Hauteville. Quant au lieu précis, plusieurs hypothèses sont actuellement en cours d'étude et seront présentés au Conseil citoyen. La maison du projet sera le lieu ressource non seulement sur le NPNRU de Hauteville mais également des autres projets urbains de la ville de Lisieux.

Son objectif sera de :

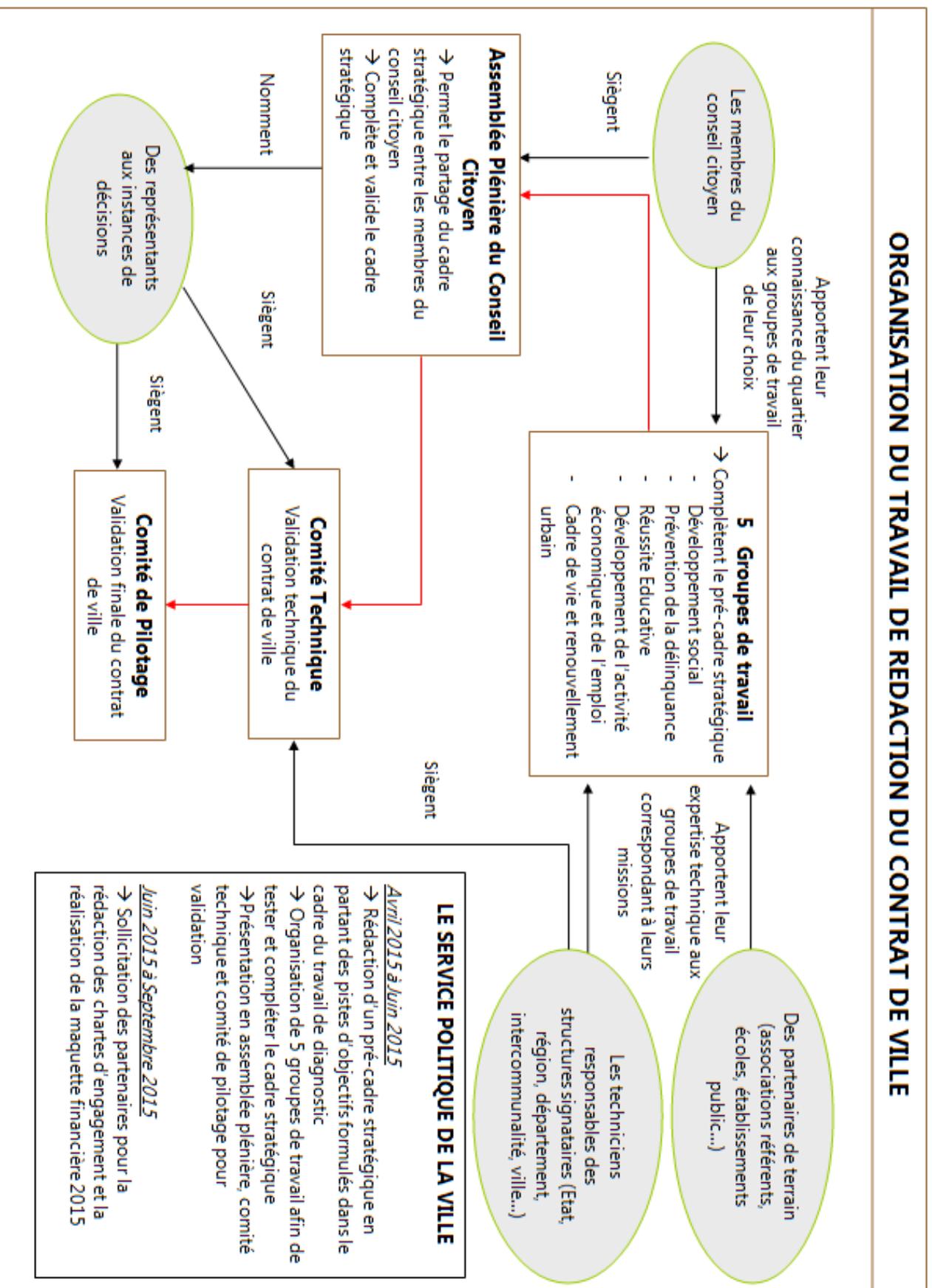
- informer le public,
- accueillir des animations diverses en lien avec le projet urbain et l'architecture,
- être le lieu ressource sur les projets urbains de la ville,
- accueillir les permanences des maitres d'ouvrages concernant le projet,
- permettre au Conseil citoyen et aux habitants de se réunir,
- créer un lieu de co-construction du projet.

## PARTIE 3) DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

### A) Méthodologie d'élaboration du contrat de ville



## ORGANISATION DU TRAVAIL DE REDACTION DU CONTRAT DE VILLE



## B) Diagnostic participatif

### AXE STRATEGIQUE N°1 : COHESION SOCIALE / DEVELOPPEMENT SOCIAL – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGE

#### LES ATOUTS

#### → ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

##### Accès aux droits sociaux

- ✓ Le Centre Socio-culturel, situé au cœur du quartier prioritaire, propose des prestations CAF au plus près des besoins (28 043 usagers du Pays d'Auge en 2013). Le temps d'attente est estimé à moins de 30 minutes pour 95% du public accueilli. Les rendez-vous relatifs aux instructions RSA y sont effectués notamment par le service d'information et d'accueil des familles composé de travailleurs sociaux qui exercent également un accueil social et des rendez-vous des droits.
- ✓ Le centre socio-culturel accueille également des permanences de la Banque de France et du circonscription d'action sociale. L'implantation de la Circonscription d'Action Sociale du Conseil Départemental (et du CLIC) permettra un renforcement dans l'accès aux droits sociaux.
- ✓ Renforcement du co-financement de la municipalité de Lisieux au centre socio-culturel

##### Accès à la culture

- ✓ Le Centre socio-culturel propose des activités éducatives, culturelles et de loisirs (AECL) via un partenariat avec les structures culturelles (accueil d'une pièce de théâtre, pass cinéma, etc.). L'implantation du conservatoire de danse et de l'école d'arts plastiques contribue au renfort de l'offre d'équipements culturels.

##### Accès au droit

- ✓ Le CIDFF, situé au cœur du quartier prioritaire, apporte une offre globale d'accompagnement à destination des femmes et des familles. La structure est labellisée à la fois par les Ministères de la Santé, des Affaires Sociales et des Droits des Femmes et de la Justice.
- ✓ Le CIDFF a développé un point d'accès aux droits (PAD) qui a touché 355 personnes en 2014 (dont 66% de Hauteville et 30% des territoires de veille). Il s'agit de développer un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.
- ✓ Une convention est en cours d'élaboration pour l'accompagnement des victimes par le CIDFF dans les tribunaux.

## → DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

- ✓ Le Centre socio-culturel propose des loisirs familiaux de proximité (493 participants pour 1341 participations en 2013) et des vacances en familles pour les publics en situation de fragilité en séjour semi-autonomes (58 personnes en 2013) et autonomes (107 personnes en 2013 dont 55% de familles monoparentales). Les familles sont également accompagnées dans leur projet de vacances grâce au collectif vacances, au point d'infos vacances et au dispositif d'épargne bonifié qui a bénéficié à 12 familles en 2013.
- ✓ Le Centre socio-culturel contribue à l'animation de la vie locale (50ans de Hauteville, carnaval, animations d'été, bourse aux jouets, etc.). Il impulse et accompagne les initiatives des habitants.
- ✓ Le Réseau d'Echange de Savoirs est également un relais important sur le quartier en matière de développement du lien social.
- ✓ Le centre socio-culturel accompagne et accueille 24 associations qui offrent une gamme d'activités diverses et variées dont certaines contribuent à l'accès à la culture. (ex : atelier peinture)
- ✓ Au-delà des actions traditionnelles proposées et principalement basées sur le créneau loisirs et divertissements (Colis de Noel, promenade, séjour, etc.), le CCAS a développé une animation intergénérationnelle avec pour objectifs : la prévention, l'information, la valorisation des savoirs, l'épanouissement personnel, l'exercice de la citoyenneté et la lutte contre l'isolement.

## → SANTE

- ✓ Un centre hospitalier autorisé pour la chirurgie digestive, doté d'un service d'urgence, d'un SMUR, d'une Permanence d'accès aux soins de santé, d'une référente territoriale qui assure le lien ville hopital.
- ✓ Des actions de dépistage par le collectif Sid'agir.
- ✓ 2 EHPAD sur Lisieux (Korian Villa Berat et Robert Bisson), 1 IME, 1 Polyclinique et un CMP.
- ✓ Existence d'un décloisonnement des professionnels qui favorise la prise en charge globale des habitants
- ✓ L'implantation d'une antenne PSLA sur le quartier de Hauteville en 2014 a permis de renforcer l'accès aux soins des habitants du quartier prioritaire via l'accueil de 2 généralistes (bientôt 3 généralistes) et de 3 infirmier(e)s.
- ✓ Le CCAS intervient de multiples manières pour la prise en compte du vieillissement de la population (CLIC, le service de maintien à domicile, le service de soins infirmiers à domicile, la RPA du Val d'Or, service de restauration sociale, etc.)
- ✓ Un travail de prévention à la santé est conduit par l'association « Le GRAIN » sur les problématiques de nutrition au centre socio-culturel.

- ✓ Un travail de prévention à la santé est conduit par un agent de développement social du centre socio-culturel CAF via le sport au travers l'action Jeudynamics qui a touché 222 habitants en 2014.
- ✓ L'association ESI 14 contribue à lutter par la prévention et le soin contre toutes les formes de conduites à risques chez les adolescents, les jeunes adultes et auprès de leurs parents.
- ✓ ESI 14 est gestionnaire d'un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui permet une prise en charge pluridisciplinaire de toutes les problématiques addictives. L'activité du CSAPA est composée :
  - d'actions de soins réalisées au sein de la Maison des Addictions du Pays d'Auge,
  - d'actions de prévention en santé publique dans le cadre de Dialog Santé en direction des scolaires, des personnes en situation précaire et lors de manifestations festives sur l'ensemble du pays d'auge. L'association vient d'acquérir un véhicule afin de garantir un maillage des actions de prévention sur le territoire du pays d'auge.
- ✓ Des permanences de la maison des ados et de la maison des addictions sur le quartier
- ✓ Travail important de réseau des acteurs du territoire (réseau TCA, un réseau adolescents, un réseau addictologie)

## LES FAIBLESSES

### ➔ ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

#### Accès aux droits sociaux

- ✓ Sur le territoire du quartier prioritaire, les 3680 habitants ont un salaire médian de 8600 euros annuel. Les habitants en situation de pauvreté rencontrent davantage de difficultés dans l'accès aux droits fondamentaux et davantage de problèmes de mobilité.
- ✓ Beaucoup de familles très isolées, ne fréquentent pas les structures qui pourraient les aider. Le partage d'informations et la coordination entre les structures sont bons mais pourraient être améliorés.

#### Accès à la culture

- ✓ L'offre culturelle est principalement localisée en centre-ville.
- ✓ Il est constaté par les professionnels que les habitants du quartier prioritaire se saisissent peu des équipements culturels de LINTERCOM.
- ✓ Niveau de coopération entre les acteurs culturels et éducatifs à approfondir.

#### Accès au droit (juridique)

- ✓ Il est constaté le manque de visibilité du CIDFF.
- ✓ Il n'existe aujourd'hui aucun d'accompagnement des victimes dans les tribunaux.

## → DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

Sont davantage touchés par l'isolement :

### Les personnes sans activités :

- ✓ On trouve sur le quartier un taux de bénéficiaires du RSA (28%) presque similaire à celui de la ville et de LINTERCOM (25%). Cependant ce taux s'envole considérablement si l'on se situe sur le secteur Jules Verne (35%) et Jean Moulin (38%).

### Les familles monoparentales :

- ✓ Les familles monoparentales sont nettement plus représentées sur le quartier (31%) que sur la commune (24%) et l'intercommunalité (17 %). Ce constat se vérifie particulièrement sur le secteur Jean Moulin (43%).

### Les personnes âgées :

- ✓ Sur Lisieux, 67% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules ce qui est plus élevé que la moyenne régionale (62%). Le Val d'Or dispose d'un restaurant social ouvert à l'ensemble des personnes âgées du quartier mais qui bénéficie presque exclusivement aux résidents. De nombreux clubs du 3eme âge disparaissent du fait du vieillissement des membres de bureau n'ayant pas trouvé de successeurs.
- ✓ Il y a globalement une méconnaissance par le public de l'offre proposée sur le quartier.
- ✓ Accès inégal aux outils numériques.

## → SANTE

Le diagnostic de l'offre de soins de premiers recours sur le territoire fait ressortir :

- ✓ Des professionnels libéraux surchargés, et plus assez nombreux pour répondre à la demande de soins
- ✓ Une organisation pas suffisamment modernisée pour attirer de jeunes professionnels (pas de structures pluri professionnelles avec une organisation permettant des aménagements d'horaires, liens peu formalisés entre professionnels, peu d'usages des outils de communication, manque de coordination...)

Les demandes récurrentes de la population concernent le renforcement de l'offre :

- ✓ en médecine générale et la continuité des soins
- ✓ en spécialistes (ophtalmologues, cardiologues, dermatologues, gynécologues)

Le diagnostic territorial a mis en exergue plusieurs besoins de santé problématiques ou complexes à l'échelle du territoire intercommunal :

- ✓ Ceux liés aux facteurs sociodémographiques tels que le vieillissement de la population (isolement et perte d'autonomie) et à la précarité (non-accès aux soins).

- ✓ Ceux liés aux pathologies les plus fréquentes (Maladies cardio et cérébro-vasculaires, Diabète, Cancer, Pathologies mentales)
- ✓ Ceux liés aux facteurs de risques (Troubles de l'alimentation, tabac / alcool, sédentarité)

Autres éléments de diagnostic :

- ✓ Le taux de bénéficiaires de la CMU sur Hauteville est largement supérieur à la moyenne communale (50% de bénéficiaires pour 36% de la population).
- ✓ Les enfants sont souvent sujets à des problématiques liées au sommeil et à la mal-nutrition.
- ✓ Il n'existe pas de permanence d'information/accueil sur le handicap.
- ✓ Il n'y a pas de Contrat Local de Santé sur le territoire.

**AXE STRATEGIQUE N°2 : COHESION SOCIALE / PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE, CITOYENNETE ET LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE  
- ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGE**

**LES ATOUTS**

**➔ PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE**

- ✓ Les indicateurs de la Circonscription de sécurité publique de Lisieux font apparaître une baisse continue depuis 2008 de la « délinquance générale » – à l'exception d'une progression sur l'année 2012 (liée à la résolution d'une affaire d'escroquerie sur Internet). À l'échelle de la ville de Lisieux, le nombre de faits constatés est en recul de 13% entre 2012 et 2013.
- ✓ Parallèlement, le taux d'élucidation global est stable (41,5% en 2012, 38,59% en 2013), après une hausse entre 2007 et 2010.
- ✓ De manière générale, on constate une baisse des faits d'atteinte à l'intégrité physique (19,82% entre 2012 et 2013, représentant 12% de la délinquance générale) et des faits d'atteinte aux biens (15,43% entre 2012 et 2013, représentant 60% de la délinquance générale).
- ✓ Les faits d'atteintes aux biens sont en baisse entre 2012 et 2013 à l'exception des « vols à la roulotte et accessoires ».
- ✓ Sur la même période, les divers faits d'atteinte à l'intégrité physique sont également en baisse, à l'exception des faits de violences sexuelles.
- ✓ Par ailleurs, et notamment dans le cadre des actions conduites au titre du CLS, des actions spécifiques ont été mises en place : prévention, présence soutenue sur la voie publique, accueil renforcé des victimes de violences par un recours systématique à un intervenant social du Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles du Calvados présent au commissariat de Lisieux. Le travail de l'intervenant social a bénéficié à 176 personnes dont 130 femmes.
- ✓ Les apports de la vidéo-protection en termes d'élucidation des faits sont soulignés par la police.
- ✓ Concernant l'évolution des faits de délinquance, les forces de police constatent une stabilisation de la situation sur Hauteville.
- ✓ Possibilité de dialogue entre les jeunes et la Police.
- ✓ Présence de proximité de Calvados Habitat et Partélios Habitat via un assistant de prévention et d'accompagnement social ayant un rôle de prévention sur les impayés de loyers et sur les incivilités.
- ✓ Le travail de prévention mené par l'association ESI 14 à travers le dispositif Dialog Santé contribue à la prévention de la délinquance.
- ✓ Le CIDFF et la Police mènent également des actions de prévention dans les écoles. Les actions du CIDFF en la matière ont permis de toucher un public de 276 enfants fréquentant le collège de Hauteville.

- ✓ Le collège au travers le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) conduit des actions participant à la prévention de la délinquance.
- ✓ Présence de 4 éducateurs de rue du Service d'Action Préventive (SAP)

## ➔ LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

- ✓ Depuis une quinzaine d'années, la municipalité fait des réunions de quartiers dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS).
- ✓ Nomination d'un référent au sein du commissariat de police qui permet de centraliser l'ensemble des doléances des habitants et de les informer des réponses qui sont apportées.
- ✓ Travaux de sécurisation des halls réalisés par les bailleurs.
- ✓ Travaux de rénovation du bâti réalisé par Calvados Habitat
- ✓ Le CIDFF a développé un service d'aide aux victimes (SAV), qui a touché 662 personnes dont près de 59% de Hauteville et 37% des territoires de veille en 2014. Le service d'aide aux victimes propose des entretiens individuels, des groupes de parole, une préparation technique au procès et une orientation vers d'autres services.
- ✓ Un intervenant social du CIDFF (co-financement Etat et communes du CLSPD) accueille et écoute les victimes au commissariat 3 après-midi par semaine ce qui facilite le recours aux droits juridiques (176 personnes accueillies en 2014 dont 130 femmes.)

## LES FAIBLESSES

## ➔ PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE

- ✓ Les infractions économiques et financières (principalement des affaires d'escroquerie et d'abus de confiance), limitées en 2011, ont connu une forte progression depuis.
- ✓ En ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, les infractions relevées pour usage de stupéfiants sont en hausse entre 2012 et 2013 (+14,29%). Ce type de faits représente la grande majorité des faits constatés sur cette thématique, les infractions pour revente étant faibles.
- ✓ Poursuite de la délinquance via « la nouvelle génération » (frères de jeunes déjà connus par la police). Les délinquants mineurs commettent des atteintes aux biens principalement sur leur quartier.
- ✓ De nombreux incendies de poubelles ont été recensés sur le quartier et plus généralement sur la ville.
- ✓ La vitesse excessive des véhicules (identifiée principalement sur les rues Aini, Taunton, Coty et sur les boulevards Churchill et Kennedy (dans une moindre mesure). Ces infractions sont souvent commises par des jeunes conducteurs.

- ✓ Le CIDFF constate une augmentation des violences des jeunes adultes vers leurs parents. Les bailleurs ont de grosses difficultés à favoriser les décohabitations car ils disposent de peu de petits logements.

## ➔ **LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES**

Malgré une délinquance stable, le quartier génère un sentiment d'insécurité pour certains habitants. Les principaux problèmes recensés sont les suivants :

- ✓ L'état dégradé du bâti. Sont principalement identifiés, les immeubles de l'espace central (entre la rue Eugène Boudin et l'Avenue Winston Churchill) qui donnent sur la Rue Roger Aini et l'avenue Jean XXIII. Il est mis en avant que cet espace, le long des voies de transit donne une mauvaise image du quartier. Le centre commercial n°1 est également générateur d'un sentiment d'insécurité.
- ✓ L'occupation des terrassons et des porches est génératrice d'incivilités, de nuisances sonores et participe au sentiment d'insécurité. Sont principalement identifiés les porches de l'Allée du Chien, Raoul Dufy, 20, Coty et ceux autour du Centre Commercial n°1.
- ✓ Le parking souterrain est l'élément qui génère le plus d'insécurité.
- ✓ Des problèmes de « squattage » dans les espaces de vie communs (cage d'escalier, hall). Sont identifiés en particulier les immeubles : 20 Coty (9 et 10eme étages), tours SAGIM (Corneille et Taunton).
- ✓ La couverture de la vidéo-protection entraîne un déplacement de la délinquance vers les zones non-équipées.

## AXE STRATEGIQUE N°3 : COHESION SOCIALE / REUSSITE EDUCATIVE - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGE

### LES ATOUTS

#### → LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

- ✓ Depuis 2006, le PRE de Lisieux est présent sur les quartiers de Hauteville (76% des parcours en 2014), Delaunay, Doumer (17%) et Trevett (7%).
- ✓ Le dispositif s'est déployé au sein d'un partenariat solide menant des actions éducatives de fonds sur ces territoires. L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) a également été enrichie de la présence d'un professionnel de la petite enfance (responsable adjoint du secteur 60 places de la maison de la petite enfance).
- ✓ L'Éducation Nationale est l'une des institutions qui interpelle le plus le Programme de Réussite Educative (47%). Le dispositif est également beaucoup sollicité par les familles (29%) et par le conseil Départemental (12%).
- ✓ Le programme de réussite éducative propose un accompagnement individualisé visant à lever les freins à la réussite éducative de l'enfant par une approche multi factorielle. Le parcours proposé va agir sur différents axes : la parentalité (30% des parcours en 2014), la scolarité (33%), la santé (15%) ou l'ouverture vers l'extérieur (21%).
- ✓ Le PRE a permis la mise en place de 122 parcours éducatifs individualisés sur le territoire. Les objectifs fixés par l'EPS sont atteints dans 74% des cas en 2014.
- ✓ Orientation vers un travail de prévention santé. En 2014, 24 % des enfants accompagnés ont moins de 6 ans (moins de 1% en 2013 et 8% en 2012).

#### → LE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

- ✓ Un grand nombre d'actions et de dispositifs sont proposés par le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) qui regroupe les différents établissements scolaires de Hauteville (Collège Laplace, écoles Jean Moulin, Saint Exupéry et Jules Verne).
- ✓ Le REP intervient sur différents axes : la scolarité (scolarisation des moins de 3 ans, dispositif plus de maîtres que de classe, etc.) la prévention en liens avec les partenaires (associations, institutions, structures petite enfance, membres du CESC, etc.), et la parentalité, (soirées débat autour du thème de l'enfance et du rapport entre les parents et les enfants, etc.).
- ✓ Le dispositif « Plateformes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs a permis le suivi de 155 dossiers de décrochage scolaire en 2013.
- ✓ La redéfinition de la géographie du REP sera l'occasion de réinterroger le dispositif avec les partenaires.
- ✓ Il existe le dispositif « école ouverte » au collège Laplace. Il est ouvert, du CM1 à la 3ème sur les temps de vacances scolaires afin de proposer aux enfants des activités culturelles, sportives, de loisirs et scolaires.

- ✓ Un jumelage d'éducation artistique, culturel et numérique est mis en place entre le Collège Laplace et le Pôle Culturel. Le jumelage permettra aux élèves de rencontrer un artiste. Le professeur d'arts plastiques sera impliqué dans une démarche de création avec ses élèves en essayant de mobiliser les parents.

## ➔ **REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE**

Les actions menées sur le territoire de Hauteville par le service de la réussite éducative et scolaire sont :

- ✓ les ateliers RAM (Relais Assistantes maternelles) organisés pour les assistantes maternelles indépendantes et les enfants qu'elles gardent. Ces ateliers s'organisent au CAC et au Centre Socio Caf.
- ✓ le dispositif CLAS sur les écoles de Hauteville, Doumer, Delaunay et Trevett a permis un accompagnement de 122 élèves en 2014/15 par petits groupes (4 à 5 élèves).
- ✓ la classe expérimentale à l'école St Exupéry pour la scolarisation des enfants de deux à trois ans. La ville met à disposition de cette classe 1/2 poste d'Educateur Jeunes Enfants pour l'accueil des enfants, le travail sur la parentalité, et la mise en place d'ateliers.
- ✓ les activités périscolaires sur les trois écoles, dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et la Halte accueil
- ✓ La Halte-Garderie a accueilli 256 enfants pour 23 000 heures de garde (2013). 75% de ces heures concernent les habitants de Lisieux, et plus particulièrement Hauteville. La journée continue du jeudi a accueilli 43 enfants en 2013. La Halte-Garderie permet un accompagnement sur les freins périphériques que rencontrent les familles (parentalité, sociaux, santé, etc...) dont beaucoup sont monoparentales.

Sur le quartier, le Service Jeunesse de la Ville prend appui sur :

- ✓ Le Centre d'Activités et de Créativité (CAC), centre de loisirs pour les 4-12 ans situé rue Guillaume le Conquérant, bénéficiant d'un agrément CLSH.
- ✓ Une structure d'accueil ouverte aux adolescents, la Pendule, déclarée et labellisée auprès de la « Jeunesse et Sports » et de la CAF comme « Accueil collectif de mineurs ».
- ✓ Un Point d'Information Jeunesse (PIJ) et d'un « point CYB » (accès aux multimédias), situés à côté du FJT Louise Michel, au sein de l'espace « Mosaïc ».
- ✓ Une permanence de la Maison des Adolescents est tenue au FJT. Existence d'une bibliothèque de rue portée par la médiathèque.
- ✓ L'association « Accueillir son enfant » fournit un accompagnement et un soutien à la fonction parentale (environ 20 parents en 2014)
- ✓ Le CAL Handball propose des actions éducatives via le sport qui ont touché 850 enfants dont 600 de Hauteville en 2014. 400 jeunes des quartiers de Hauteville, Nord et Trevett bénéficient chaque année de l'action « Sport dans ton quartier ». 3 000 jeunes de Lisieux ont participé en 2013 à l'action Mouv' de Rue.

## LES FAIBLESSES

### → LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

- ✓ La réforme de la politique de la ville induit un centrage sur le quartier de Hauteville; les autres territoires étant placés en « veille active ».
- ✓ Augmentation du co-financement de la Ville de Lisieux.
- ✓ L'activité du PRE est pilotée via 3 instances qui se rassemblent chacune 2 fois par an. Une réflexion est menée pour que ces 3 instances fusionnent en 2 instances.
- ✓ Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) ont pour mission principale d'étudier les situations individuelles. Les agents du service jeunesse représentant les quartiers de veille ne participent plus aux EPS en raison de la mise en place des APS. Il s'avère également que l'EPS dans sa forme actuelle ne compte pas de professionnel relevant du champ de la santé (ou du médico-social). Il est également constaté la nécessité d'améliorer la connaissance du dispositif des enseignants du second degré malgré l'existence d'un bon partenariat avec le collège Laplace.
- ✓ Entre 2013 et 2014, une augmentation de l'activité du PRE est manifeste. Le nombre de PEI mis en place a augmenté en passant respectivement de 110 à 122 parcours. Ces parcours se dirigent toujours principalement vers les garçons (55%), et l'augmentation de la part des filles, notée les deux années passées, se confirme cette année.
- ✓ Les freins à la réussite éducative des enfants prennent parfois source dans les tendances des parents à refaire ce qu'ils ont connu. Il est constaté des problématiques importantes en matière de parentalité.
- ✓ Les délais d'attente pour une prise en charge de soins spécialisés (Psychologie, orthophonie, psychomotricité...) peuvent être très longs (12-18 mois) et constituer un frein à la réussite éducative.

### → LE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

- ✓ Importance du décrochage scolaire.
- ✓ Des niveaux de qualification en retrait. Sur Hauteville, les jeunes non-scolarisés de plus de 15 ans ont pour 78% un niveau de formation inférieur ou égal au CAP contre 72% sur Lisieux et 70% sur LINTERCOM.
- ✓ Le constat est accentué sur les secteurs Jules Verne (82%) et Jean Moulin (87%).
- ✓ Sur Hauteville, les jeunes non-scolarisés de plus de 15 ans ont pour 27% quittés le système scolaire sans diplôme contre 24% sur Lisieux et 20% sur Lintercom. Le constat est accentué sur les secteurs Jules Verne (29%) et Jean Moulin (33%).

## REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE

- ✓ Il est constaté par les services du SAP un besoin d'accompagnement en matière de scolarité, d'accès à la culture, aux loisirs chez les 13-17 ans.
- ✓ Les jeunes sont souvent très éloignés de ce qui touche à l'art en général ce qui constitue un frein à leur intégration.
- ✓ Beaucoup d'équipements sportifs (stades, gymnases,...) mais qui ne sont pas forcément utilisés par les jeunes du quartier.
- ✓ Le local jeune « La Pendule » est devenu inadapté, par sa taille, son amplitude horaire et par son offre. Les besoins des adolescents ont évolué et cet équipement est en perte de vitesse malgré qu'il accueille toujours un certain nombre de collégiens.
- ✓ Le local Mosaïc est assez peu utilisé des jeunes de Hauteville.
- ✓ Les jeunes passent beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et se regroupent moins. Ils fréquentent, par conséquent, de moins en moins l'espace public.
- ✓ Les jeunes désinvestissent les associations sportives et semblent plus se tourner vers une pratique sportive en libre-accès.
- ✓ Une conseillère du CIO est présente au collège Laplace mais elle ne rencontre pas tous les parents par ce biais.
- ✓ Il n'y a pas de Projet Educatif Local (PEL) sur le territoire mais un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été formalisé au moment de la réforme des rythmes scolaires.

## AXE STRATEGIQUE N°4 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGE

### LES ATOUTS

#### ➔ FORMATION, EMPLOI, INSERTION

- ✓ Hauteville se situe entre les 2 principales zones d'emploi du territoire : le centre-ville (4300 emplois) et la zone d'activités (2700 emplois).
- ✓ Le Pôle Emploi, la Mission Locale, l'AIFCC, la CCI, Pays d'Auge Expansion sont présents sur le quartier.
- ✓ Les « ateliers de promotion sociale », mis en place par le CCAS et le Conseil Départemental permettent de lever les freins périphériques à l'emploi. Ils ont concerné 11 personnes en 2013.
- ✓ Les chantiers d'insertion (BAC Environnement, Bac Emploi, VIT'ACTIF, ABI, les chantiers éducatifs portés par le SAP). Les espaces chantiers ont permis une réorientation de 3 jeunes vers l'emploi sur les 20 suivis. Les dispositifs Elan, Espoir, permettent également une aide au retour à l'emploi.
- ✓ Le BAIE permet une approche globale et personnalisée de la situation des femmes et des freins à l'emploi. Il touche 83 personnes dont 76 femmes dont une majorité sont bénéficiaires de minima sociaux ou en situation de monoparentalité.
- ✓ Le Foyer des jeunes travailleurs héberge plus de 300 jeunes chaque année dont 25% viennent de Lisieux. Parmi les lexoviens, beaucoup viennent de Hauteville. Ils se retrouvent souvent en situation de rupture familiale. Le foyer propose un accompagnement social et une restauration sociale (2,5€ le repas pour les jeunes du FJT).
- ✓ Les chambres relais permettent la mise à disposition d'une chambre durant 2 mois. Elles concernent environ 10 à 12 jeunes par an.
- ✓ Les 10 conseillers de la Mission Locale accompagnent 1986 jeunes (50% hommes, 50% femmes) du Pays d'Auge lors d'entretiens individualisés sur tous les axes de leur insertion (emploi, formation, orientation, logement avec la permanence du CCLAJ, mobilité, santé, loisirs). Les orientations principales concernent l'emploi (60%) puis la formation (15%) et la formalisation de leur projet professionnel (12%). La Mission Locale a permis d'accompagner sur la Pays d'Auge : 300 jeunes vers une formation, 799 jeunes vers un emploi, 87 jeunes vers un contrat en alternance, 133 jeunes vers un stage et 54 jeunes vers un retour à la scolarité.
- ✓ 34 décrocheurs scolaires ont été accompagnés en 2013 dans une démarche de retour à la formation via le dispositif ANI. 235 jeunes sont entrés dans le programme CIVIS qui a permis de conduire vers l'emploi 60% d'entre-eux (dont 42% vers un emploi durable).
- ✓ La Mission Locale participe à l'organisation d'évènements liés au public jeune (200 jeunes touchés en 2013). En 2013, 77 jeunes accompagnés par La Mission Locale ont bénéficié du CAE et 14 du CIE. 88 jeunes (53 hommes et 35 femmes) ont bénéficié du dispositif « emplois d'avenir ». Parmi eux, 83 ont poursuivi leur contrat.

- ✓ La Mission Locale et le Pôle Emploi créent du lien entre les habitants et les chefs d'entreprise afin de faciliter l'insertion professionnelle au travers de rencontres (petits déjeuners, café job...). Le dispositif de parrainage a touché 10 personnes (8 femmes, 2 hommes) et l'accompagnement via le dispositif NACRE a été doublé.
- ✓ Une convention a été passée entre la mission locale et le conseil Départemental pour l'accompagnement des jeunes femmes avec des enfants à charge bénéficiaires du RSA. Diverses conventions de coopération organisent les partenariats entre Pôle Emploi et ses partenaires (l'IAE, Mission Locale, Cap Emploi, CIDFF).
- ✓ Les clauses d'insertion ont bénéficié, depuis leur création en 2008, à 130 personnes pour 28 288 heures. Des clauses d'insertion sont mises en places par la ville, LINTERCOM, le Conseil Départemental et certains bailleurs sociaux.
- ✓ L'opération navette portée par le centre socio permet la mise à disposition d'un véhicule pour des actifs ou des personnes en formation (12 bénéficiaires pour 246 utilisations en 2013). En 2013, 27 jeunes ont bénéficié d'une aide au permis de conduire par la Mission Locale et 45 de bons de carburants.
- ✓ La Halte-Garderie permet de répondre aux demandes de gardes des parents notamment lorsqu'ils suivent une formation.
- ✓ Le Pôle Emploi et la Mission Locale apportent un conseil en évolution professionnelle/orientation tout au long de la vie et portent « le mois de l'alternance ». Participation au plan de mobilisation pour l'alternance.
- ✓ Travail avec l'AFB (atelier formation base) porté par le Conseil Régional.
- ✓ Suivi actif des jeunes en EAV par la Mission Locale (rencontre des employeurs pour mise en place, présentation des jeunes, recrutement, suivi mise en place des formations ...)
- ✓ Déclinaison du plan 10000 formations en 2014.

## ➔ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ✓ Un territoire communal attractif avec plus d'emplois (18 000) que d'actifs (15 000), 3 actifs sur 4 habitent et travaillent sur le territoire (11 000 sur 15 000). 4 000 actifs travaillent donc à l'extérieur mais 7 000 viennent de l'extérieur.
- ✓ Il existe 2 centres commerciaux de proximité sur le quartier
- ✓ La municipalité mène une réflexion sur la localisation du marché afin de le rendre plus attractif
- ✓ L'attractivité du territoire pour les migrations domicile-travail se limite aux communautés de communes limitrophes (Pont l'Evêque, Livarot, Moyaux, Orbec...). A l'inverse les actifs qui sortent du territoire sont attirés majoritairement par Caen et par les territoires de l'axe Pont l'Evêque –Deauville.
- ✓ L'ouverture de 10 bureaux hôtel d'entreprise sur le quartier.
- ✓ La CCI Pays d'Auge (localisée sur le quartier) intervient sur le territoire pour :
  - favoriser le développement économique du Pays d'Auge
  - promouvoir les entreprises en les conseillant et en les aidant tout au long de la vie de l'entreprise.
  - prospecter et accompagner les projets d'implantation

## LES FAIBLESSES

### → FORMATION, EMPLOI, INSERTION

- ✓ On décompte seulement 460 emplois sur le quartier de Hauteville sur les 17 900 sur la commune.
- ✓ Un taux de chômage plus élevé (23%) qu'aux échelles de Lisieux (19%) et de la Communauté de communes (14.5%). Ce constat est accentué sur les secteurs Jules Verne (26%) et Jean Moulin (30%).
- ✓ Une majorité de salariés en CDI (81%) à l'image de la Ville (81%) mais en deçà de LINTERCOM (84%). Ce constat se vérifie sur tous les secteurs du quartier sauf sur Jean Moulin (72%).
- ✓ Les salariés du quartier prioritaire sont plus concernés par le temps partiel (21%) contre 20% sur Lisieux et 18% sur LINTERCOM. Ce constat est accentué sur les secteurs Jules Verne et Jean Moulin (environ 27%).
- ✓ L'âge moyen des jeunes reçus par la Mission Locale est de 21 ans. 10% d'entre-eux ont un enfant et la moitié sont sans ressources et souhaitent trouver un emploi dans leur canton. 17% n'ont pas de moyens de locomotion et 34% ont recours aux transports en commun.
- ✓ La prestation Pôle Emploi « mobilisation vers l'emploi » va disparaître en 2016.
- ✓ Le module « rebondir » du Centre-Socio-culturel ayant vocation également à réinsérer des personnes éloignées de l'emploi va disparaître.
- ✓ Il est constaté des difficultés en matière de mobilité. De plus en plus de gens ont des difficultés à financer leur véhicule.
- ✓ Il est constaté par les professionnels une augmentation de l'illettrisme
- ✓ Les clauses sociales sont adossées généralement aux marchés de travaux mais peu aux marchés de service.

### → DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ✓ Une relation particulière existe avec le territoire de Caen la Mer en lien avec le rôle de l'agglomération à l'échelle régionale et la liaison ferrée qui facilite les échanges entre les deux territoires. Cependant, les liaisons piétonnes et de transports en commun entre Hauteville et la Gare sont longues.
- ✓ Le centre commercial n°1 n'est pas assez attractif. L'espace public est dégradé et il manque un lieu de vie et d'échange (place, café, etc.). Le centre est accessible en bus. Les commerces touchent une clientèle de transit mais aussi une clientèle de proximité (aux revenus faibles). Les commerces rencontrent des difficultés pour se pérenniser. Le manque de mixité sociale sur le quartier est un frein au développement
- ✓ Le centre commercial n°2 est plus convivial (notion de « place de village »). Les commerces fonctionnent plutôt bien. 2 types de clientèle fréquentent le centre : une clientèle de transit et une clientèle de proximité. Cependant, le centre rencontre des problèmes de circulation particulièrement aux heures de pointe et lors des livraisons. Le centre est difficilement localisable si l'on ne connaît pas. Le stationnement sur la place est complètement saturé de voitures.

## AXE STRATEGIQUE N°5 : CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

### LES ATOUTS

#### → ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE

- ✓ Bien que le quartier soit relativement enclavé les habitants ne semblent pas ressentir un sentiment d'enclavement mais plutôt de tranquillité.
- ✓ L'intimité que procure la ceinture de végétation est perçue comme bénéfique. La présence végétale à l'intérieur du quartier est également perçue comme un point fort. Il est notamment cité en exemple le parc du centre-socioculturel et l'arboretum.
- ✓ Certains lieux de Hauteville disposent de vues remarquables cependant ces lieux sont parfois masqués par la végétation. (ex : vue sur la Basilique depuis la rue Pierre Corneille ou sur la campagne environnante au Sud de la Rue Eugène Boudin)
- ✓ Les squares Jean Moulin et Avenue du Président Coty sont très fréquentés.
- ✓ La couverture du réseau de bus sur le quartier (nombre et positionnement des arrêts à 200M maximum des habitations) est bonne.
- ✓ La fréquence des bus (entre 10 et 20 minutes sur la majorité de la plage horaire) est convenable.
- ✓ Des cheminements piétonniers intéressants (ex : allée du Chien, Allée Louis Vierne, Chemin de la Thillaye, etc.)
- ✓ Des cœurs d'îlots semi-ouverts qui donnent un agréable sentiment de fluidité
- ✓ Les terrains Leclerc : Une réserve foncière pour le quartier

#### → ATTRACTIVITE DE L'HABITAT

- ✓ Une composition urbaine riche sur le secteur Ouest.
- ✓ On recense sur le quartier une offre de logement collectif (76%) supérieure à la moyenne communale (68%) et intercommunale (46,1%). Ce constat est accentué sur le secteur Jean Moulin (95%).
- ✓ Sur Hauteville, les locataires ont une ancienneté moyenne de 11 ans.
- ✓ On trouve sur le quartier 4 bailleurs sociaux aux patrimoines diversifiés (Calvados Habitat, Partelios Habitat, la SAGIM et la Plaine Normande)
- ✓ Les réhabilitations du bâti de Calvados Habitat.
- ✓ On constate une vacance sur le quartier (6.4%) plus faible qu'au niveau communal (10%) et intercommunal (8%). Cependant ce constat est à nuancer selon les secteurs avec 11% sur Jean de la Fontaine, 8% sur Jean Moulin, 1% sur Jules Verne et 4% sur Saint-Exupery.
- ✓ Des logements largement connectés au système de chauffage collectif en raison de l'implantation d'une chaufferie bois sur le quartier. Avec 59% de logements raccordés le taux est largement supérieur à la moyenne communal (30%) et intercommunal (20%). Ce constat est accentué sur les secteurs Jules Verne (75%) et Jean Moulin (82%).

## → EQUIPEMENTS

Il existe 3 centralités sur le quartier

- ✓ Centralité n°1 : Trois équipements phares contribuent au dynamisme du secteur ouest : le centre socio-culturel, le centre commercial n°1 et le pôle culturel.
- ✓ Centralité n°2 : Le centre commercial 2
- ✓ Centralité n°3 : La troisième centralité est composée d'un plateau sportif (terrains de football, gymnase, ancien bassin nautique, du collège Laplace et prochainement de la circonscription d'action sociale du conseil Départemental.

## LES FAIBLESSES

### → ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE

- ✓ Un quartier enclavé pour des raisons de topographie (vis-à-vis du centre-ville), et à cause des voiries qui le cloisonne (Rue et Route Paris et Avenue Jean XXIII)
- ✓ Une organisation viaire qui sur-utilise la rue Roger Aini (656 véhicules HPS) et sous-utilise l'avenue Jean XXIII (354 véhicules HPS). La rue Roger Aini est très empruntée et nécessiterait d'être requalifiée dans son ensemble (aspect paysager, cheminements piétons, voie cyclable, etc...)
- ✓ Les voiries, les trottoirs et les cheminements piétons sont à retravailler dans plusieurs endroits du quartier. Il est cité en particulier lors des groupes de travail avec plus d'insistance, la rue Roger Aini, le secteur du centre commercial n°1 et le square Charles Perrault.
- ✓ Manque de pistes cyclables sur le quartier et la difficulté de circuler avec des poussettes et des fauteuils roulants.
- ✓ Les transports en commun ne permettent pas d'aller en centre-ville le soir.
- ✓ Une présence végétale qui se dégrade avec le temps
- ✓ Il n'y a pas de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le quartier ou à proximité

Un réseau de cheminements piétonniers insuffisant pour lier confortablement Hauteville à son environnement.

- ✓ Dangerosité de l'accès piétonnier au cimetière,
- ✓ Liaisons entre Hauteville et la gare (cheminements piétonniers pas assez direct et temps de trajet en transports en commun trop long).
- ✓ Dangerosité de l'accès piétonnier à la zone commerciale qui se situe à l'Est du quartier (Leclerc).
- ✓ Les cheminements piétons de l'arboretum sont très dégradés et permettent difficilement la circulation de poussettes (alors que le quartier prioritaire accueille beaucoup de familles monoparentales et que le taux de motorisation est assez faible).

Les espaces extérieurs et les cœurs d'îlots sont souvent sous-utilisés ou mal utilisés et doivent être repensés. La limite public/privé n'est pas distincte sur l'ensemble du quartier.

- ✓ Secteur central (Face aux équipements sportifs et Raoul Dufy)
- ✓ Centre commercial n°1
- ✓ Square Charles Perrault et abords du pôle culturel
- ✓ Square André Gide
- ✓ Le cœur d'îlot à l'Est de l'Avenue Maréchal Lyautey (à côté du Val d'Or)
  
- ✓ Des pressions sur le stationnement résidentiel localisées sur certains sites
- ✓ Des parcs à déchets, difficiles d'accès et mal dimensionnés.
- ✓ Il manque des petites poubelles et des bancs en particulier près de certains espaces verts et espaces de jeux.
- ✓ Il arrive que les parcs à containers débordent en particulier en fin de week-end.
- ✓ Le dépôt fréquent de déchets sauvages et d'encombrants nuit à l'image du quartier. Le passage des encombrants ne se fait que 2 fois par an.
- ✓ Il n'existe pas de borne de recharge pour les véhicules électriques sur Hauteville.
- ✓ La police municipale rencontre des difficultés pour intervenir sur le secteur Raoul Dufy en raison de son enclavement.

#### ➔ **ATTRACTIVITE DE L'HABITAT**

- ✓ Une composition urbaine plus classique exclusivement composée de logements collectifs sur le secteur central.
- ✓ On recense une part de locataires habitant un logement social (70%) largement supérieur à la moyenne communale (38%) et intercommunale (26%). Ce constat s'accroît particulièrement sur le secteur Jean Moulin (87%).
- ✓ Les logements sont sous occupés sur Hauteville, à l'image de Lisieux (2 personnes en moyenne pour 3.5 pièces).
- ✓ Une offre de petits logements sociaux collectifs (T1 et T2) insuffisante sur le quartier au regard de la demande lexovienne. Ainsi, 44% de la demande de logements sociaux dans du collectif concerne des T1 ou des T2 alors que cette typologie de logement ne représente que 20% du parc locatif social.
- ✓ Une offre de petits logements sociaux individuels de type pavillon (T2 et T3) insuffisante sur le quartier au regard de la demande lexovienne. 55% de la demande de logements sociaux dans l'individuel concerne des T2 ou des T3 alors que cette typologie de logement ne représente que 20% du parc locatif social.
- ✓ La vue sur les immeubles de l'espace central de Hauteville (immeubles Reine Mathilde, Raoul Dufy, Jean-François Millet) depuis l'avenue Jean XXIII et la rue Roger Aini donne une image dégradée du quartier qui nuit à son image.
- ✓ La présence de conflits de voisinage importants dans certains immeubles au cœur du centre commercial 1 en particulier sur les 3 tours de la SAGIM et sur l'immeuble 20, Coty.
- ✓ Les immeubles ne sont pas toujours équipés de locaux pour les vélos.

- ✓ Le maintien des personnes âgées à leur domicile et l'accueil des personnes handicapées n'est pas toujours possible en raison des problèmes d'accessibilité aux appartements.
- ✓ Un manque de respect des règlements d'immeubles est exposé lors des groupes de travail (linge exposé aux fenêtres, véhicules à moteurs sur les balcons, etc...).
- ✓ Il y a de nombreux problèmes d'adressage (Claude Monet, Eugène Boudin, Résidence du Parc, JF Millet, A. Allais). Il est, de ce fait, parfois difficile pour une personne extérieur au quartier de se repérer.
- ✓ Disparition de la brique de Glos (matériau local) lors des réhabilitations.

## ➔ EQUIPEMENTS

- ✓ L'insertion du pôle culturel : une nécessité de désenclaver et d'articuler l'équipement avec le quartier (encerclément par des immeubles dont une des 3 grandes tours). L'accès est difficile et peu lisible.
- ✓ Le centre socio-culturel est « écrasé » par la tour de la SAGIM qui se situe juste devant et est caché par le parc qui se situe derrière. De ce fait, son entrée reste assez confidentielle. La signalétique du centre n'est pas optimum (entrée, parking).
- ✓ Il n'y a pas de salle festive sur le quartier ou à proximité (type salle des fêtes).
- ✓ Le local Adolescent « La Pendule » est peu attractif. Il ne comprend aucun espace extérieur qui lui soit propre.
- ✓ L'offre d'équipements sportifs est bonne mais certains besoins sont constatés (ancien bassin nautique inadapté, manque un dojo, manque un espace de convivialité)
- ✓ Les centres commerciaux ont besoin d'être redynamisés (voir volet développement économique).

## C) Les axes et objectifs stratégiques

La stratégie du contrat de ville est constituée de 5 axes stratégiques et de 13 objectifs stratégiques. Les pistes d'actions formulées par les groupes de travail et validées dans les instances décisionnelles seront réalisées sous réserve de faisabilité technique et financière.

### **AXE STRATEGIQUE N°1 : COHESION SOCIALE / DEVELOPPEMENT SOCIAL**

- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS

### **AXE STRATEGIQUE N°2 : COHESION SOCIALE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE, CITOYENNETE ET LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE**

- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

### **AXE STRATEGIQUE N°3 : COHESION SOCIALE / REUSSITE EDUCATIVE**

- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 1) ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE

### **AXE STRATEGIQUE N°4 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 1) RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

### **AXE STRATEGIQUE N°5 : CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN**

- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUVELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT
- ✓ OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES

## D) Les objectifs opérationnels et les pistes d'actions

### AXE STRATEGIQUE N°1 :

#### COHESION SOCIALE / DEVELOPPEMENT SOCIAL

##### OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

- ✓ **Objectif opérationnel 1.1.1)** Faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, en particulier de la jeunesse.
- ✓ **Objectif opérationnel 1.1.2)** Renforcer l'accompagnement social des publics en situation de fragilité
- ✓ **Objectif opérationnel 1.1.3)** Poursuivre le travail d'accès aux droits juridiques
- ✓ **Objectif opérationnel 1.1.4)** Lutter contre le non-recours par un travail de proximité

##### OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE

- ✓ **Objectif opérationnel 1.2.1)** Sortir de l'isolement et accompagner les familles monoparentales et les familles en situation de précarité
- ✓ **Objectif opérationnel 1.2.2)** Soutenir les projets associatifs au travers la mise à disposition de locaux et un travail d'accompagnement
- ✓ **Objectif opérationnel 1.2.3)** Renforcer l'animation du quartier par un investissement de l'espace public tout au long de l'année
- ✓ **Objectif opérationnel 1.2.4)** Améliorer la connaissance des animations proposées sur le quartier par un renforcement du travail de proximité
- ✓ **Objectif opérationnel 1.2.5)** Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées

##### OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS

- ✓ **Objectif opérationnel 1.3.1)** Promouvoir une nouvelle organisation de l'offre de soins de premier recours plus attractive pour les professionnels au travers du PSLA
- ✓ **Objectif opérationnel 1.3.2)** Structurer la nouvelle organisation de l'offre de soin autour de la notion de parcours de santé
- ✓ **Objectif opérationnel 1.3.3)** Poursuivre et renforcer le travail de prévention à la santé et d'accès aux soins

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 1)</b>	<b>Faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, en particulier de la jeunesse.</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre les activités éducatives et culturelles (AECL) du centre socio-culturel</li> <li>✓ Renforcer l'offre d'activités culturelles au travers l'implantation du pôle culturel</li> <li>✓ Contribuer à l'identification du pôle culturel en investissant l'espace public</li> <li>✓ Se servir du pôle culturel comme relais pour accroître le rayonnement des autres équipements culturels de LINTERCOM</li> <li>✓ Monter des projets d'éducation artistique et culturel entre le pôle et les acteurs du quartier (écoles, structures de loisirs, centre socio, associations).</li> <li>✓ Mener une réflexion au service jeunesse sur la possibilité de porter des actions culturelles à destination des jeunes</li> <li>✓ Poursuivre le travail de proximité de la médiathèque dans les quartiers (ex : Bib de Rue)</li> <li>✓ Ouvrir l'aide au paiement des licences sportives de la CAF vers les activités culturelles</li> <li>✓ Mobiliser le dispositif cart'@too</li> <li>✓ Poursuivre la mise en place des boîtes à livres</li> <li>✓ Sensibiliser la population au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie dans le cadre de projets (dispositif les portes du temps, résidence d'architecte, etc...) et en lien avec le mois de l'architecture</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Lintercom – Equipements culturels Centre Socio-culturel
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DRAC Collège et écoles Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 2)</b>	<b>Renforcer l'accompagnement social des publics en situation de fragilité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer un espace public numérique (EPN) au centre socio-culturel.</li> <li>✓ Poursuivre la permanence de la Banque de France au centre socio-culturel</li> <li>✓ Implanter les nouveaux locaux de la circonscription sociale du conseil départemental au cœur du quartier.</li> <li>✓ Implanter le CLIC sur le quartier prioritaire</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Centre Socio-culturel CCAS Conseil Départemental
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	SAP Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 3)</b>	<b>Poursuivre le travail d'accès aux droits juridiques</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le travail porté par le CIDFF au travers le Point d'Accès au Droit</li> <li>✓ Améliorer la visibilité du CIDFF sur l'espace public</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LE DEPARTEMENT AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	CIDFF
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Barreau de Lisieux DRDFE Tribunal

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 4)</b>	<b>Lutter contre le non-recours par un travail de proximité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aller à la rencontre des habitants. (porte à porte, travail de proximité) afin de mieux faire connaître les institutions</li> <li>✓ Maintenir une présence de terrain via le Service d'Action Préventive (SAP)</li> <li>✓ Etudier l'opportunité de recours aux services civiques pour effectuer un travail de proximité</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	SAP Centre Socio-culturel Ville de Lisieux – Service proximité tranquillité et lien social
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DDCS Conseil Départemental Associations (GRAIN, Accueillir son enfant, RES, CIDFF, etc.) Mission Locale Bailleurs Sociaux

<b>Objectif Stratégique 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 1)</b>	<b>Sortir de l'isolement et accompagner les familles monoparentales et les familles en situation de précarité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'appuyer sur les loisirs familiaux de proximité et les départs en vacances autonome et semi-autonome du centre socio-culturel pour travailler sur les problématiques que rencontrent ses familles (santé, épargne, isolement.</li> <li>✓ Renforcer l'offre de la Halte-Garderie et s'appuyer sur celle-ci pour travailler sur la parentalité, lutter contre l'isolement et faciliter l'accès à la formation et à l'emploi</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Centre Socio-culturel
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Conseil Départemental Mission Locale SAP Associations

<b>Objectif Stratégique 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 2)</b>	<b>Soutenir les projets associatifs au travers la mise à disposition de locaux et un travail d'accompagnement</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre la mise à disposition de locaux au centre socio-culturel CAF</li> <li>✓ Poursuivre l'accompagnement des associations au centre socio-culturel CAF</li> <li>✓ Encourager et accompagner les initiatives des jeunes</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Centre Socio-culturel
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Conseil Départemental DDCS Mission Locale SAP Associations

<b>Objectif Stratégique 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 3)</b>	<b>Renforcer l'animation du quartier par un investissement de l'espace public tout au long de l'année</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur Hauteville en partenariat avec les acteurs de terrain et le conseil citoyen afin de faire vivre le quartier.</li> <li>✓ Poursuivre la GUSP sur le quartier Nord</li> <li>✓ Maintenir la présence des 2 agents de développement social dans les quartiers de veille</li> <li>✓ Etudier dans le cadre du NPNRU la possibilité d'implanter une salle des fêtes et un local jeune</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET QUARTIERS NORD
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service Politique de la Ville Ville de Lisieux - Service Proximité, Tranquillité Lien Social Centre Socio-culturel
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	CCAS (animateur intergénérationnel) SAP Associations Conseil Citoyen

<b>Objectif Stratégique 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 4)</b>	<b>Améliorer la connaissance des animations proposées sur le quartier par un renforcement du travail de proximité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aller à la rencontre des habitants afin de leur faire connaître l'offre d'animations et d'associations présente sur le quartier.</li> <li>✓ Etudier l'opportunité de recours aux services civiques pour conduire ce travail.</li> <li>✓ Poursuivre le travail d'identification d'« habitants relais » auprès des institutionnels et s'appuyer sur eux pour renforcer le lien social (goûter en pied d'immeuble, fête des voisins)</li> <li>✓ Créer une gazette du quartier (en répondant si nécessaire à l'appel à projet national média de proximité)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET QUARTIER NORD
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service Proximité, Tranquillité Lien Social Centre Socio-culturel Lintercom – Equipements Culturels
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DRAC DDCS CCAS (animateur intergénérationnel) SAP Associations

<b>Objectif Stratégique 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 5)</b>	<b>Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre et renforcer les liens entre l'animateur intergénérationnel du CCAS et le centre socio-culturel (localisé sur Hauteville) et le service proximité tranquillité et lien social (localisé sur les territoires de veille)</li> <li>✓ Renforcer les actions favorisant les liens intergénérationnels en s'appuyant sur la gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)</li> <li>✓ Travailler au renforcement des solidarités de voisinage</li> <li>✓ Réfléchir dans le cadre du NPNRU à une offre de logements renforçant les liens intergénérationnels entre les locataires</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Centre Socio-culturel CCAS Ville de Lisieux - Service Politique de la Ville Ville de Lisieux - Service Proximité, Tranquillité Lien Social Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM

<b>Objectif Stratégique 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 3. 1)</b>	<b>Renforcer l'offre de soins de premiers recours</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p>Le projet s'inscrit dans une démarche de PSLA multi-sites. Il compte deux autres antennes avec lesquelles le pôle de santé de Hauteville partagera d'autres éléments du projet de santé.</p> <p>Mais concernant l'antenne de Lisieux-Hauteville L'intercom s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le soutien ciblé aujourd'hui apporté aux professionnels de santé pour l'intégration de nouveaux professionnels sur l'antenne.</li> <li>✓ Encourager la coordination des acteurs autour du parcours des personnes en soutenant les actions.</li> <li>✓ Faire la promotion des réunions de concertation pluri-professionnelle organisées de manière régulière par site : ces rencontres seront surtout axées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la coordination de la structure (fonctionnement, intégration de nouveaux professionnels...)</li> <li>• sur des situations de prise en charge nécessitant plus de coordination entre le binôme médecin/infirmier.</li> </ul> </li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	PSLA – antenne de Hauteville
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Lintercom – Pôle Santé
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Professionnels de santé libéraux Lintercom

<b>Objectif Stratégique 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 1. 3. 2)	<b>Promouvoir une nouvelle organisation de l'offre de soins de premier recours plus attractive pour les professionnels au travers du PSLA et du projet de santé des professionnels libéraux</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p>Comme d'autres territoires confrontés au non-renouvellement de leurs praticiens, Lintercom s'inspire de la réflexion portée dans le cadre de la Charte Partenariale Régionale de déploiement des PSLA en Basse-Normandie 2014/2020.</p> <p>Le projet professionnel des libéraux s'appuie sur le projet architectural de l'antenne du centre-ville (dont l'ouverture est prévue pour fin 2017), devant notamment compter l'hébergement de la salle de réunion des professionnels de santé de l'ensemble des sites du PSLA.</p> <p>Elle devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des temps de rencontres/formations intersites dans le PSLA sur des thèmes liés aux besoins de la population. Les réunions seront ouvertes aux professionnels volontaires (y compris les professionnels hospitaliers et du domaine médico-social selon le sujet traité). Elles devront permettre de voir émerger des discussions autour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des modalités d'orientation, de suivi et de partage d'information.</li> <li>- De l'organisation des prises en charge et de l'individualisation des accompagnements.</li> <li>- De l'évaluation.</li> </ul> </li> <li>✓ Mettre en place des temps de rencontres/formations intersites dans le PSLA sur des thèmes liés aux besoins des professionnels en matière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De difficultés de prise en charge.</li> <li>• De partage d'analyse de pratiques sur la prise en charge de cas complexes.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ce travail de réflexion amorcé verra poindre la nécessité de développer des outils communs et transversaux de coordination pour lesquels nous nous adjoindrons les services du Groupement de Coopération Sanitaire de la région.</p>

<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Lintercom – Pôle Santé
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	<p>ARS  Etablissements médico-sociaux du territoire  CCAS  Union Régionale des Médecins Libéraux (URML)  Pôle de Formation et de Recherche en Santé (PFRS)  Mutualité Sociale Agricole (MSA)  Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)  Centre de santé au travail  Direction des soins de l'hôpital de Lisieux  Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)  Associations référentes</p>

<b>Objectif Stratégique 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 3. 3)</b>	<b>Poursuivre et renforcer le travail de prévention en santé et d'accès aux soins</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le travail de prévention d'ESI 14 à destination des scolaires, des publics en situation de précarité et lors des manifestations.</li> <li>✓ Renforcer le travail de proximité sur le quartier au travers l'opération Dialog Santé Mobile.</li> <li>✓ Poursuivre les permanences de la maison des addictions et de la maison des ados.</li> <li>✓ Poursuivre l'action Jeudynamics portée par le Centre socio-culturel CAF afin de travailler sur le sport comme vecteur de santé.</li> <li>✓ Poursuivre les actions en matière de nutrition (GRAIN).</li> <li>✓ Communiquer sur la prévention IRSA – manque de visibilité.</li> <li>✓ Poursuivre des actions de partenariat visant à renforcer le réseau.</li> <li>✓ Interroger la nécessité de créer une programmation territoriale d'éducation thérapeutique afin d'améliorer la lisibilité des acteurs entre eux et se coordonner afin de mieux prendre en charge le patient.</li> <li>✓ Mener une réflexion sur la conduite d'actions sur les questions de l'hygiène, du sommeil, de l'alimentation et/ou des addictions aux écrans.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LINTERCOM AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Centre Socio-Culturel CCAS ESI 14 Maison des Adolescents Association GRAIN
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ARS Centre Hospitalier de Lisieux Lintercom – Pôle Santé ERET

## **AXE STRATEGIQUE N°2 : COHESION SOCIALE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE, CITOYENNETE ET LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE**

- ✓ **Objectif opérationnel 2.1.1)** Maintenir un partenariat fort dans le cadre du Contrat Local de Sécurité
- ✓ **Objectif opérationnel 2.1.2)** Faciliter le travail de la Police par un désenclavement de certains espaces du quartier dans le cadre du NPNRU
- ✓ **Objectif opérationnel 2.1.3)** Poursuivre le travail de prévention mené en matière de citoyenneté en particulier auprès de la jeunesse
- ✓ **Objectif opérationnel 2.1.4)** Travailler sur la prévention des incendies
- ✓ **Objectif opérationnel 2.1.5)** Poursuivre la réflexion sur les besoins en matière de vidéo-protection

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES**

- ✓ **Objectif opérationnel 2.2.1)** Réhabiliter le bâti et les espaces publics dans les secteurs anxiogènes afin d'améliorer l'image de Hauteville
- ✓ **Objectif opérationnel 2.2.2)** Maintenir une présence policière de proximité afin de rassurer les habitants
- ✓ **Objectif opérationnel 2.2.3)** Lutter contre les phénomènes d'occupation des halls d'immeubles et des espaces environnants générateurs d'incivilités et d'insécurité
- ✓ **Objectif opérationnel 2.2.4)** Lutter contre l'insécurité routière
- ✓ **Objectif opérationnel 2.2.5)** Poursuivre l'accompagnement des victimes

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 1. 1)	<b>Maintenir un partenariat fort dans le cadre du Contrat Local de Sécurité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir le développement d'un travail partenarial au travers du CLSPD</li> <li>✓ Conventionner les actions conduites en partenariat afin qu'elles se pérennisent dans le temps (ex : Ville/bailleur/police)</li> <li>✓ Faire un travail de veille afin de réactiver les partenariats lorsque cela est nécessaire</li> <li>✓ Poursuivre les réunions de quartier</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	Saint-Désir, Oully le Vicomte, Beuvillers et Lisieux (avec une attention particulière sur Hauteville et les territoires de veille)
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service proximité, tranquillité, lien social
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Les membres du comité de pilotage élargi du CLSPD

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 1. 2)	<b>Faciliter le travail de la Police par un désenclavement de certains espaces du quartier dans le cadre du NPNRU</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier l'intérêt et les possibilités d'intervention sur le bâti et/ou sur l'espace public dans les secteurs jugés comme enclavés dans le cadre du NPNRU (ex : Raoul Dufy, parking souterrain, pôle culturel)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations Police Nationale DDTM VILLE DE LISIEUX – Service proximité, tranquillité, lien social Commerçants

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 1. 3)	<b>Poursuivre le travail de prévention mené en matière de citoyenneté en particulier auprès de la jeunesse</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le travail conduit dans le cadre des Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)</li> <li>✓ Poursuivre les actions de prévention dans les écoles et au collège portées par la Police, le CIDFF, le SAP et ESI14</li> <li>✓ Réactiver les conventions ESI14/établissements scolaires sur les conduites addictives</li> <li>✓ Travailler sur les mesures de responsabilisation et d'alternatives à l'exclusion</li> <li>✓ Poursuivre voir renforcer le travail de prévention sur les problèmes d'incendie.</li> <li>✓ Développer de nouvelles actions favorisant un travail sur la citoyenneté (service jeunesse, centre socio-culturel, établissements scolaires, GUSP, etc...)</li> <li>✓ Maintenir un contact de terrain via le service d'action préventive (SAP)</li> <li>✓ Favoriser la mise en place de projets d'éducation artistique et culturels à destination des jeunes sous protection judiciaire dans le cadre du programme régional culture-justice</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	VILLE DE LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Police Nationale Ville de Lisieux - Service proximité, tranquillité, lien social Ville de Lisieux – Service sport et jeunesse Ecoles et collège du Réseau d'Education Prioritaire (REP) SAP Associations
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Les membres du comité de pilotage élargi du CLSPD DRAC

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 1. 4)	<b>Travailler sur la prévention des incendies</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mener une réflexion sur les horaires de ramassage des déchets afin de ne pas favoriser leur accumulation durant les moments où le risque d'incendie est le plus fort (en particulier le week-end)</li> <li>✓ Conduire une réflexion dans le cadre du NPNRU sur la possibilité de remplacer progressivement les parcs à containers ouverts par des petits bâtiments en dur fermés (abri poubelle + local à vélos)</li> <li>✓ Poursuivre la mise en place d'arrêtés municipaux relatifs à la circulation des mineurs âgés de moins de 13 ans sur les parties du territoire les plus sensibles</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	VILLE DE LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service Politique de la Ville Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	SIDMA Police Nationale

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 1. 5)	<b>Poursuivre la réflexion sur les besoins en matière de vidéo-protection</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier l'opportunité d'implantation de caméras sur les sites où sont relevés des délits et incivilités</li> <li>✓ Anticiper les phénomènes de déplacement de la délinquance que peut engendrer l'implantation de nouvelles caméras</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	VILLE DE LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service proximité, tranquillité, lien social
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Bailleurs Sociaux Police Nationale

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 2. 1)	<b>Réhabiliter le bâti et les espaces publics dans les secteurs anxiogènes afin d'améliorer l'image de Hauteville</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réhabiliter le secteur central de Hauteville (en face les équipements sportifs). Ce secteur offre une « vitrine » désavantageuse du quartier en raison de la proximité des voies de transit (Rue R. Aini et Avenue Jean XXIII)</li> <li>✓ Réhabiliter le centre commercial n°1 qui génère un climat anxiogène.</li> <li>✓ Etudier les possibilités de fermeture du parking souterrain</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service Politique de la Ville Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations Commerçants

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 2. 2)	<b>Maintenir une présence policière de proximité afin de rassurer les habitants</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conserver le système de référent au commissariat</li> <li>✓ Poursuivre le travail de patrouille à l'intérieur du quartier</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE, TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Police Nationale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Ville de Lisieux - Service proximité, tranquillité, lien social Bailleurs Sociaux

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 2. 3)	<b>Lutter contre les phénomènes d'occupation des halls d'immeubles et des espaces environnants générateurs d'incivilités et d'insécurité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre le travail de coordination mené entre la ville, les bailleurs sociaux et la police. Pérenniser ce partenariat par une convention.</li> <li>✓ Conduire des interventions fortes et collectives (bailleurs/ville/police) par une présence dans les immeubles lorsque des individus posent des problèmes de voisinage qui durent dans le temps</li> <li>✓ Poursuivre le travail conduit par les assistants de prévention et d'accompagnement social des bailleurs sociaux (lutte contre les incivilités)</li> <li>✓ Envisager la destruction des porches dans le cadre du NPNRU (ex : allée du Chien, Raoul Dufy, 20.Coty et ceux autour du Centre Commercial n°1)</li> <li>✓ Etudier et envisager de nouvelles solutions pour lutter contre l'occupation des halls (ex : vidéo-protection dans le hall des immeubles, gardiennage, etc.)</li> <li>✓ Réfléchir à la possibilité de créer un espace de convivialité sur le quartier où les jeunes pourraient se retrouver sans générer de problèmes de voisinage</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE, TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux - Service Politique de la Ville Ville de Lisieux - Service proximité, tranquillité, lien social Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Police Nationale

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 2. 4)	<b>Lutter contre l'insécurité routière</b>
<b>PISTES D'ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réfléchir, dans le cadre du NPNRU, aux opportunités d'un traitement spécifique des rues (ralentisseurs, chicanes, panneaux stop, etc.) où il est constaté une vitesse excessive des véhicules (ex : rue Aini, Taunton, Coty, boulevard Churchill et Kennedy)</li> <li>✓ Etudier la possibilité d'un traitement spécifique du parvis du collège et des équipements sportifs (type plateau apaisé) dans le cadre du NPNRU</li> <li>✓ Poursuivre et étudier les possibilités de renforcer les actions en matière de prévention routière</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Police Nationale

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 2. 2. 5)	<b>Poursuivre l'accompagnement des victimes</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conserver une présence de proximité avec des locaux au cœur du quartier prioritaire et renforcer sa signalétique.</li> <li>✓ Maintenir le Service d'Aide aux Victimes (SAV)</li> <li>✓ Conserver la présence d'un intervenant social au commissariat</li> <li>✓ Mettre en place un bureau d'Aide aux Victimes au tribunal (BAV)</li> <li>✓ Envisager le renforcement de l'offre de petits logements afin de prévenir ou d'apporter une issue aux problèmes de violences intrafamiliales</li> <li>✓ Porter une réflexion sur l'accueil d'auteurs de violences en cas d'éviction (bailleurs, CHRS, etc.).</li> <li>✓ Envisager une marche exploratoire des femmes en vue de lutter contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public</li> <li>✓ Maintenir le groupe de responsabilisation des auteurs de violences conjugales</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	DEPARTEMENTALE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	CIDFF
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations Police Nationale DDCS DDTM Mission Locale Tribunal Bailleurs sociaux Centre Socio-culturel Associations

## **AXE STRATEGIQUE N°3 : COHESION SOCIALE / REUSSITE EDUCATIVE**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 1) ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)**

- ✓ **Objectif opérationnel 3.1.1)** Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur la parentalité, la scolarité, la santé et l'ouverture vers l'extérieur
- ✓ **Objectif opérationnel 3.1.2)** Améliorer la gouvernance du PRE et renforcer le partenariat

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)**

- ✓ **Objectif opérationnel 3.2.1)** Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- ✓ **Objectif opérationnel 3.2.2)** Conforter une école bienveillante et exigeante
- ✓ **Objectif opérationnel 3.2.3)** Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE**

- ✓ **Objectif opérationnel 3.3.1) Poursuivre et renforcer le travail d'éducation par le sport**
- ✓ **Objectif opérationnel 3.3.2)** Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur les différents « temps de l'enfant » (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et leur articulation
- ✓ **Objectif opérationnel 3.3.3)** Conduire une réflexion sur l'évolution des locaux pour jeunes du quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.
- ✓ **Objectif opérationnel 3.3.4)** Conforter l'accompagnement en matière de parentalité

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 1) ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 1. 1)	<b>Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur la parentalité, la scolarité, la santé et l'ouverture vers l'extérieur</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre un travail fort en matière de parentalité et de scolarité par la mise en place d'accompagnements individualisé en direction des familles ainsi que des actions de prévention autour des problématiques éducatives.</li> <li>✓ Permettre la réalisation de bilans psychologiques et faciliter l'orientation vers le soin, le cas échéant.</li> <li>✓ Poursuivre le renforcement de l'accompagnement scolaire des enfants allophones</li> <li>✓ Travailler le lien entre les écoles du REP, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la médecine scolaire, les cabinets d'orthophonistes autour des troubles du langage des élèves et l'accompagnement des familles.</li> <li>✓ Renforcer le travail d'ouverture vers l'extérieur (notamment sur le volet culturel)</li> <li>✓ Etudier les possibilités de porter une offre d'aide intergénérationnelle aux leçons sur le quartier</li> <li>✓ Maintenir le PRE sur les territoires de veille sous réserve de faisabilité financière</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Caisse des Ecoles – Programme de Réussite Educative (PRE)
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Education Nationale DDCS Conseil Départemental Centre Socio-culturel Ville de Lisieux – Service Réussite Educative et Service Politique de la Ville CADA CMPEA/CMPP Structures spécialisées (SESSAD, ITEP) Associations (RES, Acséa, associations sportives, CIDFF)

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 1) ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 1. 2)	<b>Améliorer la gouvernance du PRE et renforcer le partenariat</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Envisager la Suppression de la cellule de coordination (redondance avec le conseil consultatif). Remplacer la cellule de coordination par un groupe de travail conduit par le coordonnateur du PRE avec les membres de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).</li> <li>✓ Maintenir un partenariat fort et régulier dans le cadre des EPS et explorer les pistes d'extension de ce partenariat aux structures manquantes (service jeunesse, professionnels de la santé ou médico-social, etc...)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Caisse des Ecoles – Programme de Réussite Educative (PRE)
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Education Nationale DDCS Conseil Départemental Centre Socio-culturel Ville de Lisieux – Service Réussite Educative et Service Politique de la Ville CADA CMPEA/CMPP Structures spécialisées (SESSAD, ITEP) Associations (RES, Acséa, associations sportives, CIDFF)

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 2. 1)	<b>Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p><b>Soutenir et accompagner les actions et dispositifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accueil des enfants de moins de 3 ans</li> <li>✓ Plus de maîtres que de classes</li> <li>✓ RASED</li> <li>✓ Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)</li> <li>✓ PPRE - Stages de remise à niveau</li> <li>✓ CHAD – CLE</li> <li>✓ CLAS</li> <li>✓ Conseil écoles-collège</li> <li>✓ Dispositif d'Enseignement et d'Approfondissement (DEA)</li> <li>✓ Accompagnement éducatif</li> <li>✓ D'Col</li> <li>✓ PRE</li> <li>✓ Projets inter-degrés/ Projets inter-cycles/interdisciplinaires/ Ateliers</li> <li>✓ « Passerelle »/ « Nous avons lu, nous avons élu » (écoles de la comcom)</li> <li>✓ Démarche d'investigation (sciences)</li> <li>✓ Modules maths et français</li> <li>✓ Lire et faire lire</li> </ul> <p><b>Développer et étendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La prise en compte de la diversité des publics accueillis</li> <li>✓ La démarche d'explicitation</li> <li>✓ Mener des projets autour de la notion de compétences</li> <li>✓ Travailler le partenariat avec le pôle culturel</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Education Nationale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Ville de Lisieux – Service Réussite Educative Lintercom – Equipements culturels Caisse des Ecoles (PRE) Ecoles et Collège du REP Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 2. 2)	<b>Conforter une école bienveillante et exigeante</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p><b>Soutenir et accompagner les actions et dispositifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accueil des enfants de moins de 3 ans</li> <li>✓ Plus de maîtres que de classes, RASED</li> <li>✓ Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)</li> <li>✓ Stages de remise à niveau, CLAS, CHAD – Classe orchestre</li> <li>✓ PRE</li> <li>✓ Dispositif d'Enseignement et d'Approfondissement (DEA)/ modules maths et français</li> <li>✓ Conseil écoles/collège – Commission de liaison</li> <li>✓ Accompagnement éducatif – Ecole ouverte</li> <li>✓ D'Col, Projets d'école/d'établissement</li> <li>✓ Conseil d'élèves</li> <li>✓ Outils d'évaluation/ de continuité - PPRE passerelle (outils communs/cycles) –</li> <li>✓ Relations avec infirmier et AS du collège</li> <li>✓ Vie scolaire - Cellule de veille – mesure de responsabilisation.</li> <li>✓ 1 professeur coordonnateur par discipline</li> <li>✓ Actions du CESC (santé, citoyenneté et parentalité)</li> <li>✓ Politique d'orientation (forum des métiers/école ouverte)</li> <li>✓ Brevet blanc</li> <li>✓ Evaluations 6ème</li> <li>✓ Plateforme de suivi et d'appui à la lutte au décrochage scolaire (porté par le CIO)</li> </ul> <p><b>Développer et étendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Répondre à la diversité des élèves</li> <li>✓ Evaluer par compétence – Evaluer les progrès</li> <li>✓ Prévenir le décrochage scolaire</li> <li>✓ Actions de prévention du SAP et partenariat sur les</li> <li>✓ Réflexion sur l'accueil de services civiques</li> <li>✓ Travailler en partenariat avec le pôle culturel (mobiliser en outre le dispositif de jumelage d'éducation artistique, culturel et numérique)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Education Nationale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DRAC Ville de Lisieux – Service Réussite Educative Caisse des Ecoles (PRE) Ecoles et Collège du REP CIO Mission Locale SAP Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 2. 3)	<b>Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p>Soutenir et accompagner les actions et dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunions « institutionnelles » : de rentrée, rencontres parents, équipes éducatives/ESS...</li> <li>✓ PEDT</li> <li>✓ Contrat de ville</li> <li>✓ PRE</li> <li>✓ Comité de pilotage du REP</li> <li>✓ Actions de prévention/d'accompagnement</li> <li>✓ Associer les parents à tous les niveaux (accueil particulier, rencontres/entretiens/présentation de travaux d'élèves/sorties/projets...) – Des outils : livrets d'accueil écoles /collège</li> <li>✓ Préparer à la première scolarisation /au passage en 6ème</li> <li>✓ Informer, soutenir et accompagner les parents – PRE/recontres et soirées parents...</li> <li>✓ Association de parents</li> <li>✓ PEDT - APS</li> <li>✓ Maintenir les relations avec les partenaires locaux : de santé, sociaux, associatifs, culturels</li> </ul> <p><b>Développer et étendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relation école/famille : développer des outils de communication adaptés</li> <li>✓ Harmoniser les outils</li> <li>✓ Développer la formation des parents représentants</li> <li>✓ Entretenir le tissu partenarial (« Contrat de ville » notamment)</li> <li>✓ Prendre en compte l'enfant globalement</li> <li>✓ Partenariat avec le pôle culturel</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE ET TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Education Nationale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Ville de Lisieux – Service Réussite Educative Caisse des Ecoles (PRE) Ecoles et Collège du REP DDCS Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 3. 3. 1)</b>	<b>Poursuivre et renforcer le travail d'éducation par le sport</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre l'action « Sport dans ton quartier » pour faciliter la découverte des disciplines sportives et des associations du quartier. Réfléchir aux possibilités d'évolution de l'action (offre proposée, fréquence annuelle).</li> <li>✓ Maintenir le travail d'éducation par le sport du CAL Handball</li> <li>✓ S'appuyer sur la fusion future des clubs de football pour accentuer le travail d'éducation à la jeunesse</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de renforcer l'offre d'équipements sportifs en libre accès dans le cadre du NPNRU (skate-park, city-stade, etc.)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	<p>Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse</p> <p>Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville</p>
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	<p>ANRU</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Caisse des Dépôts et des Consignations</p> <p>DDTM</p> <p>DDCS</p> <p>Centre Socio-Culturel</p> <p>Associations Sportives</p>

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 3. 2)	<b>Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur les différents « temps de l'enfant » (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et leur articulation</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre les ateliers du RAM organisés au centre socio-culturel et au CAC</li> <li>✓ Maintenir le dispositif du CLAS</li> <li>✓ Maintenir le poste d'éducateur jeunes enfants pour l'accueil d'enfants, le travail sur la parentalité et la mise en place d'ateliers à l'école Saint Exupéry (Accueil des enfants de moins de 3 ans)</li> <li>✓ Faire évoluer dans le temps les activités périscolaires (APS) en poursuivant le travail engagé avec les partenaires</li> <li>✓ Apporter une offre de loisirs à destination des enfants durant le temps extra-scolaire en s'appuyant sur le centre de loisirs</li> <li>✓ Accompagner les adolescents en s'appuyant sur la structure jeunesse</li> <li>✓ Structurer l'offre éducative du territoire afin de porter une réflexion sur le parcours éducatif globale de l'enfant (et du jeune). Un projet éducatif local permettrait de clarifier et de coordonner les actions de chacun en matière de Réussite Educative tout au long du parcours de l'enfant (et du jeune).</li> <li>✓ Etudier l'opportunité d'expérimenter la mise en place d'une école publique numérique sur le quartier dans le cadre du NPNRU.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Réussite Educative Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM DDCS DRAC Ville de Lisieux – Service Informatique Caisse des Ecoles (PRE) Ecoles et Collège du REP Associations

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 3. 3)	<b>Conduire une réflexion sur l'évolution des locaux pour jeunes du quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etudier les possibilités de réadaptation de l'offre d'équipement à destination de la jeunesse (locaux, situation, plage horaire, réinterrogation totale de l'offre proposée, etc.)</li> <li>✓ Réflexion sur les dispositifs adultes relais.</li> <li>✓ Porter un regard attentif, dans le cadre de ce travail, à l'accueil du public adolescent et à l'offre proposée en matière d'outils numériques.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM DDCS

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 3. 3. 4)	<b>Conforter l'accompagnement en matière de parentalité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer l'offre de la Halte-Garderie</li> <li>✓ Poursuivre l'accompagnement des parents en s'appuyant sur les activités de loisirs familiaux de proximité et de vacances</li> <li>✓ Proposer des actions ponctuelles du CIO sur le centre socio-culturel</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de renforcement de l'offre en matière de parentalité sur le quartier.</li> <li>✓ Maintenir les interventions du CIDFF, de la Mission Locale et du SAP en matière de parentalité</li> <li>✓ Travailler à la mise en place de cafés familles</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	CENTRE SOCIO-CULTUREL
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DDCS CIO VILLE DE LISIEUX – Service Politique de la Ville Associations

## **AXE STRATEGIQUE N°4 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 1) RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**

- ✓ **Objectif opérationnel 4.1.1)** Lever les freins périphériques à la reprise d'une activité
- ✓ **Objectif opérationnel 4.1.2)** Favoriser la montée en compétence et accompagner vers l'emploi

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- ✓ **Objectif opérationnel 4.2.1)** Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité
- ✓ **Objectif opérationnel 4.2.2)** Accompagner vers l'entrepreneuriat
- ✓ **Objectif opérationnel 4.2.3)** Accompagner les projets en économie sociale et solidaire

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 1) RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> <b>4. 1. 1)</b>	<b>Lever les freins périphériques à la reprise d'une activité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orienter les habitants du quartier prioritaire vers les ateliers de promotion sociale mis en place par le CCAS et le Conseil Départemental</li> <li>✓ Accompagner les femmes du quartier dans leur volonté d'un retour à l'emploi via le bureau d'aide individualisé vers l'emploi (BAIE) du CIDFF.</li> <li>✓ Maintenir l'offre de solutions de logements et l'accompagnement social que permet le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) à destination des jeunes du quartier. Poursuivre le dispositif de « Chambres Relais ».</li> <li>✓ Mobiliser les dispositifs « Elans », « Espoir » et le futur dispositif « Réussir » de la Région afin qu'ils bénéficient aux habitants du quartier prioritaire.</li> <li>✓ Contribuer à lever les freins périphériques que rencontrent les jeunes du quartier en s'appuyant sur l'expérience de la mission locale (logement, santé, mobilité, etc...)</li> <li>✓ Accentuer le travail sur la mobilité (plateforme mobilité)</li> <li>✓ Opération navette du centre socio-culturel</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	PAYS D'AUGE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Conseil Départemental CCAS CIDFF Pôle Emploi Mission Locale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Conseil Régional DIRECCTE Instituts de formation Centre Socio-culturel SAP

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 1) RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 4. 1. 2)</b>	<b>Favoriser la montée en compétence et accompagner vers l'emploi</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'appuyer sur les chantiers d'insertion (Bac Environnement, Bac Emploi, VIT'ACTIF, ABI, chantiers du SAP) afin d'aider les habitants du quartier prioritaire à se réinsérer.</li> <li>✓ Mobiliser les contrats de professionnalisation et d'apprentissage</li> <li>✓ Accompagner les jeunes du quartier vers l'emploi, la formation et la formulation de leur projet professionnel via la Mission Locale</li> <li>✓ Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes du quartier (dispositif ANI)</li> <li>✓ Poursuivre le partenariat conduit dans le cadre de la plateforme de décrochage scolaire</li> <li>✓ Créer du lien entre les habitants du quartier et les chefs d'entreprise en s'appuyant sur les dispositifs existants (100 000 entrepreneurs, parrainage)</li> <li>✓ Utiliser les outils du droit commun (CAE, CIE, emploi d'avenir, etc...) pour réduire le nombre de personnes sans activité sur le quartier</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de mobilisation des contrats aidés dans l'embauche des collectivités</li> <li>✓ Poursuivre l'élaboration de clauses d'insertion bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire notamment dans le cadre de l'ANRU</li> <li>✓ Ouvrir les clauses d'insertion aux marchés de services et de prestations intellectuelles.</li> <li>✓ Mobiliser les bailleurs sociaux sur les outils d'insertion</li> <li>✓ Réfléchir à la mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</li> <li>✓ Développer les actions de formation, par le biais des organismes d'enseignement et de formation professionnelle adaptés aux besoins des entreprises</li> <li>✓ Envisager la mise en place d'une fabrique numérique</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	VILLE DE LISIEUX AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	DIRECCTE Conseil Départemental CIDFF Pôle Emploi Mission Locale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	Conseil Régional Conseil Départemental Lintercom Ville de Lisieux Bailleurs Sociaux

	Instituts de formation Centre Socio-culturel CCAS SAP
--	--

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 4. 2. 1)</b>	<b>Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la lisibilité des centres commerciaux (signalétique, etc...) afin de mieux capter la clientèle de transit</li> <li>✓ Renommer les 2 centres commerciaux</li> <li>✓ Mener une étude sur le renforcement de l'offre commerciale et sur l'attractivité des centres commerciaux dans le cadre du NPNRU</li> <li>✓ Travailler sur le stationnement et la circulation dans les 2 centres commerciaux et leurs abords au travers d'une réflexion globale dans le cadre du NPNRU.</li> <li>✓ Travailler avec les commerces du quartier dans le cadre du plan d'actions municipal en matière d'attractivité commerciale (en cours d'élaboration).</li> <li>✓ Encourager la création d'une association de commerçants sur le Centre Commercial n°1</li> <li>✓ Réhabiliter l'espace public du Centre Commercial n°1</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de renforcer l'attractivité du centre commercial n°1 en y implantant un lieu de vie et d'échanges (place, café, etc.)</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de densifier et de renforcer la mixité sociale sur la zone de chalandise du centre commercial n°1 afin de soutenir le commerce de proximité.</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de créer un arrêt de bus sur le centre commercial n°2 afin de faciliter l'accès aux commerces et à la maison de santé.</li> <li>✓ Relocaliser le parc à containers du centre commercial n°2 afin de rendre plus attractive la place.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville Ville de Lisieux – Service Attractivité commerciale
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DIRRECTE DDTM CCI Bailleurs Sociaux Commerçants

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 4. 2. 2)	<b>Accompagner vers l'entrepreneuriat</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les entrepreneurs du quartier en s'appuyant sur la CCI localisée sur le quartier prioritaire</li> <li>✓ Réfléchir à la pertinence de construire des locaux (bureaux en pied d'immeuble et/ou d'ateliers) sur le quartier dans le cadre du NPNRU</li> <li>✓ Faire du lien entre le projet de pépinière d'entreprises (quartier gare) et le quartier</li> <li>✓ Envisager de mettre en place des outils visant à développer le télétravail</li> <li>✓ Encourager l'entrepreneuriat féminin via la promotion du FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	DEPARTEMENTALE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR HAUTEVILLE ET LES TERRITOIRES DE VEILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	CCI Ville de Lisieux – Service Politique de la ville Lintercom – Service développement économique
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DIRECCTE DDTM DDCS Ville de Lisieux – Service Attractivité commerciale Bailleurs Sociaux CIDFF Subdélégués du FGIF (Basse-Normandie Active, Initiative Calvados, etc.).

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 4. 2. 3)	<b>Accompagner les projets en économie sociale et solidaire</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire du lien entre les projets en économie sociale et solidaire développés sur le territoire et le quartier.</li> <li>✓ Orienter les éventuels créateurs d'entreprises intéressés vers CREACOP 14</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de développement d'ateliers (vélos, de réparation, etc...)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la ville Lintercom – Service développement économique
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	DIRECCTE Pays d'Auge Expansion Ville de Lisieux – Service Attractivité commerciale CRES CREACOP 14

## **AXE STRATEGIQUE N°5 : CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE**

- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.1)** Réaffirmer le rôle structurant de la rue Roger Aini dans la desserte du quartier
- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.2)** Améliorer le maillage viaire interne
- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.3)** Renforcer les cheminements piétons et les liaisons de bus
- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.4)** Mettre en valeur le paysage
- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.5)** Améliorer la maintenance des espaces publics par la conduite d'une gestion urbaine et sociale de proximité
- ✓ **Objectif opérationnel 5.1.6)** Conforter la démarche environnementale en s'appuyant sur les potentialités existantes, aller vers un « éco-quartier »

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUVELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT**

- ✓ **Objectif opérationnel 5.2.1)** Renouveler l'offre de logement
- ✓ **Objectif opérationnel 5.2.2)** Réhabiliter le parc ancien
- ✓ **Objectif opérationnel 5.2.3)** Résidentialiser les espaces
- ✓ **Objectif opérationnel 5.2.4)** Préserver la diversité de l'offre de logement locatif social
- ✓ **Objectif opérationnel 5.2.5)** Coordonner l'action des bailleurs et mettre en synergie les stratégies patrimoniales

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES**

- ✓ **Objectif opérationnel 5.3.1)** Secteur ouest : renouveler l'image de la première centralité du quartier
- ✓ **Objectif opérationnel 5.3.2)** Secteur centre : affirmer une nouvelle polarité à forte visibilité autour des sports et de la jeunesse
- ✓ **Objectif opérationnel 5.3.3)** Secteur Est : Améliorer le fonctionnement du centre commercial n°2 (Est) et de ses abords

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 1)</b>	<b>Réaffirmer le rôle structurant de la rue Roger Aini dans la desserte du quartier</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Requalifier la voirie</li> <li>✓ Travailler sur les modes de déplacements doux</li> <li>✓ Limiter la vitesse par un traitement approprié de la voirie en (particulier devant les équipements sportifs et le collège)</li> <li>✓ Rééquilibrer les flux entre Rue Roger Aini et les voiries structurantes de contournement du quartier (avenue Jean XXIII et route de Paris)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 2)</b>	<b>Améliorer le maillage viaire interne</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Requalifier la voirie lorsque cela est nécessaire</li> <li>✓ Clarifier le stationnement le long des voies</li> <li>✓ Redonner de l'espace aux piétons le long des voiries lorsque cela est possible et sécuriser leurs déplacements</li> <li>✓ Retravailler l'accès au pôle culturel</li> <li>✓ Désenclaver le secteur Raoul Dufy</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations Lintercom – Pôle Culturel DDTM Bailleurs Sociaux

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 3)</b>	<b>Renforcer les cheminements piétons et les liaisons de bus</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p>Améliorer les connexions piétonnes entre Hauteville et les espaces qui l'entourent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'accès piétonnier au cimetière,</li> <li>✓ La liaison entre Hauteville et la gare (bus et piéton)</li> <li>✓ L'accès piétonnier à la zone commerciale qui se situe à l'Est du quartier</li> <li>✓ Les cheminements piétons de l'arboretum</li> <li>✓ Accès piétonnier vers le centre-ville</li> </ul> <p>Améliorer l'accessibilité au sein du quartier par le développement de cheminements piétons adaptés aux poussettes et aux personnes en situation de handicap</p>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Lexobus

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 4)</b>	<b>Mettre en valeur le paysage</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entreprendre une politique de long terme visant à restaurer le patrimoine végétal</li> <li>✓ Corriger, enrichir le plan de composition paysagère pour donner plus de lisibilité aux espaces urbains</li> <li>✓ Mettre en valeur les vues sur le grand paysage</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 5)</b>	<b>Améliorer la maintenance des espaces publics par la conduite d'une gestion urbaine et sociale de proximité</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer un niveau de qualité de la maintenance des espaces publics</li> <li>✓ Clarifier les usages et les limites publics/privés</li> <li>✓ Clarifier les responsabilités d'entretien</li> <li>✓ Travailler sur les nombreux problèmes d'adressage sur le quartier</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Bailleurs Sociaux

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 5. 1. 6)</b>	<b>Conforter la démarche environnementale en s'appuyant sur les potentialités existantes, aller vers un « éco-quartier »</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	Poursuivre le travail conduit par les ambassadeurs du tri Améliorer la couverture de la fibre et travailler sur le numérique Nouveaux axes de réflexion à mener dans le cadre du PRU et/ou de la gestion urbaine et sociale de proximité <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ transports et déplacements,</li> <li>✓ traitement de l'eau,</li> <li>✓ travaux énergétiques sur les immeubles,</li> <li>✓ gestion des déchets (en partenariat avec les associations travaillant sur le recyclage, la sensibilisation et le traitement des déchets)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Bailleurs Sociaux

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 2. 1)	<b>Renouveler l'offre de logement</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<p>Si des démolitions ou des restructurations sont décidées dans le cadre du projet de rénovation urbaine, privilégier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le renfort de l'offre de petits logements sociaux (individuel et/ou collectif)</li> <li>✓ une offre de logements accessibles favorisant le renfort des liens intergénérationnels et un maintien à domicile des personnes âgées.</li> <li>✓ Travailler sur une offre de logements favorisant une mixité sociale sur le quartier</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 2. 2)	<b>Réhabiliter le parc ancien</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre et accentuer le travail de réhabilitation du parc ancien au travers du NPNRU</li> <li>✓ Réhabiliter le parc ancien avec pour objectif une amélioration des conditions de vie des locataires mais également de l'image du quartier</li> <li>✓ Préserver l'identité du quartier initial (brique de glos, fresque)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 2. 3)	<b>Résidentialiser les espaces</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hiérarchiser les espaces : <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace public investi par tous</li> <li>- espace privatif du logement</li> <li>- espace collectif privé (ayant une valeur d'usage)</li> </ul> </li> <li>✓ Prendre en compte les niveaux de revenus très modestes des locataires d'Hauteville quant aux conséquences d'une telle réorganisation (transfert de charges). Travailler la question du coût rapporté à la valeur d'usage.</li> <li>✓ Etudier au cas par cas les opportunités de résidentialisation tout en conservant un vocabulaire urbain commun</li> <li>✓ Réfléchir aux possibilités de réaménagement de l'espace en travaillant de concert avec les acteurs non-publics (église, copropriété)</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 2. 4)	<b>Préserver la diversité de l'offre de logement locatif social</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir la diversité individuel/collectif du parc social</li> <li>✓ Favoriser - à terme - les parcours résidentiels infra quartier.</li> <li>✓ Conserver une offre susceptible d'attirer une nouvelle clientèle dans le quartier.</li> <li>✓ Sécuriser les démarches d'accès à la propriété en assurant la pérennité de l'acquisition.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 2. 5)	<b>Coordonner l'action des bailleurs et mettre en synergie les stratégies patrimoniales</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une attention toute particulière devra être portée à la politique de peuplement.</li> <li>✓ Mettre en place des outils communs d'observation de l'occupation sociale, de gestion de la demande et des attributions</li> <li>✓ Favoriser les mutations dans le cadre de contentieux</li> <li>✓ Les opérations de relogement devront être menées en interbailleurs avec le souci de préserver les équilibres du quartier et de faciliter les parcours résidentiels.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Bailleurs Sociaux
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Sous-Préfecture Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 3. 1)	<b>Secteur ouest : renouveler l'image de la première centralité du quartier</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réorganiser la centralité du quartier autour des trois équipements structurants (pôle culturel, centre socio-culturel et centre commercial N°1). Rendre le site plus attractif sur le plan urbain</li> <li>✓ Etudier les possibilités de fermeture du parking souterrain.</li> <li>✓ Réfléchir à la création d'un lieu de vie (place, placette, brasserie)</li> <li>✓ Désenclaver et conforter la place du pôle culturel sur l'espace public.</li> <li>✓ Conforter le projet de pôle culturel en accueillant des activités complémentaires à la danse et l'art plastique.</li> <li>✓ Mener une réflexion sur la redynamisation de l'offre commerciale</li> <li>✓ Répondre à des enjeux résidentiels forts : amélioration du cadre de vie, adéquation des usages (stationnement), espaces de proximité</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Lintercom – Pôle Culturel Bailleurs Sociaux Commerçants

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 3. 2)	<b>Secteur centre : affirmer une nouvelle polarité à forte visibilité autour des sports et de la jeunesse</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moderniser et compléter l'offre d'équipements sportifs</li> <li>✓ Moderniser et réadapter l'offre d'équipement à destination de la jeunesse</li> <li>✓ Réfléchir à l'implantation d'un équipement de type « salle des fêtes »</li> <li>✓ Travailler sur l'attractivité de l'habitat</li> <li>✓ Désenclaver le secteur</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse Bailleurs Sociaux

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES</b>	
<b>OBJECTIF OPERATIONNEL</b> 5. 3. 3)	<b>Secteur Est : Améliorer le fonctionnement du centre commercial n°2 (Est) et de ses abords</b>
<b>PISTES D' ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travailler sur les problèmes de circulation (en particulier aux heures de pointe et de livraison).</li> <li>✓ Réfléchir à la gestion du stationnement sur le centre commercial et aux abords.</li> <li>✓ Améliorer la lisibilité du centre commercial et la signalétique.</li> <li>✓ Mener une réflexion sur la redynamisation de l'offre commerciale</li> <li>✓ Travailler sur la qualité de l'espace public en particulier sur la gestion des déchets.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>	HAUTEVILLE
<b>PORTEURS DE L'OBJECTIF</b>	Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville
<b>PARTENAIRES ENVISAGES</b>	ANRU Conseil Régional Conseil Départemental Caisse des Dépôts et des Consignations DDTM Bailleurs Sociaux Commerçants

## PARTIE 4) SUIVI ET EVALUATION

La démarche d'évaluation présentée ci-dessous par objectifs opérationnels est composée de :

- ✓ questions évaluatives : permettant une **évaluation qualitative** de l'impact des actions conduites sur le territoire afin de pouvoir apprécier le niveau de réalisation des objectifs opérationnels.
- ✓ indicateurs de suivi : permettant une **appréciation quantitative** de la réalisation des pistes d'actions. Les indicateurs de suivi devront également permettre l'évaluation des priorités transversales prévues par la circulaire du 15 octobre 2014 d'élaboration du contrat de ville:
  - mixité femme/homme (répartition femme/homme du public touché)
  - jeunesse (répartition par tranche d'âge du public touché)
  - lutte contre les discriminations (répartition du public touché sur le quartier prioritaire et hors quartier prioritaire). Dans le cadre de l'attribution des crédits spécifiques de la politique de la ville, des justificatifs pourront être demandés afin de pouvoir déterminer si les actions touchent de manière effective les habitants du quartier prioritaire.

Les questions évaluatives et les indicateurs de suivis devront être renseignés annuellement par les porteurs des objectifs opérationnels (identifiés ci-dessous entre parenthèses) afin que puisse être réalisée l'évaluation finale du contrat de ville fin 2020.

Les indicateurs présentés ci-dessous pourront évoluer et s'affiner lors de la première année de mise en œuvre. De plus des diagnostics en marchant et des questionnaires de satisfaction seront également mis en œuvre afin de renforcer le volet qualitatif de l'évaluation.

## AXE STRATEGIQUE N°1 : DEVELOPPEMENT SOCIAL

### OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 1) RENFORCER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 1)** Faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, en particulier de la jeunesse.

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions portées dans le cadre du contrat de ville ont-elles permis de renforcer l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par les AECL (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire utilisant les équipements culturels (LINTERCOM – équipements culturels)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire ayant participé à des manifestations culturelles sur le quartier (LINTERCOM – équipements culturels)
- Nombre d'habitants du quartier sensibilisés à la culture au travers de projets montés en partenariat avec les acteurs du quartier (LINTERCOM – équipements culturels)
- Nombre de jeunes bénéficiant d'un accès à la culture renforcé par des actions portées par le service jeunesse (Ville de Lisieux – Sport et Jeunesse)
- Nombre d'habitants du quartier touchés par l'action Bib' de Rue (LINTERCOM – équipements culturels)
- Nombre d'habitants du quartier bénéficiant d'aides attribuées pour le paiement de licences culturelles (CAF)
- Nombre d'habitants du quartier bénéficiant du dispositif cart'@atoo (CRBN)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 2)** Renforcer l'accompagnement social des publics en situation de fragilité

**Question évaluative :** De quelle manière les actions conduites sur le quartier ont-elles permis de renforcer l'accompagnement social des publics en situation de fragilité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés fréquentant les permanences sur le logement/insalubrité (CCAS)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire fréquentant l'Espace Public Numérique (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant de la permanence de la Banque de France (Centre socio-Culturel)
- Construction effective de locaux de la circonscription du conseil départemental et du CLIC sur le territoire (Conseil départemental)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 3)** Poursuivre le travail d'accès aux droits juridiques

**Question évaluative :** Dans quelle mesure le point d'accès aux droits apporte-il une aide juridique aux habitants du quartier prioritaire ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par le point d'accès aux droits (CIDFF)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 1. 4) Lutter contre le non-recours par un travail de proximité**

**Question évaluative :** De quelle manière les actions de proximité portées ont-elles permis de lutter contre le non-recours ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire rencontrés dans le cadre des actions de proximité (Centre socio-Culturel + Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant d'un accompagnement du SAP (SAP)

**OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE****OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 1) Sortir de l'isolement et accompagner les familles monoparentales et les familles en situation de précarité**

**Question évaluative :** Sur quels aspects les actions mises en place permettent-elles d'accompagner les familles monoparentales et les familles en situation de précarité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par les loisirs familiaux de proximité (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par l'offre de la Halte-Garderie (Centre socio-Culturel)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 2) Soutenir les projets associatifs au travers la mise à disposition de locaux et un travail d'accompagnement**

**Question évaluative :** De quelle manière sont accompagnées les associations du quartier prioritaire ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'associations sur le quartier (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'associations accompagnées par le centre socio-culturel (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'associations créées par des jeunes du quartier (Centre socio-Culturel)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 3) Renforcer l'animation du quartier par un investissement de l'espace public tout au long de l'année**

**Question évaluative :** De quelle manière l'animation du quartier fût-elle renforcée au travers du contrat de ville ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par des actions portées dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité sur le quartier prioritaire et sur le quartier Nord (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

- Nombre d'habitants touchés par les actions portées par les agents en charge de l'accompagnement social dans les quartiers de veille (Ville de Lisieux – Service Proximité, tranquillité et lien social)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 4)** Améliorer la connaissance des animations proposées sur le quartier par un renforcement du travail de proximité

**Question évaluative :** De quelle manière les actions de proximité portées ont-elles permis de d'améliorer la connaissance des animations proposées sur le quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire rencontrés dans le cadre des actions de proximité (Centre socio-Culturel + Ville de Lisieux Service tranquillité, proximité et lien social)
- Nombre d'habitants relais identifiés (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 2. 5)** Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions portées sur le territoire ont-elles permis de renforcer les liens inter-générationnelles

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par les actions portées par l'animateur intergénérationnel (CCAS)
- Nombre d'habitants du quartier touché par les actions développés dans le cadre de la GUSP quartier (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de logements construits permettant un renforcement des solidarités inter-générationnelles (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant du SAD (CCAS)

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 3) GARANTIR L'ACCES A LA SANTE POUR TOUS**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 3. 1)** Structurer la nouvelle organisation de l'offre de soins autour de la notion de parcours de santé

**Question évaluative :** De quelle manière la nouvelle structuration de l'offre de soin à l'échelle du territoire intercommunal a-t 'elle permit de renforcer le travail autour de la notion de parcours santé ?

**Indicateurs de suivi :**

- Outils de coordination mis en place permettant de créer les conditions favorables à la transversalité des acteurs (Lintercom – coordinatrice santé)
- Nombre d'actions partagés entre professionnels du SMSS (Lintercom – coordinatrice santé)
- Nombre de réunions de concertations, de formation, de coordination pluri-professionnelles conduites (Lintercom – coordinatrice santé)
- Mise en place d'un contrat local de santé (Lintercom – coordinatrice santé)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 3. 2)** Promouvoir une nouvelle organisation de l'offre de soins de premier recours plus attractive au travers du PSLA

**Question évaluative :** De quelle manière la nouvelle organisation a-t-elle permis de rendre l'offre de soins plus attractive sur le territoire ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions de concertations, de formation, de coordination pluri-professionnelles conduites (Lintercom – coordinatrice santé)
- Outils mis en place afin d'optimiser le temps de travail des médecins (Lintercom – coordinatrice santé)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 1. 3. 3)** Poursuivre et renforcer le travail de prévention à la santé et d'accès aux soins

**Question évaluative :** Sur quels volets les actions portées permettent-elles un travail de prévention ?

**Indicateurs de suivi :**

- Part des habitants du quartier prioritaire touchés par les actions de prévention aux addictions et nombre des personnes orientés vers une prise en charge (ESI 14)
- Part des habitants du quartier prioritaire touchés par les actions de prévention à la Santé par le Sport et nombre des personnes orientés vers une prise en charge (Centre socio-Culturel)
- Part des habitants du quartier prioritaire touchés par les permanences de la Maison des Addictions et par la Maisons de Adolescents et nombre des personnes orientés vers une prise en charge (ESI 14 ; Maison des adolescents)
- Part des habitants du quartier prioritaire touchés par les actions de prévention aux soins et nombre des personnes orientés vers une prise en charge (GRAIN)

## **AXE STRATEGIQUE N°2 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE, CITOYENNETE ET LUTTE CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE**

**OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1.1)** Maintenir un partenariat fort dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

**Question évaluative :** De quelle manière le CLS a-t-il permis de renforcer le partenariat sur le territoire ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions du CLSPD (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)
- Nombres de conventions passées entre les partenaires (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)

- Nombre de réunions de quartier (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1.2)** Faciliter le travail de la Police par un désenclavement de certains espaces du quartier dans le cadre du NPNRU

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU a-t-il permis de désenclaver certains espaces du quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de sites sur lesquels le projet a permis d'intervenir (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1.3)** Poursuivre le travail de prévention mené en matière de citoyenneté en particulier auprès de la jeunesse

**Question évaluative :** De quelle manière les actions portées permettent-elles un travail de prévention à la citoyenneté ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de jeunes des établissements scolaires du quartier prioritaire touchés par les actions du CESC (collège Laplace)
- Nombre de jeunes des établissements scolaires du quartier prioritaire par les actions de prévention portées par les différents partenaires (Police, CIDFF, SAP)
- Nombre de mesures alternatives à l'exclusion mises en place (Collège Laplace)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1.4)** Travailler sur la prévention des incendies

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions portées ont-elles permis un travail de prévention aux incendies ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de parcs fermés à containers installés (Bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1.5)** Poursuivre la réflexion sur les besoins en matière de vidéo-protection

**Question évaluative :** Des besoins ont-ils émergés en matière de vidéo-protection et de quelle manière la ville y a-t-ils répondu ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de caméras de vidéo-protection installées (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 2) LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.1)** Réhabiliter le bâti et les espaces publics dans les secteurs anxio-gènes afin d'améliorer l'image de Hauteville

**Question évaluative :** La réhabilitation du quartier a-t-elle permis de lutter contre le sentiment d'insécurité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Satisfaction des habitants en matière de sécurité de l'enquête de satisfaction des habitants (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.2)** Maintenir une présence policière de proximité afin de rassurer les habitants

**Question évaluative :** De quelle manière la police nationale intervient-elle pour lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants du quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de rondes hebdomadaires (Police nationale)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.3)** Lutter contre les phénomènes d'occupation des halls d'immeubles et des espaces environnants générateurs d'incivilités et d'insécurité

**Question évaluative :** De quelle manière la ville, la police nationale et les bailleurs sociaux luttent-ils contre les phénomènes d'occupation des halls et des espaces environnants ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'interventions collectives ville/police/bailleurs (Ville de Lisieux - Service tranquillité, proximité et lien social)
- Nombres d'interventions des assistants de prévention et d'accompagnement social des bailleurs sociaux (bailleurs sociaux)
- Nombre de porches démolis (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de solutions alternatives mises en place telles que le gardiennage (bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.4)** Lutter contre l'insécurité routière

**Question évaluative :** De quelle manière est conduite la lutte contre l'insécurité routière sur le quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre et nature des interventions spécifiques menée sur la voirie (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'actions de prévention conduites auprès des jeunes du quartier (Ville de Lisieux – Service Sport et Jeunesse)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.5)** Poursuivre l'accompagnement des victimes

**Question évaluative :** De quelle manière les victimes sont-elles accompagnées sur le territoire ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire ayant bénéficiés du Service d'Aide aux Victimes (CIDFF)
- Nombre d'habitants ayant bénéficiés de l'accompagnement de l'intervenant social au commissariat (CIDFF)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire ayant bénéficiés du Bureau d'Aide aux Victimes (CIDFF)
- Nombre de petits logements créés sur le quartier prioritaire (Bailleurs sociaux)
- Nombre de logements réservés à l'accueil d'auteurs de violences en cas d'éviction (CIDFF ; bailleurs sociaux)

## **AXE STRATEGIQUE N°3 : REUSSITE EDUCATIVE**

**OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 1) ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'ENFANT AU TRAVERS DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1.1)** Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur la parentalité, la scolarité, la santé et l'ouverture vers l'extérieur

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions portées par le Programme de Réussite Educative permettent-elles de lever les freins à la réussite éducative ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'enfants du quartier prioritaire bénéficiant d'actions en matière de parentalité dans le cadre du PRE (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'enfants du quartier prioritaire bénéficiant d'actions en matière de scolarité dans le cadre du PRE (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'enfants du quartier prioritaire bénéficiant d'actions en matière de santé dans le cadre du PRE (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'enfants du quartier prioritaire bénéficiant d'actions en matière d'ouverture vers l'extérieur dans le cadre du PRE (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1.2)** Améliorer la gouvernance du PRE et renforcer le partenariat

**Question évaluative :** De quelle manière la gouvernance du PRE et le partenariat ont-ils été améliorés ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de nouveaux partenaires rejoignant le dispositif (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 2) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE AU TRAVERS LA REFONDATION DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE (REP)**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2.1)** Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions mises en place dans le cadre du REP permettent-elles l'acquisition du "Lire, écrire, parler" ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'enfants suivis au travers des différents dispositifs du REP (Education Nationale)
- Taux de réussite au brevet (Education Nationale)
- Taux de réussite aux évaluations 6<sup>ème</sup> (Education Nationale)
- Nombre d'élèves ayant acquis les paliers 1/2/3 du socle commun (Education Nationale)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2.2)** Conforter une école bienveillante et exigeante

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions mises en place dans le cadre du REP permettent-elles d'accompagner les élèves dans leur scolarité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'enfants suivis au travers des différents dispositifs du REP (Education Nationale)
- Taux de décrochage scolaire (Education Nationale)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2.3)** Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions mises en place dans le cadre du REP permettent-elles de renforcer les liens avec les parents et les partenaires

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'outils de communication mis en place (Education Nationale)
- Nombre de réunions de coordination conduites (Education Nationale)
- Nombre de temps d'information et d'échanges avec les parents d'élèves (Education Nationale)
- Nombre de parents présents aux différentes rencontres proposées sur le REP (Education Nationale)

**OBJECTIF STRATEGIQUE 3. 3) REFONDRE LE PROJET JEUNESSE DE LA COLLECTIVITE****OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3.1) Poursuivre et renforcer le travail d'éducation par le sport**

**Question évaluative :** Sous quelles modalités un travail d'éducation par le sport est-il conduit auprès des jeunes ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombres de jeunes du quartier prioritaire touchés par des actions d'éducation par le sport dans le cadre de Sport dans ton quartier (Ville de Lisieux - service sport et jeunesse)
- Nombres de jeunes du quartier prioritaire touchés par des actions portés par des clubs de sport (CAL handball)
- Nombre d'équipements sportifs en libre accès construits ou rénovés dans le cadre du NPNRU (Ville de Lisieux - service politique de la ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3.2) Lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur les différents « temps de l'enfant » (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et leur articulation**

**Question évaluative :** De quelle manière le travail conduit dans le cadre des différents temps de l'enfant permet-il de lever des freins à la réussite éducative ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'enfants du quartier prioritaire accueillis dans le cadre des ateliers du RAM au centre socio-culturel (Ville de Lisieux – service réussite éducative)
- Nombre d'enfants du quartier prioritaire accompagnés dans le cadre du CLAS (Ville de Lisieux – service réussite éducative)
- Nombre d'enfants du quartier prioritaire touchés dans le cadre des interventions du poste d'éducateur jeunes enfants (Ville de Lisieux – service réussite éducative)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3.3) Conduire une réflexion sur l'évolution des locaux pour jeunes du quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.**

**Question évaluative :** Dans quelle mesure la réorganisation des locaux et de l'offre proposée pour les jeunes du quartier répond-elle aux attentes des jeunes tout en travaillant sur la réussite éducative ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de m<sup>2</sup> de locaux d'équipements construits sur le quartier (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3.4) Conforter l'accompagnement en matière de parentalité**

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions mises en place ont-elles permis de renforcer l'accompagnement à la parentalité

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par les loisirs familiaux de proximité (Centre socio-Culturel)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire touchés par l'offre de la Halte-Garderie (Centre socio-Culturel)

## **AXE STRATEGIQUE N°4 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 1) RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1.1)** Lever les freins périphériques à la reprise d'une activité

**Question évaluative :** Dans quelle mesure les actions conduites sur le territoire permettent-elles de lever les freins périphériques à la reprise d'une activité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire sans emploi (Pôle Emploi)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant des ateliers de promotion sociale (CCAS et CD14)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant du BAIE (CIDFF)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant du FJT (CCAS)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant du dispositif de Chambres relais (Mission locale)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant des dispositifs Elans et Espoir prochainement intitulé Réussir (CRBN)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant d'un accompagnement dans la levée des freins périphériques à l'emploi par la Mission Locale (Mission Locale)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant de dispositifs permettant un travail sur la mobilité (CD14 ; Mission Locale ; Centre socio culturel)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant de l'opération navette (Centre Socio-Culturel)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1.2)** Favoriser la montée en compétence et accompagner vers l'emploi

**Question évaluative :** De quelle manière les actions portées sur le territoire permettent-elles une montée en compétence et un accompagnement vers l'emploi ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'habitants du quartier prioritaire ayant participé à des chantiers d'insertion (SAP, Bac Emploi, DIRECCTE)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant de contrat de professionnalisation et d'apprentissage (Mission Locale, Pôle Emploi)
- Nombre de jeunes du quartier prioritaire accompagnés vers des formations ou la formulation de leur projet professionnel par la mission locale (Mission locale)
- Nombre de décrocheurs scolaires du quartier prioritaire accompagné par le dispositif ANI (Mission Locale)
- Nombre de jeunes en décrochage scolaire repérés via la plate-forme de décrochage scolaire (CIO)

- Nombre de jeunes du quartier prioritaire accompagnés dans le cadre du dispositif de parrainage (Mission locale)
- Nombre de jeunes du quartier prioritaire bénéficiaires des dispositifs de droit commun : CIE, CAE, emplois d'avenir (Mission Locale, Pôle Emploi)
- Nombres d'habitants des quartiers prioritaires embauchés par les collectivités dans le cadre de contrats aidés (CD 14, CRBN, Ville de Lisieux, Lintercom)
- Nombres d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiant d'heures de travail dans le cadre des clauses d'insertion pour les marchés de travaux (Mission Locale)
- Nombres d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiant d'heures de travail dans le cadre des clauses d'insertion pour les marchés de services et de prestations intellectuelles (Mission Locale)
- Nombres d'habitants du quartier prioritaire bénéficiant de formation (CRBN)

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 4. 2) SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2.1)** Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité

**Question évaluative :** Dans quelle mesure l'attractivité des centres commerciaux a-t-elle pu être renforcée ?

**Indicateurs de suivi :**

- Niveau de satisfaction des habitants du quartier prioritaire de la signalétique (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Nombre de places de stationnements créés sur les centres commerciaux ou à proximité (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de places de stationnements minute créés sur les centres commerciaux (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'actions à destination des centres commerciaux du quartier conduites dans le cadre du plan d'actions municipal pour la redynamisation des commerces (Ville de Lisieux – Service Attractivité des commerces)
- Nombre de m<sup>2</sup> d'espace public réhabilités sur les centres commerciaux (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombres de cheminements piétons créés ou réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Niveau de satisfaction des habitants des transports en communs (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Niveau de revenu moyen sur le secteur Jean Moulin (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'habitants sur le secteur Jean Moulin (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'enclos à poubelles visibles depuis les centres commerciaux supprimés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2.2)** Accompagner vers l'entrepreneuriat

**Question évaluative :** De quelle manière les entrepreneurs du quartier prioritaire sont-ils accompagnés ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entrepreneurs du quartier prioritaire accompagnés par la CCI (CCI)
- Nombre de locaux destinés à l'accueil des entreprises créés sur le quartier (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

- Nombre d'actions conduites par la CCI afin de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à l'entreprenariat (CCI)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2.3)** Accompagner les projets en économie sociale et solidaire

**Question évaluative :** De quelle façon les projets en économie sociale (ESS) et solidaire ont-ils été accompagnés ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de projets en ESS développés sur le territoire (Ville de Lisieux Service Politique de la ville ; Lintercom Service développement économique)
- Nombre de créateurs d'entreprises du quartier prioritaire suivis par CREACOP 14 (Lintercom – Service développement économique)

## **AXE STRATEGIQUE N°5 : CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 1) AMELIORER L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.1)** Réaffirmer le rôle structurant de la rue Roger Aini dans la desserte du quartier

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU a-t-il permis de réaffirmer le rôle structurant de la rue Roger Aini dans le desserte du quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Mètres de voirie requalifiée (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Mètres de cheminement doux réhabilité (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'interventions spécifiques réalisées sur la voirie visant à diminuer la vitesse de circulation (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.2)** Améliorer le maillage viaire interne

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU a-t'il permis d'améliorer le maillage viaire interne ?

**Indicateurs de suivi :**

- Mètres de voirie créés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Mètres de voirie requalifiés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de places de stationnement créés le long des voiries (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.3)** Renforcer les cheminements piétons et les liaisons de bus

**Question évaluative :** Dans quelle mesure le NPNRU a-t'il permis de retravailler les liaisons entre Hauteville et les espaces environnants ?

**Indicateurs de suivi :**

- Mètres de cheminement doux créés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Mètres de cheminement doux réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Temps de trajet Hauteville/Gare (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.4)** Mettre en valeur le paysage

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU a-t'il permis une valorisation du paysage ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'arbres plantés sur le quartier (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.5)** Améliorer la maintenance des espaces publics par la conduite d'une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

**Question évaluative :** Dans quelle mesure la GUSP a-t-elle permis d'améliorer la maintenance des espaces publics ?

**Indicateurs de suivi :**

- Niveau de satisfaction des habitants sur les questions de propreté des espaces extérieurs du quartier (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Nombre de m<sup>2</sup> de foncier transférés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'adresses modifiées (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1.6)** Conforter la démarche environnementale en s'appuyant sur les potentialités existantes, aller vers un « éco-quartier »

**Question évaluative :** Dans quelle mesure peut-on affirmer que le quartier devient progressivement un éco-quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de logement reliés à la fibre (Bailleurs sociaux)
- Nombre de logements réhabilités en BBC (Bailleurs sociaux)
- Nombre d'habitants du quartier prioritaire sensibilisés par les ambassadeurs du tri (SIDMA)

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.1)** Renouveler l'offre de logement

**Question évaluative :** Dans quelle mesure le NPNRU a-t-il permis de renouveler l'offre de logements ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de petits logements construits (Bailleurs sociaux)
- Nombre de logements construits permettant un renfort des liens intergénérationnels (bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.2)** Réhabiliter le parc ancien

**Question évaluative :** Dans quelle mesure le parc ancien a-t-il été réhabilité ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de logements réhabilités (bailleurs sociaux)
- Niveau de satisfactions des habitants du quartier prioritaire concernant leur logement (enquête de satisfaction des bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.3)** Résidentialiser les espaces

**Question évaluative :** Dans quelle mesure le NPNRU a-t-il permis de résidentialiser des espaces ?

**Indicateurs de suivi :**

- M<sup>2</sup> d'espaces résidentialisés (bailleurs sociaux)
- Nombre de logements bénéficiant d'espaces extérieurs communs (bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.4)** Préserver la diversité de l'offre de logement locatif social

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU a-t-il permis de conserver une diversité de l'offre de logement social sur le quartier ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de logements individuels sur le quartier prioritaire (bailleurs sociaux)

- Nombre de logements collectifs sur le quartier prioritaire (bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2.5)** Coordonner l'action des bailleurs et mettre en synergie les stratégies patrimoniales

**Question évaluative :** De quelle manière l'action des bailleurs s'est-elle coordonnée ?

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 3) RENFORCER LES CENTRALITES EXISTANTES**

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.3.1)** Secteur ouest : renouveler l'image de la première centralité du quartier

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU et la GUSP ont-ils permis de renouveler l'image du centre commercial n°1 ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de m<sup>2</sup> d'espaces publics réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de cheminements piétons créés ou réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'activités complémentaires accueillies au pôle culturel (Lintercom – Pôle culturel)
- Satisfaction des habitants du quartier prioritaire concernant le cadre de vie (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Satisfaction des habitants du quartier prioritaire concernant le stationnement (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Satisfaction des habitants du quartier prioritaire concernant la propreté (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Nombre de logements réhabilités (bailleurs sociaux)
- Mètres de voiries créés ou réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.3.2)** Secteur centre : affirmer une nouvelle polarité à forte visibilité autour des sports et de la jeunesse

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU et la GUSP ont-ils permis d'affirmer une nouvelle polarité à forte visibilité autour des sports et jeunesse ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'équipements sportifs créés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre d'équipements jeunesse créés (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- M<sup>2</sup> de voiries créés ou réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de logements réhabilités (bailleurs sociaux)

**OBJECTIF OPERATIONNEL 5.3.3)** Secteur Est : Améliorer le fonctionnement du centre commercial n°2 et de ses abords

**Question évaluative :** De quelle manière le NPNRU et la GUSP ont-ils permis d'améliorer le fonctionnement du centre commercial n°2 et de ses abords ?

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de places de stationnement créés sur le Centre Commercial n°2 et ses abords (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Mètres de voirie créés ou réhabilités (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Nombre de parcs à déchets supprimés visibles depuis l'espace publics (Ville de Lisieux – Service Politique de la Ville)
- Satisfaction des habitants du quartier prioritaire concernant le cadre de vie (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)
- Satisfaction des habitants du quartier prioritaire concernant le stationnement (Enquête satisfaction des bailleurs sociaux)

## GLOSSAIRE

ABI : Association au Bénéfice de l'Insertion  
ACSé : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances  
AECL : Activités Educatives, Culturelles et de Loisirs  
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert  
AFB : Atelier Formation Base  
AIFCC : Association Interprofessionnelle pour la Formation Continue dans le Calvados  
ANI : Accord National Interprofessionnel  
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
AOC : appellation d'origine contrôlée  
APC : Activités Pédagogiques Complémentaires  
AOP : Appellation d'Origine Protégée  
APS : Activités Périscolaires  
ARS : Agence régionale de santé  
BAIE : Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi  
BAV : Bureau d'Aide aux Victimes  
CAC : Centre d'Activités et de Créativité  
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile  
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail  
CASAP : Centre d'Aide et de Services A la Personne  
CC : Communauté de Communes  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie  
CCLAJ : Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes  
CCRE : Conseil Consultatif de Réussite Educative  
CDC : Caisse des Dépôts et Consignation  
CDD : Contrat à Durée Déterminée  
CDI : Contrat à Durée Indéterminée  
CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté  
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires  
CHAD : Classe à Horaires Aménagés Danse  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
CHU : Centre Hospitalier Universitaire  
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
CIE : Contrat Initiative Emploi  
CIO : Centres d'Information et d'Orientation  
CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale  
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
CLE : Conseil Local Economique  
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

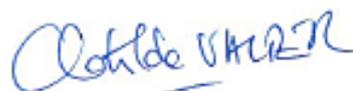
CLS : Contrat Local de Sécurité  
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement  
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
CMPEA : Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents  
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
CMU : Couverture Maladie Universelle  
CREAI : Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée  
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale  
DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
DDSP : Directions Départementales de la Sécurité Publique  
DDTM : Directions Départementales des Territoires et de la Mer  
DEA : Dispositif d'Enseignement et d'Approfondissement  
DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
DIREN : DIRECTIONS RÉGIONALES de l'Environnement  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques  
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement  
EAV : Emplois d'Avenir  
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EPS : Equipes Pluridisciplinaires de Soutien  
FGIF : Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes  
FJT : Foyer des Jeunes Travailleurs  
GCS : Groupement de Coopération Sanitaire  
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité  
HAD : Hospitalisation A Domicile  
HLM : Habitation à Loyer Modéré  
HPE : Haute Performance Energétique  
HPS : Heure de Pointe du Soir  
IAE : Institut d'Administration des Entreprises  
IME : Instituts Médico-Educatifs  
IRIS : Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques  
IRSA : Institut inter Régional pour la Santé  
ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique  
IUT : Institut Universitaire de Technologie  
LNPN : Ligne Nouvelle Paris Normandie  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
NACRE : Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise  
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction  
ORS : Observatoire Régional de Santé  
PAD : Point d'Accès aux Droits  
PADD) : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé  
PEDT : Projet Educatif Territorial  
PEI : Parcours Educatif Individualisé  
PEL : Projet Educatif Local  
PFRS : Pôle de Formation et de Recherche en Santé  
PIJ : Point d'Information Jeunesse  
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative  
PSLA : Pôle de Santé Libéral Ambulatoire  
PRE : Programme de Réussite Educative  
PRU : Programme de Rénovation Urbaine  
RAM : Relais Assistantes maternelles  
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté  
REP : Réseaux d'Education Prioritaire  
RES : Réseau d'Echange de Savoirs  
RPA : Résidence pour Personnes Agées  
RPIB : Repérage Précoce et Intervention Brève en addictologie  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SA : Société Anonyme  
SAD : Service d'Aide à Domicile  
SAP : Service d'Action Préventive  
SAV : Service d'Aide aux Victimes  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SESSAD : Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile  
SIDMA : Syndicat Intercommunal des Déchets Ménager  
SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation  
SNCF : Société nationale des chemins de fer  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
SSMS : Sanitaire Social et Médico-Sociale  
TTC : Toute Charge Comprise  
URML : Union Régionale des Médecins Libéraux



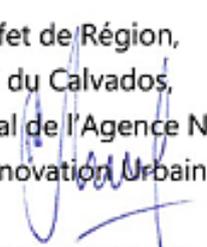
En Présence de **Clotilde VALTER**,

Secrétaire d'Etat Chargée de la Réforme de l'Etat et de la Simplification auprès du  
Premier Ministre,



Pour l'Etat,

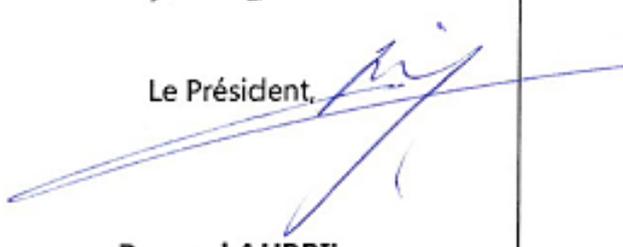
Le Préfet de Région,  
Préfet du Calvados,  
Délégué territorial de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation Urbaine,



**Jean CHARBONNIAUD**

Pour LINTERCOM  
Lisieux Pays d'Auge Normandie,

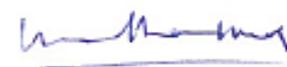
Le Président,



**Bernard AUBRIL**

Pour la Région Basse-Normandie,

Le Président de la Région  
Basse-Normandie,



**Laurent BEAUVAIS**



Pour la Ville de Lisieux,

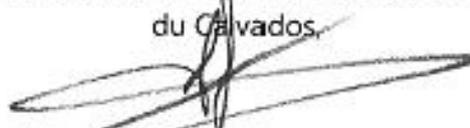
Le Premier Adjoint au Maire,



**Paul MERCIER**

Pour le Département du Calvados,

Le Président du Conseil Départemental  
du Calvados,



**Jean-Léonce DUPONT**

Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
du Calvados,

Le Directeur,



**Christian LE PETITCORPS**

Pour la Caisse des Dépôts  
en Basse-Normandie,

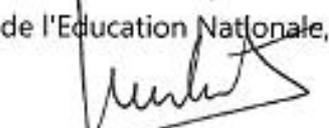
La Directrice régionale,



**Isabelle SAFFREY**

Pour l'Education Nationale,

Le Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale,



**Jean-Charles HUCHET**

Pour l'Agence Régionale de Santé  
en Basse-Normandie,

La Directrice Générale,



**Monique RICOMES**

Pour le Tribunal de Grande Instance  
de Lisieux,

Le Procureur de la République,



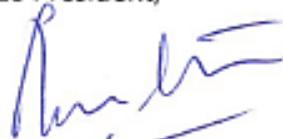
**David PAMART**



Pour l'Association Régionale pour  
l'Habitat Social Basse-Normandie,

*Pour ordre*

Le Président,



**Jean LEVALLOIS**

Pour Calvados Habitat,

*Pour ordre*

Le Directeur Général,



**Christophe BUREAU**

Pour Partélios Habitat,

Le Président du Directoire,



**Thierry HEYVANG**

Pour la SAGIM,

Le Directeur Général Délégué,



**Stéphane AULERT**

Pour La Mission Locale Sud Pays d'Auge,

Le Vice-Président,



**Bernard CHAMPION**

Pour Pôle Emploi,

La Directrice de l'Agence Pôle Emploi  
de Lisieux,



**Patricia TRANNOY**

Pour La Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Pays d'Auge,

Le Vice-Président,



**Gérard LEGOUPIL**



# ANNEXES

## 1) Principes généraux du conseil citoyen

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

### **LIBERTE**

Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Si l'autonomie vis-à-vis des institutions en est le corolaire, cette liberté impose également que soit assurée, au sein du conseil, la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis à débat. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen doivent garantir la mise en oeuvre pleine et entière de ce principe.

### **EGALITE**

Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les propositions et avis émanant du conseil citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du conseil, s'ils portent la position adoptée par la majorité, font également mention des avis divergents et propositions alternatives formulés.

### **FRATERNITE**

Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à oeuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et promouvant la dialogue intergénérationnel et interculturel.

### **LAÏCITE**

Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. A ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.

### **NEUTRALITE**

Le conseil citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa « neutralité »

signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

## **SOUPLESSE**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local. Le cadre de référence permet de garantir la mise en œuvre du processus de co-construction sans imposer de modèle type, susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

## **INDEPENDANCE**

Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition, les conseils citoyens constituent un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre. La mise à disposition des ressources nécessaires à leur fonctionnement leur permet de participer pleinement à l'élaboration des politiques mises en œuvre au bénéfice de leur quartier telles que contractualisées dans les contrats de ville

## **PLURALITE**

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. A ce titre, la composition du conseil citoyen doit permettre la représentation de la population des habitants du quartier dans toutes ses composantes, y compris les résidents non communautaires, et en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignées des instances de concertation classiques. Les principes de non-discrimination s'imposent dans le fonctionnement et l'expression des conseils citoyens.

## **PARITE**

Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire. Une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier permet tout à la fois d'embrasser l'ensemble des problématiques identifiables et d'en garantir une analyse plurielle. Elle vise en outre à favoriser la participation citoyenne de tous, femmes et hommes, au bénéfice des habitants du quartier.

## **PROXIMITE**

Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier. Elle vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il offre à tous les acteurs une grille de lecture nouvelle des problématiques du quartier à l'échelle du territoire.

## **CITOYENNETE**

Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération. En ce sens, il doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants. Le conseil citoyen peut ainsi apporter son expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il permet l'expression de l'expertise d'usage à prendre en compte par les acteurs institutionnels et la maîtrise d'ouvrage de façon complémentaire à l'expertise technique de la maîtrise d'œuvre. Cette parole nourrit la réflexion menée et les décisions retenues dans le cadre des instances de pilotage au sein desquels est représenté le conseil citoyen.

## **CO-CONSTRUCTION**

La mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via les conseils citoyens, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

## **2) L'annexe financière**

Une maquette financière, jointe au contrat, sera renseignée annuellement. Elle traduit les engagements des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.

### 3) Les conventions d'application du contrat de ville

Durant la durée d'élaboration du contrat de ville des conventions d'application thématiques et/ou territoriales seront annexés au contrat de ville :

- ✓ La convention de **renouvellement urbain** devra répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. A ce titre, la future convention de renouvellement urbain constituera une convention d'application de ce contrat. Elle sera élaborée à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.
- ✓ La déclinaison d'une **charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM** permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service. La reconduction de l'abattement de 30% de la TFPB pour les logements situés dans les quartiers prioritaires devra dans ce cadre faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs, en matière de gestion urbaine de proximité notamment
- ✓ La rédaction de la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville sera annexée au contrat de ville si l'intercommunalité en prend la compétence.
- ✓ L'élaboration d'un **pacte financier et fiscal de solidarité** portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale sera élaborée

## 4) Engagements des partenaires

### LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *Nom de l'EPCI*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE**

Depuis 2004, la Région est engagée en matière de politique de la ville au travers notamment de l'appel à projets « Réinventons la Ville » et a été signataire des 13 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014, qui couvraient 49 quartiers prioritaires et représentaient 10% de la population régionale (en moyenne plus jeune).

La Région est également signataire d'une convention avec l'ANRU qui l'a engagée en 2007-2013 à hauteur de 47,5 M€, ce qui a permis, entre autres, une intervention dans les quartiers de priorités régionale et locale. L'intervention locale a permis de faire émerger des réflexions sur des quartiers qui n'auraient pas été soutenus autrement alors même qu'ils cumulent des problèmes de pauvreté, d'exclusion sociale et des indicateurs de gestion locative alarmants (vacance de logements, rotation, impayés...). Des études ont ainsi pu être menées sur les quartiers du Chemin Vert à Caen, Jacques Prévert à la Ferté-Macé, la Vallée d'Auge à Argentan ou encore Blaizot à l'Aigle.

En 2014, la Région a réaffirmé son intervention en matière de politique de la ville en adoptant lors de l'Assemblée Plénière des 20 et 21 février 2014 une politique pérenne à destination des associations œuvrant dans les quartiers urbains en forte difficulté sociale : « la Région dans tous ses quartiers ».

Au-delà de ces politiques spécifiques, la Région intervient également dans les quartiers, comme sur le reste du territoire, au travers de ses compétences : développement économique, emploi et formation professionnelle, culture, sports, foncier, habitat...

Enfin, dans le cadre du CPER 2014-2020, un volet spécifique est consacré à la politique de la ville avec les contrats de ville et l'ANRU.

La Région, futur signataire des contrats de ville, propose d'y intégrer pour chaque territoire d'une part, ses dispositifs spécifiques (« la Région dans tous ses quartiers » et « rénovation urbaine ») et, d'autre part, les différents dispositifs des politiques sectorielles (développement économique, emploi, formations, politique éducative, foncier, logement, culture, sport...) et la mobilisation de FEDER, FEADER et FSE via les contrats d'agglomération.

### **1. Le dispositif « la Région dans tous ses quartiers » - 200 000€/an en fonctionnement**

Ce dispositif a été adopté lors de l'Assemblée Plénière des 20 et 21 février 2014 et s'adresse aux associations intervenant dans les quartiers urbains en fortes difficultés sociales.

Les thématiques retenues :

- Santé
- Aide à la revalorisation personnelle, professionnelle et sociale
- Habitat durable
- Culture et sports

Une aide plafonnée à 10 000€ peut être accordée à chaque porteur de projet retenu pour une durée de réalisation comprise entre 6 et 36 mois. Chaque structure ne peut présenter qu'un seul projet par an. Il n'y a pas de date de limite de dépôt, l'instruction se fait au fil de l'eau. Il est proposé de maintenir ce dispositif et de le laisser ouvert aux communes sortantes de la géographie prioritaire de l'Etat.

## **2. L'intervention de la Région en matière de rénovation urbaine**

Le dispositif régional de rénovation urbaine 2015-2020 (800 000€/an) vise à accompagner les villes et agglomérations dans la revalorisation de leurs quartiers ciblés par la géographie prioritaire de l'Etat 2014-2020, au-delà des sites ayant déjà bénéficié d'un programme de rénovation urbaine entre 2004 et 2013.

Il repose sur la mise en place de projets de revalorisation, dépassant une logique d'interventions ponctuelles et de quartier isolé. Cette démarche implique la réalisation de diagnostics préalables, permettant aux villes ou agglomérations d'élaborer un projet urbain reposant sur les éléments de connaissance du quartier. Un programme opérationnel devra être défini, sur la base du diagnostic réalisé. Ainsi les opérations éligibles pourront concerner : l'ingénierie de projet, la construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics à finalité sociale, la résidentialisation des immeubles d'habitat social ou encore l'aménagement d'espaces publics.

Ce dispositif pourra intervenir en complément du programme national de l'ANRU ou pour les sites d'intérêt régional retenus par l'Etat et ciblés dans le CPER.

## **3. La mobilisation des politiques régionales au profit des territoires urbains**

Au-delà de la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, la Région intervient dans les quartiers en exerçant ses compétences de droit commun. Celles-ci concernent notamment la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle et d'accès à l'emploi visant à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi jeunes et adultes en particulier ceux de longue durée. Des dispositifs régionaux seront ainsi orientés en priorité vers les quartiers et publics prioritaires.

En toute hypothèse, l'intervention de la Région, qu'elle concerne la mobilisation de crédits spécifiques à la politique de la ville ou de droit commun, sera exclusivement ciblée sur les politiques préalablement définies par ses organes délibérants, et chaque projet qui lui sera présenté devra non seulement répondre aux critères d'éligibilité des règlements régionaux ad hoc mais être soumis à l'approbation de sa Commission Permanente.

### **o Pilier cohésion sociale**

La mise en œuvre des politiques régionales en faveur de la santé (actions de prévention, accès aux droits...), de l'éducation, avec notamment la lutte contre le décrochage scolaire, du développement durable, de la mobilité, de la culture, de la jeunesse et des sports sera encouragée dans les quartiers prioritaires.

### **o Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les quartiers prioritaires des contrats de ville ont une concentration importante de logements sociaux. Aussi une attention particulière sera portée aux projets portés par les bailleurs sociaux sur ces territoires. Les dispositifs en faveur du logement social, et le FORES en particulier pourront être sollicités pour la réhabilitation ou la construction de logements sociaux. Les outils opérationnels développés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Région seront également mis à disposition des collectivités afin de répondre aux enjeux d'aménagement des quartiers (fonds de minoration foncière, fonds friche...).

### **o Pilier développement économique et emploi**

En tant que chef de file de l'économie et de la formation professionnelle, la Région mobilisera sur les quartiers prioritaires l'ensemble de ses dispositifs en faveur de l'économie (soutien à la création au développement ou à la reprise d'entreprise, projets d'économie sociale et solidaire...), et de la formation (programme Qualif, aides aux emplois d'avenir, Esp'OIR, ELANS...). Une coordination est également mise en place entre la mise en œuvre des contrats de ville et l'animation territoriale sur l'emploi et la formation. Les Comités Opérationnels Territoriaux Economie Emploi Formation (COTEEF) sont ainsi sollicités pour assurer cette coordination et faire émerger des projets structurants sur les territoires.

#### **4. La mobilisation des fonds européens**

Le 13 février 2013, l'Association des Régions de France et le ministère délégué à la ville ont signé une convention cadre pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont l'objectif est de mobiliser et cibler les fonds européens sur les quartiers qui en ont le plus besoin. Les Régions se sont engagées à consacrer 10% des fonds européens FEDER aux quartiers prioritaires. En Basse-Normandie, le conseil régional, autorité de gestion des fonds structurels propose à six agglomérations (Caen la mer, Lisieux, Cherbourg, Saint-Lô, Alençon, Flers) de mettre en œuvre l'outil de la commission européenne « Investissement Territorial intégré (ITI) ». Un appel à projets a été lancé en juillet 2014. Les agglomérations pourront au travers de leur stratégie de territoire mobiliser du FEDER pour des opérations à destination des quartiers prioritaires. Les axes proposés par la Région sont les suivants : réhabilitation du logement social, reconversion des friches, le numérique, le développement économique et la mobilité.

Le FSE pourra être mobilisé plus particulièrement pour les publics prioritaires de la politique de la ville.

Le FEADER pourra être mobilisé, au travers de l'approche territoriale LEADER, pour l'accompagnement des projets répondant aux grandes priorités du FEADER, hors agglomérations de Caen et Cherbourg.

#### **5. Information complémentaire : Centre de ressource et Observatoire des Quartiers**

Au cours de l'année 2014, l'Etat, la Région et le Comité Régional de Coordination de l'Observation médico-sociale, sociale et de santé (CRCOM 3S) ont proposé la création d'un observatoire des quartiers à l'échelle bas-normande. Les objectifs sont de mutualiser les connaissances et les données sur ces quartiers défavorisés et d'appuyer les territoires urbains dans leurs démarches d'observation et de prospective des quartiers en difficulté.

Ce nouvel outil repose sur l'application de la Région SISTER qui centralise des données statistiques localisées et permet de réaliser facilement des cartographies, d'extraire des données et de réaliser des portraits de territoires à l'échelle des quartiers (IRIS).

<http://www.crcom3s.org>

<https://sister.crbn.fr>



## **LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU CALVADOS**

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc...).

Les engagements de la Caisse d'allocations familiales (Caf) sont recensés au sein de la convention nationale et font l'objet de la circulaire du 04 février 2015.

Elle intervient essentiellement dans les domaines des affaires sociales, de la santé, de l'emploi, de la parentalité et de la cohésion sociale. Ces prérogatives lui permettent d'assurer des actions ciblées en direction des quartiers prioritaires.

L'implantation d'un centre socio-culturel, co-financé par la Ville, au sein du quartier de Hauteville est un réel atout.

Conformément aux engagements de la Cog 2013-2017 et aux règles définies par la Cnaf sur ce secteur, l'action de la Caf s'appuie notamment sur cet équipement. **Pour rappel, en 2014, la Caf du Calvados a versé 319336 € sur ces fonds propres au coté de la ville pour financer la subvention d'équilibre de cette structure.**

Au côté des autres acteurs, la Caf est présente au sein des réseaux d'acteurs afin d'agir dans ces différents domaines, apporter son expertise et connaissance du public, favoriser la participation des habitants.

La Caf est un acteur qui peut agir dans différents domaines

### **En matière de développement social**

L'accès aux droits sociaux est renforcé par la présence d'une entité délocalisée sise sur le quartier même de Hauteville.

Outre les prestations classiques qu'elle octroie aux 28 043 usagers du Pays d'auge (chiffres 2013), elle est également présente sur l'accompagnement social des publics en situation de fragilité par le déploiement d'une offre de service en travail social en direction des allocataires et par son engagement institutionnel sur la mise en place des « rendez-vous des droits ».

Par ailleurs, la Caf accorde des aides financières individuelles aux familles destinées à améliorer leurs conditions de vie aux moments d'évènements difficiles, qu'ils soient durables ou passagers ainsi que des aides sur projet promotionnel particulier.

**En 2014, elle a également subventionné le CLAJ, le FJT, le fond d'aide aux jeunes et le CIDFF pour respectivement 8000 €, 11500 €, 47000€ et 16000€.**

---

<sup>1</sup> Direction des politiques familiale et sociale Circulaire n° 2015-003 du 04 février 2015

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par les Caf (plus de la moitié des centres sociaux mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations)<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, les Caf s'appuient et financent principalement des centres sociaux et espaces de vie sociale. En 2013, 78% des centres sociaux urbains étaient implantés dans un quartier politique de la ville ou accueillaient des habitants vivant sur ces territoires.

Les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires ou pour les habitants de ces quartiers sont un maillon essentiel à la mise en œuvre du contrat de ville car elles sont complémentaires et constituent des relais essentiels de la participation, mobilisation et insertion des habitants.

À ce titre, le maintien et le caractère pluriannuel du soutien financier apporté aux associations les plus engagées en faveur de ce quartier et de leurs habitants sera privilégié par la Caf. Pour rappel, en 2014, la Caf du Calvados a attribué des subventions pour les associations du quartier de Hauteville pour un total de 25100 €<sup>3</sup>.

En matière de lutte contre les inégalités sociales, la circulaire prévoit un objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Un fonds « publics et territoires » comportant six axes d'intervention possibles peut être mobilisé pour des projets conduits en lien avec la politique de la ville.

L'axe 2 de ce fonds a pour objectif de soutenir plus spécifiquement les familles confrontées à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (monoparentalité, etc.).

### **L'accès à la réussite éducative via les dispositifs de soutien à la parentalité**

Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social).

Si le développement de ces offres de services s'adresse à toutes les familles, une attention particulière au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville sera apportée. Les dispositifs de soutien à la parentalité dont le Reaap seront mobilisés. Pour rappel, en 2014, la Caf a validé et financé lors du comité de pilotage 8 actions pour Lisieux à hauteur de 20 900 € dont 4 actions pour Hauteville.

La Caf du Calvados prévoit explicitement sa participation au programme de réussite éducative au service des parents.elle est présente à toutes les instances dédiées à ce programme. Pour rappel, en 2014, elle a financé le CLAS piloté par les PEP pour 20359 €.

---

<sup>2</sup> Résultats issus de l'enquête observatoire Senacs 2014 (données 2012).

<sup>3</sup> Ass<sup>e</sup> ASE, Réseau échange, Etincelle

## **LINTERCOM LISIEUX PAYS D'AUGE NORMANDIE**

Le quartier de Hauteville et ses 7 578 habitants représentent 1/5 de la population et 56% des logements sociaux de la communauté de communes.

Lintercom fait de ce territoire un enjeu majeur en terme d'habitat dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal. Les orientations et les objectifs définis au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du volet Programme local de l'habitat (PLH) traduisent et affirment cet enjeu. LINTERCOM a également investi et investit via l'installation de 2 équipements structurants :

- ✓ L'implantation d'un pôle culturel (Espace Danse et Musiques actuelles, et transfert de l'Ecole d'Arts Plastiques)
- ✓ L'implantation d'une antenne du Pôle de Santé Libérale Ambulatoire (PSLA)

Durant la période 2015-2020, Lintercom participera à la mise en œuvre du contrat de ville dans le cadre des compétences obligatoires ou optionnelles qu'elle exerce à l'échelle de la communauté de communes. L'exercice de ces compétences contribuera à répondre aux objectifs identifiés collectivement dans le cadre du contrat de ville.

### **PILIER COHESION SOCIALE**

#### **Volet Culture :**

L'accès à la culture est un droit constitutionnel. Il est cependant constaté, au niveau national comme au niveau local, une utilisation moindre des équipements culturels de la part des habitants des quartiers prioritaires.

C'est pourquoi, dans la continuité du travail engagé, les services gestionnaires des équipements culturels intercommunaux seront mobilisés afin de faciliter l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, en particulier de la jeunesse (cf : objectif opérationnel 1. 1. 1.).

Les services de la médiathèque poursuivront ainsi le travail de proximité conduit sur le quartier prioritaire (Hauteville) et les territoires de veille (Quartiers Doumer-Coubertin et Trevett-Adeline) dans le cadre du dispositif Bib' de rue, des ateliers d'éveils au langage du Programme de Réussite Educative (PRE) ou encore dans l'aide à la mise en place de boîtes à livres.

Le projet de Pôle Culturel aura notamment pour objectif de :

- ✓ Servir de relais de proximité afin d'asseoir le rayonnement de l'ensemble des équipements culturels de LINTERCOM sur le quartier prioritaire (médiathèque, musée, théâtre, conservatoire de danse et école d'arts plastiques).
- ✓ Contribuer à investir l'espace public du quartier prioritaire
- ✓ Mettre en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle avec les acteurs du quartier (écoles, structures de loisirs, centre socio, associations).

#### **Volet santé :**

Avec un taux de bénéficiaires de la CMU largement supérieur à la moyenne communale (50% de bénéficiaires pour 36% de la population), les habitants du quartier prioritaire de Hauteville sont particulièrement touchés par les problématiques liées à la précarité, liées aux facteurs risqués (troubles de l'alimentation, tabac / alcool, sédentarité) ainsi qu'au nonaccès aux soins.

C'est pourquoi, dans la continuité du travail engagé dans le cadre du projet de santé, le pôle santé contribuera par son action à l'échelle intercommunale, et en partenariat avec les acteurs libéraux et associatifs du territoire, à garantir l'accès à la santé pour tous (cf : objectif stratégique 1. 3) par :

- ✓ La promotion d'une nouvelle organisation de l'offre de soins de premier recours plus attractive au travers du PSLA (cf : objectif opérationnel 1. 3. 1.)
- ✓ La structuration d'une nouvelle organisation de l'offre de soin autour de la notion de parcours de santé (cf : objectif opérationnel 1. 3. 2.)
- ✓ La poursuite et le renfort du travail de prévention à la santé et d'accès aux soins (cf : objectif opérationnel 1. 3. 3)

#### **PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Résidant entre les 2 principales zones d'emplois du territoire intercommunal que sont le centre-ville de Lisieux et les pôles d'activités (Glatigny, Espérance, Galoterie et Hauts de Glos), les habitants du quartier de Hauteville connaissent cependant un taux de chômage largement supérieur (23%) à l'ensemble du territoire intercommunal (14,5%). Ce phénomène s'amplifie particulièrement au cœur du quartier prioritaire où l'on recense un taux de chômage d'environ 30%.

Face à ce constat, et en complément du travail conduit par l'ensemble des signataires du contrat de ville en matière d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'insertion, le

service du développement économique contribuera, par son action à l'échelle intercommunale, à la mise en œuvre du contrat de ville via :

- ✓ L'étude et le portage de projets visant à accompagner et soutenir l'entrepreneuriat sur le quartier prioritaire (cf : objectif opérationnel 4. 2. 2.).
- ✓ L'étude et le portage de projets visant à accompagner et soutenir les projets en économie sociale et solidaire sur le quartier prioritaire (cf : objectif opérationnel 4.2.3.)

#### **PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Par décision de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le quartier de Hauteville est retenu dans la liste des 200 sites à enjeu national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le service de l'aménagement de l'espace sera associé, de façon transversale, à l'ensemble du volet Cadre de Vie/Renouvellement Urbain du contrat de Ville (cf : axe stratégique n°5) afin que :

- ✓ Le NPNRU réponde aux problématiques identifiées au niveau intercommunal notamment en matière de logement, d'aménagement et de développement durable
- ✓ Soit assurée la bonne articulation du NPNRU avec les documents de planification territoriale à l'échelle intercommunale

## **LA VILLE DE LISIEUX**

Durant la période 2015-2020, La municipalité participera à la mise en œuvre du contrat de ville dans le cadre des compétences obligatoires ou optionnelles qu'elle exerce à l'échelle de la commune. L'exercice de ces compétences contribuera à répondre aux objectifs identifiés collectivement dans le cadre du contrat de ville.

### **PILIER COHESION SOCIALE**

#### **Volet Jeunesse et Sport :**

Hauteville est un quartier où la part des jeunes de moins de 14 ans est plus importante (19.8%) que sur l'ensemble du territoire communal (16.9%). Ce constat s'amplifie particulièrement au cœur du quartier prioritaire où l'on recense une part de moins de 14 ans d'environ 26%.

Au regard du besoin d'accompagnement de la jeunesse identifié lors du diagnostic, notamment en matière d'accès à la culture, au sport et aux loisirs, le service Jeunesse et Sport contribuera par la refonte de son projet jeunesse sur le quartier (cf : objectif stratégique 3.3), en partenariat avec les partenaires publics et associatifs du territoire, à :

- ✓ Poursuivre et renforcer le travail d'éducation par le Sport (cf : objectif opérationnel 3. 3. 1.)
- ✓ Apporter une offre de loisirs à destination des enfants et les adolescents durant le temps extra-scolaire en s'appuyant sur le centre de loisirs (cf : objectif opérationnel 3. 3. 2.)
- ✓ Conduire une réflexion sur l'évolution des locaux pour jeunes du quartier dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). (cf : objectif opérationnel 3. 3. 3.)

Par ailleurs des réflexions seront également conduites au sein du service afin d'étudier l'opportunité de mises en place d'actions visant à :

- ✓ Faciliter l'accès à la culture, (cf : objectif opérationnel 1. 1. 1.)
- ✓ Poursuivre le travail de prévention mené en matière de citoyenneté (cf : objectif opérationnel 2. 1. 3.)
- ✓ Lutter contre l'insécurité routière (cf : objectif opérationnel 2. 2. 4.)

### **Proximité, tranquillité et lien social**

Identifiée comme un enjeu central, notamment par les membres du conseil citoyen, la question du « Vivre Ensemble » sera portée par le Service Proximité, tranquillité et lien social , dans la continuité du travail engagé. Afin de mettre en œuvre ces missions, le service pourra s'appuyer sur :

- ✓ les agents de développement social du service sur les quartiers de veille
- ✓ le centre socio-culturel sur le quartier prioritaire
- ✓ la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité conduite sur le quartier Nord (quartier de veille)
- ✓ la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité qui sera mise en œuvre sur le quartier prioritaire de Hauteville

Ces ressources permettront ainsi de contribuer à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- ✓ Lutter contre le non-recours par un travail de proximité (cf : objectif opérationnel 1. 1. 4.)
- ✓ Renforcer l'animation du quartier par un investissement de l'espace public tout au long de l'année (cf : objectif opérationnel 1. 2. 3.)
- ✓ Améliorer la connaissance des animations proposées sur le quartier par un renforcement du travail de proximité (cf : objectif opérationnel 1. 2. 4.)
- ✓ Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées (cf : objectif opérationnel 1. 2. 5.)
- ✓ Maintenir un partenariat fort dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (cf : objectif opérationnel 2. 1. 1.)
- ✓ Poursuivre le travail de prévention mené en matière de citoyenneté en particulier auprès de la jeunesse (cf : objectif opérationnel 2. 1. 3.)
- ✓ Travailler sur la prévention des incendies (cf : objectif opérationnel 2. 1. 4.)
- ✓ Poursuivre la réflexion sur les besoins en matière de vidéo-protection (cf : objectif opérationnel 2. 1. 5.)
- ✓ Lutter contre les phénomènes d'occupation des halls d'immeubles et des espaces environnants générateurs d'incivilités et d'insécurité (cf : objectif opérationnel 2. 2. 3.)

### **Réussite Educative**

Le service « Réussite éducative » de la ville de Lisieux contribuera à la levée des freins à la réussite éducative sur Hauteville en travaillant sur les différents « temps de l'enfant » (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et leur articulation (cf : objectif opérationnel 3. 3. 2.).

Il sera par ailleurs étudié, de concert avec le service informatique et les partenaires, l'opportunité d'expérimenter la mise en place d'une école publique numérique sur le quartier.

Enfin, la municipalité apportera son soutien au programme de réussite éducative via le co-financement du dispositif et la mise à disposition du personnel de la ville au profit de la caisse des écoles.

### **Attractivité commerciale**

Le service attractivité commerciale contribuera à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de son programme d'actions, en travaillant au renfort de l'attractivité des 2 centres commerciaux de proximité (cf : objectif opérationnel 4. 2. 1.).

### **Aménagement Urbain**

En matière d'ingénierie, le service de l'aménagement urbain assurera :

- ✓ l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville (organisation des instances de travail et de décision, élaboration et renseignement des outils de suivi et d'évaluation, etc.)
- ✓ le suivi de l'appel à projets contrat de ville (accompagnement et conseil aux porteurs de projets, suivi des dossiers, contrôle de l'exécution)
- ✓ l'animation de la participation citoyenne (conseil citoyen, maisons du projet)
- ✓ l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation des chartes de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) du quartier de Hauteville et du quartier Nord
- ✓ le pilotage du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) devront notamment, sous réserve de faisabilité technique et financière, contribuer à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- ✓ Objectif opérationnel 1.1.3) Poursuivre le travail d'accès aux droits juridiques
- ✓ Objectif opérationnel 1.2.3) Renforcer l'animation du quartier par un investissement de l'espace public tout au long de l'année
- ✓ Objectif opérationnel 1.2.5) Renforcer les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées
- ✓ Objectif opérationnel 2.1.2) Faciliter le travail de la Police par un désenclavement de certains espaces du quartier

- ✓ Objectif opérationnel 2.1.4) Travailler sur la prévention des incendies
- ✓ Objectif opérationnel 2.2.1) Réhabiliter le bâti et les espaces publics dans les secteurs anxigènes afin d'améliorer l'image de Hauteville
- ✓ Objectif opérationnel 2.2.3) Lutter contre les phénomènes d'occupation des halls d'immeubles et des espaces environnants générateurs d'incivilités et d'insécurité
- Objectif opérationnel 2.2.4) Lutter contre l'insécurité routière
- ✓ Objectif opérationnel 2.2.5) Poursuivre l'accompagnement des victimes
- ✓ Objectif opérationnel 4.2.1) Renforcer l'attractivité des centres commerciaux de proximité
- ✓ Objectif opérationnel 4.2.2) Accompagner vers l'entrepreneuriat
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.1) Réaffirmer le rôle structurant de la rue Roger Aini dans la desserte du quartier
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.2) Améliorer le maillage viaire interne
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.3) Renforcer les cheminements piétons et les liaisons de bus
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.4) Mettre en valeur le paysage
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.5) Améliorer la maintenance des espaces publics par la conduite d'une gestion urbaine et sociale de proximité
- ✓ Objectif opérationnel 5.1.6) Conforter la démarche environnementale en s'appuyant sur les potentialités existantes, aller vers un « éco-quartier »
- ✓ Objectif opérationnel 5.2.4) Préserver la diversité de l'offre de logement locatif social
- ✓ Objectif opérationnel 5.2.5) Coordonner l'action des bailleurs et mettre en synergie les stratégies patrimoniales
- ✓ Objectif opérationnel 5.3.1) Secteur ouest : renouveler l'image de la première centralité du quartier
- ✓ Objectif opérationnel 5.3.2) Secteur centre : affirmer une nouvelle polarité à forte visibilité autour des sports et de la jeunesse
- ✓ Objectif opérationnel 5.3.3) Secteur Est : Améliorer le fonctionnement du centre commercial n°2 (Est) et de ses abords

## **LES ORGANISMES D'HLM**

Les organismes d'Hlm disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants.

Durant la période 2015-2020, les organismes d'Hlm, participeront à la mise en œuvre du contrat de ville afin de répondre aux objectifs identifiés collectivement dans ce dernier.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 2) FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL PAR UNE ACTION COORDONNEE DE PROXIMITE**

Face au constat du vieillissement des locataires et devant les besoins qui se font jour pour lutter contre le l'isolement de ce public fragile, les organismes s'engagent principalement à :

- renforcer les actions favorisant les liens intergénérationnels en s'appuyant sur la gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
- travailler au renforcement des solidarités de voisinage,
- réfléchir dans le cadre du NPNRU à une offre de logements renforçant les liens intergénérationnels entre les locataires.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE 2. 1) UNE ACTION FORTE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE CITOYENNETE**

Les organismes sont confrontés à des phénomènes qui portent atteinte à la tranquillité au sein de leurs résidences tels que des regroupements et l'occupation abusive de halls, parkings et pieds d'immeubles. Ils sont parfois confrontés aux trafics, notamment de produits stupéfiants. La délinquance et la criminalité dans certains secteurs peuvent perturber des habitants, des équipes des organismes et de leurs prestataires.

Pour maintenir leur présence sur l'ensemble du territoire, les organismes ont besoin que les conditions de travail de leurs agents et de leurs prestataires soient sécurisées.

Les principaux axes de travail pour lutter contre l'insécurité sont la prévention contre les actes de délincances ou les incivilités (préventions des incendies, des squats de halls, ...), l'accompagnement des victimes, le désenclavement de certains espaces de Hauteville et la réhabilitation de son bâti dans le cadre du NPNRU. Afin de tenir ces objectifs les organismes s'engagent principalement à :

- étudier l'intérêt et les possibilités d'intervention sur le bâti et/ou sur l'espace public dans les secteurs jugés comme enclavés dans le cadre du NPNRU ;
- mener une réflexion sur les horaires de ramassage des déchets,
- conduire une réflexion dans le cadre du NPNRU sur la possibilité de remplacer progressivement les parcs à containers ouverts ;
- réhabiliter le secteur central de Hauteville,
- réhabiliter le secteur du centre commercial n°1 qui génère un climat anxiogène ;

- étudier les possibilités de fermeture du parking souterrain ;
- poursuivre le travail de coordination mené entre la ville, les bailleurs sociaux et la police ;
- accompagner des interventions fortes et collectives (bailleurs/ville/police) en facilitant la présence dans les immeubles en cas de problèmes de voisinage ;
- poursuivre le travail conduit par les assistants de prévention et d'accompagnement social des bailleurs sociaux ;
- envisager la destruction des porches dans le cadre du NPNRU,
- étudier et envisager de nouvelles solutions pour lutter contre l'occupation des halls ;
- réfléchir à la possibilité de créer un espace de convivialité sur le quartier.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE 5. 2) RENOUVELER L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT**

La mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine a permis d'engager une dynamique de fond qui nécessite d'être poursuivie et enrichie.

Cependant, il convient d'alerter sur la nécessaire cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers Hlm.

La poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit une reconstruction du parc hors des quartiers, ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre Hlm doivent être intégrés dans le contrat de ville et la politique locale de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.

Il est également possible de diversifier l'offre en agissant sur le parc privé au travers de l'accession sociale à la propriété.

Il est également nécessaire de continuer la réhabilitation du parc social dont une grande partie est vieillissante.

Pour ce faire les organismes s'engagent à poursuivre leurs actions en matière de renouvellement urbain et d'adaptation de l'offre.

La nouvelle génération de projets de renouvellement urbain doit, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU et adapter le modèle national d'intervention au contexte local. Le NPNRU devra être un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain (notamment la résidentialisation) et contribuer fortement à la politique de production de logements afin de renouveler et diversifier l'offre de logements et de requalification du parc social existant. Le tout en coordonnant l'action des bailleurs afin de mettre en synergie les stratégies patrimoniales.

Afin de tenir ces objectifs les organismes s'engagent principalement à :

- privilégier en cas démolitions ou de restructurations décidées dans le cadre du projet de rénovation urbaine :

- le renfort de l'offre de petits logements sociaux (individuel et/ou collectif) ;
- une offre de logements accessibles favorisant le renfort des liens intergénérationnels et un maintien à domicile des personnes âgées ;
- travailler sur une offre de logements favorisant une mixité sociale sur le quartier ;
- poursuivre et accentuer le travail de réhabilitation du parc ancien au travers du NPNRU ;
- préserver l'identité du quartier initial (matériaux et coloris),
- hiérarchiser les espaces :
  - espace public investi par tous,
  - espace privatif du logement,
  - espace collectif privé (ayant une valeur d'usage),
- prendre en compte les niveaux de revenus très modestes des locataires d'Hauteville quant aux conséquences d'une telle réorganisation ;
- étudier au cas par cas les opportunités de résidentialisation tout en conservant un vocabulaire urbain commun ;
- réfléchir aux possibilités de réaménagement de l'espace en travaillant de concert avec les acteurs non-publics ;
- maintenir la diversité individuel/collectif du parc social,
- favoriser - à terme - les parcours résidentiels infra quartier,
- conserver une offre susceptible d'attirer une nouvelle clientèle dans le quartier,
- sécuriser les démarches d'accès à la propriété en assurant la pérennité de l'acquisition ;
- porter une attention particulière à la politique de peuplement,
- mettre en place des outils communs d'observation de l'occupation sociale, de gestion de la demande et des attributions ;
- favoriser les mutations dans le cadre de contentieux,
- veiller à ce que les opérations de relogement soient menées en interbailleurs avec le souci de préserver les équilibres du quartier et de faciliter les parcours résidentiels.

